



1995  2010  
**Colmar d'un siècle à l'autre**

15 ans de mandat





1995 2010

**Colmar d'un siècle à l'autre**

15 ans de mandat



# Sommaire

<b>1 Une ville au service de ses administrés :</b> de multiples actions de proximité.....	<b>04</b>
<b>2 Colmar, ville propre, ville avenante, ville fleurie</b> avec des entrées de ville qui donnent le “la” .....	<b>12</b>
<b>3 Le développement durable pour accompagner</b> durablement les Colmariens dans la voie du mieux vivre .....	<b>22</b>
<b>4 Une ville où il fait bon vivre doit se construire</b> sur la garantie des libertés : la sécurité.....	<b>30</b>
<b>5 Colmar, Pôle culturel .....</b>	<b>36</b>
<b>6 La culture du résultat dans le domaine du sport .....</b>	<b>48</b>
<b>7 Colmar se raconte à travers la sauvegarde</b> et la mise en lumière de son patrimoine exceptionnel .....	<b>58</b>
<b>8 La politique de la ville :</b> Le Logement, une action dynamique .....	<b>68</b>
<b>9 La Solidarité : une politique volontariste .....</b>	<b>76</b>
<b>10 Des plus petits aux plus grands :</b> La Ville mise sur l’avenir .....	<b>82</b>
<b>11 Colmar tous azimuts : Communauté d’Agglomération de Colmar</b> Grand Pays de Colmar, Eurodistrict .....	<b>94</b>
<b>12 L’Economie au service de l’emploi : Colmar ose .....</b>	<b>108</b>
<b>13 Colmar invente un nouveau concept :</b> celui d’une ville aux « finances durables » .....	<b>116</b>
<b>14 Se déplacer et stationner à Colmar .....</b>	<b>126</b>
<b>15 Colmar, Ville événement .....</b>	<b>134</b>



Les  
engagements



Les projets  
ou les réalisations  
en cours



Les actions  
particulières  
du Maire



## édito

*Au cœur du territoire alsacien, Colmar et son agglomération sont un véritable territoire d'avenir.*

*Tous les facteurs de la réussite sont réunis : une population dynamique, un ancrage culturel fort, un patrimoine ancien exceptionnel, une économie diversifiée... Le rayonnement de Colmar, déjà significatif, se renforce de jour en jour.*

*Le présent agenda est là pour en témoigner. Au-delà d'un vaste panorama sur toutes les actions entreprises depuis que vous nous avez accordé votre confiance en 1995, c'est bien de la vitalité de notre ambition collective dont il est question ici.*

*Bien sûr, l'avenir n'est pas prédéfini. Il n'existe dans aucun domaine des solutions qui s'imposent d'évidence. Pourtant, nous avons tenté de retranscrire dans cet agenda une multiplicité d'éléments pour retracer l'évolution de Colmar depuis 1995. D'ailleurs, chacune et chacun d'entre vous peut constater que l'action conduite ensemble a transformé notre ville.*

*Parce que l'on vit Colmar, tout autant que Colmar vit par l'intermédiaire de sa population, différencier le Colmarien de sa ville n'a pas de sens. Leur évolution est liée et commune. Cela montre toute l'importance et la responsabilité des citoyens dans la détermination de l'avenir de leur Cité.*

*Seuls, les élus ne peuvent rien, et c'est heureux. Notre conception de l'action politique est collective. C'est pourquoi je ne voulais pas dresser, à travers cet Agenda, un catalogue des actions réalisées, mais partager – avec vous – les grandes lignes d'un projet d'ensemble réalisé avec l'aide de tous.*

*Un projet mis en place dès 1995 et qui est en réalité, un projet de société.*

*Ici et là, aux quatre coins de France et ailleurs, vous entendez des échos sur votre ville. Presque unanimement, ils sont élogieux, suscitant souvent des petites jalousies que nous comprenons. Mais nous sommes très fiers de partager avec vous les résultats de ce travail assumé depuis des années.*

*Notre équipe, de très large rassemblement, continue à gérer la Ville en respectant les opinions de chacun. En garantissant aussi l'intérêt général, en associant les Colmariens aux réflexions qui concernent leur avenir et en préparant notre ville aux défis de demain.*

*Que cet agenda soit et demeure alors le témoignage d'une démarche respectueuse de l'âme de ce territoire, d'une confiance inébranlable en l'avenir. Avec une approche rigoureuse des problèmes mais néanmoins avec créativité, avec un mode de fonctionnement clair et sain, orienté vers l'efficacité, beaucoup de choses peuvent encore être réalisées. Notre Cité et les Colmariens le méritent.*

*Merci dès à présent pour votre aide et compréhension.*

*Bonne et heureuse  
année 2011  
Bien dimensionné*

Gilbert MEYER  
Maire de Colmar





# 1 Une ville au service de ses administrés : de multiples actions de proximité.

## introduction

**G**ilbert Meyer et son équipe ont placé leur mandat sous le signe du développement de nouvelles formes de participation citoyenne. La participation est comprise dans toutes les actions. Elle n'est en aucun cas un gadget mais bien une « ardente » obligation que l'équipe majoritaire s'est assignée, au service d'une décision partagée. Les deux « P », participation/proximité, sont indispensables pour promouvoir l'intérêt général par le débat, pour veiller tous ensemble à préserver l'harmonie de la vie en communauté.

# Une ville au service de ses administrés

## Une Annexe de la mairie à l'Ouest : au plus près de ses habitants



Depuis 1996, une Antenne de la mairie est ouverte dans le quartier Europe pour éviter à ses habitants de se déplacer en ville afin d'effectuer certaines démarches administratives (élections, vaccinations, inscriptions scolaires,...) ou formalités d'état civil (hors déclarations de naissances, de décès ou de mariage).

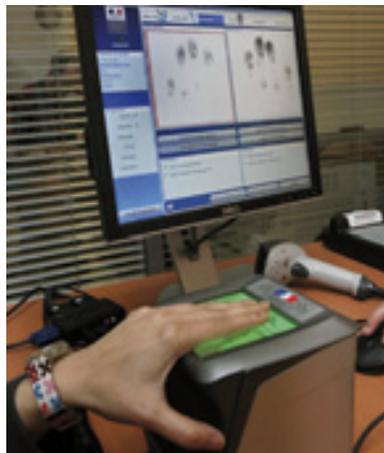
D'abord située avenue de l'Europe, cette annexe a été transférée au 5a rue de Zurich en 2006. **Un agent y accueille le public du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.**

## Le hall de la mairie : de constantes améliorations au service du public

Pour améliorer davantage la qualité de l'accueil du public, le hall de la mairie a subi une profonde restructuration fin 2004. Cette rénovation était rendue

nécessaire pour optimiser les activités traditionnelles du service de la Population (état civil, élections,...), mais aussi les nouvelles prestations telles que la délivrance des cartes d'identité et des passeports assurée par la Ville depuis 2001.

Afin de déployer dans les meilleures conditions les trois stations de traitement des passeports biométriques, rendus obligatoires en 2009, une



nouvelle tranche de travaux a conduit à modifier en profondeur le guichet principal situé dans le hall.

En 2010, **ont été modernisées les installations de gestion de la file d'attente** (logiciel, afficheur) pour rendre plus confortables les conditions d'attente et d'orientation des usagers qui effectuent leurs démarches administratives en mairie.

Parallèlement, **de nouveaux services de proximité ont été proposés aux Colmariens** ; création d'un guichet unique dès 2000 pour répondre aux diverses interrogations du public, remettre des documentations et formulaires et orienter les usagers vers les services concernés ; ouverture depuis mai 2006 d'une permanence **le vendredi soir jusqu'à 19h00** pour le traitement des actes d'état civil, les élections et l'instruction des titres d'identité ; mise en ligne d'informations pratiques sur le site Internet rénové de la ville. ([www.colmar.fr](http://www.colmar.fr)).



## La Boîte à suggestions : Les colmariens ont des idées !

« Pourquoi la mairie ne fait-elle pas de photo pour la constitution des dossiers de passeports ? », « Est-il possible de revoir les conditions de stationnement dans ma rue ? », « Peut-on implanter un espace vert dans mon quartier ? ».

Depuis février 2008, **une boîte à suggestions est installée dans le hall de la mairie**. Elle est destinée à recueillir les propositions, idées et remarques des Colmariens dans tous domaines. Des dispositifs analogues ont été mis en place dans quatre sites fréquentés par du public : **à la mairie annexe** (rue de Zurich), **au CSC Europe** (rue de Varsovie), ainsi que dans **les bibliothèques Bel'flore** (quartier St Vincent de Paul) **et du Grillenbreit** (quartier St Antoine).

De nombreux buralistes colmariens se sont joints à cette initiative, de sorte que chaque quartier dispose de sa boîte à suggestions. Leur contenu est régulièrement collecté et une réponse personnalisée est apportée à chacun des intervenants qui s'est identifié. Le Point Colmarien consacre régulièrement une rubrique spéciale pour répondre aux messages qui n'ont pu être traités par courrier.

## La concertation avec les riverains sur les gros chantiers

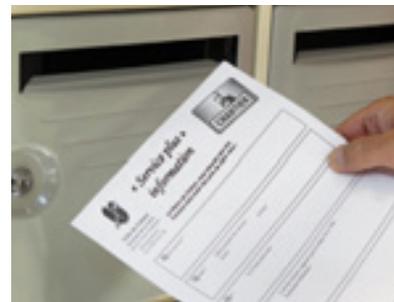
Dans le cadre des chantiers de voirie importants, la Municipalité tient depuis plusieurs années à engager **une concertation préalable avec les riverains et les commerçants concernés**.

Un courrier est adressé aux habitants pour les informer du contenu du projet et pour les inviter à se rendre au service municipal de la voirie où ils peuvent donner leur avis sur les propositions de travaux. Le fruit de cette concertation permet de tenir compte dans une large mesure des remarques et de procéder aux ajustements sollicités avant d'être mis en oeuvre.

Pour les très grands projets urbains (pôle d'échange rue des Bains, aménagement de la rue de l'Eglise...), cette action s'accompagne d'une explication globale et d'un échange lors d'une réunion de présentation faite à la population en présence des élus de ressort. Ce dialogue permanent associe pleinement les Colmariens à l'évolution de leur cité et aux grands chantiers les concernant.

## Le service plus

Avant toute réalisation de travaux d'une durée supérieure à 10 jours sur le domaine public susceptible de gêner leurs déplacements, un courrier est distribué dans les boîtes aux lettres des



riverains, indiquant en quoi consistent les travaux, leur période de réalisation, leur coût, qui intervient, et un contact pour tous renseignements.

En complément de ce courrier un panneau de chantier récapitulant ces informations est disposé sur le site. **Communiquer, informer, expliquer**, tels sont les objectifs de cet outil d'information.

## Les réunions de quartiers : les habitants ont la parole

Les réunions de quartiers sont l'occasion pour le Maire et son équipe d'être à l'écoute des concitoyens. Pour ces derniers, c'est l'occasion d'évoquer leurs préoccupations quotidiennes et d'émettre des suggestions.





Initiées en juin 1996, les réunions des neuf quartiers de la ville, au succès jamais démenti, accueillent en moyenne 250 personnes et ont inauguré en 2010 leur 12<sup>ème</sup> cycle. La 100<sup>e</sup> réunion s'est déroulée le 7 décembre 2009 dans le quartier Centre.

Toutes les demandes ou propositions émises en réunion de quartier sont ensuite examinées et traitées par les services municipaux. Tout est mis en œuvre par la Municipalité pour répondre au mieux, sur le terrain, aux préoccupations exprimées par les habitants.

## Le Conseil Economique, Social et Environnemental

Le Conseil Economique, Social et Environnemental de Colmar (CESEC) émane de la volonté du groupe majoritaire du Conseil Municipal et a été installé en juin 2009. Présidé par M. Christophe Praud, chef d'entreprise, il a pour objectif, selon ses statuts, d'éclairer la Municipalité par ses avis et ses études sur les projets d'intérêt communal.

Instance d'expression démocratique novatrice, le CESEC est composé de 40 membres issus des organisations

patronales, syndicales et des établissements publics, de personnes élues ayant fait acte de candidature, ainsi que de personnalités qualifiées désignées par le Maire. Il est **organisé en cinq commissions** (« Finances, économie, formation professionnelle et nouvelles technologies » ; « Politique de la Ville et cohésion sociale, quartiers et tranquillité publique » ; « Culture, tourisme et relations internationales » ; « Urbanisme, aménagement et écologie urbaine » ; « Education, jeunesse et sport »). Les commissions planchent sur de nombreux sujets, dont « Comment faire de l'écologie urbaine un critère d'attractivité pour Colmar ? » ou « Comment mieux accompagner les jeunes pour une meilleure insertion dans la vie ? ». Au courant du mois de juin 2010, le CESEC a également été saisi par M. le Maire du sujet de réflexion suivant : « Colmar et l'Agenda 21 : comment faire plus et mieux ? ».

Ouvert sur la cité, **interface entre la population et les instances municipales**, le CESEC se propose de conforter la démocratie participative en renforçant la place de nos concitoyens dans la prise de décisions les concernant.

## Les conseils de Quartiers et les Adjoints de Quartiers

Dès 2002, le Conseil Municipal avait créé le Conseil de Quartier Bel-Air/Florimont pour lui permettre une meilleure prise en compte des difficultés rencontrées dans ce secteur.

L'expérience a été enrichissante. Cet outil de démocratie de proximité a donc été étendu aux autres quartiers.

**Trois Conseils de Quartiers ont été installés en juin 2008**, lesquels se composent de 4 collèges ainsi que de l'Adjoint du ou des quartiers désignés par l'autorité municipale. Il s'agit de Mlle Karen Deneuille (Europe/Schweitzer), de M. René Friehe (Nord, Centre et Sud) et de M. Daniel Meyer (Bel-Air/Florimont).

Ces instances, circonscrites par les territoires de vie de la Ville se veulent des espaces de rencontres convivial entre les habitants. Elles participent au renforcement du lien social par la **mise en œuvre d'une véritable démocratie participative**, tout en réduisant le sentiment d'isolement urbain.



Chaque Conseil de Quartier se donne pour objectifs de développer la solidarité, d'associer les habitants dans la gestion et l'évolution de leur cadre de vie pour construire ensemble et d'informer les habitants des actions menées par la Ville.

De manière concrète, les Conseils de Quartiers peuvent proposer à la municipalité les projets et les plans d'actions qu'ils souhaitent voir intégrés dans la politique de la ville, le Maire rencontrant régulièrement les membres des conseils pour leur faire part des actions retenues.

En créant ces véritables lieux d'échanges et de propositions, la Ville s'engage à donner aux habitants des quartiers la possibilité d'accompagner et d'être informés de la réalisation de leur action.

**Le nouveau site Internet de la Ville ([www.colmar.fr](http://www.colmar.fr)) :** simple, rapide, convivial

Son ancienne présentation, qui avait fait l'objet de plusieurs "relookages", datait de l'an 2000. Le nouveau site Internet de la Ville mis en ligne début 2010 est aujourd'hui parfaitement conforme aux attentes des internautes.

# Une ville au service de ses administrés



Répondant à toutes les obligations réglementaires en matière d'accessibilité pour les personnes handicapées, le nouveau site permet d'accéder à toute la gamme d'informations concernant notre ville.

La nouvelle ossature, ses rubriques thématiques différenciées, son système de gestion évolutive donnent chaque jour une photographie instantanée de l'actualité colmarienne. **Plusieurs documents administratifs et autres y**

**sont téléchargeables en permanence, depuis les demandes d'actes d'état civil, jusqu'au journal municipal.** Une fenêtre vidéo permet d'accéder en un clic aux enregistrements des Conseils Municipaux ou à tel ou tel point de débat par l'assemblée locale.

**www.colmar.fr :**

un vecteur d'information municipale chaque jour à votre disposition !



## L'information touristique en un clic

Véritables outils de proximité, trois « bornes d'informations touristiques » sont accessibles gratuitement au public place de la Gare, place Scheurer-Kestner et à l'Office de Tourisme.

Les utilisateurs peuvent y consulter le plan de Colmar, réserver une chambre d'hôtel, se tenir informés sur les différentes manifestations culturelles et autres sorties, "surfer" sur le site de l'Office de Tourisme, envoyer une carte postale numérique, consulter les pages jaunes de l'annuaire téléphonique, etc. Accessibles 24h/24, les **trois bornes d'informations touristiques colmariennes sont dotées de la technologie wifi permettant une connexion à distance.**

## Internet en ville pour tous

Afin de permettre l'accès gratuit aux principaux sites web présentant un intérêt public pour nos concitoyens et pour les visiteurs, la Ville a mis en place en 2006 deux **bornes Internet multilingues et wifi.**



C'est donc en direct de la place Scheurer-Kestner et de la place de l'École que Colmariens et touristes peuvent se connecter jour et nuit à une quinzaine de sites culturels, administratifs, touristiques et de loisirs.

## Les débats du Conseil Municipal sur Internet et TV7

Depuis le mois de juin 2009, afin de permettre à chacun d'accéder dans les meilleures conditions aux séances du Conseil Municipal, **les débats de l'assemblée locale sont accessibles en permanence et dans leur intégrité**



**lité sur le site Internet de la Ville de Colmar.** Les enregistrements sont mis en ligne **le mercredi suivant chaque Conseil.** Les différentes séances sont consultables rétrospectivement durant une année. Adresse de consultation : [www.colmar.fr](http://www.colmar.fr). **La télévision TV7 (Vialis)**

diffuse elle aussi les séances du Conseil sur le réseau câblé colmarien chaque jeudi suivant la réunion de l'assemblée locale, aux horaires suivants : 14h30 et 20h30. Deux nouvelles prestations au service de la démocratie de proximité. ■

## Les permanences du Maire

Le maire a toujours favorisé un contact direct avec ses concitoyens. Il organise ainsi, **sans qu'il soit nécessaire de prendre rendez-vous avec lui**, deux permanences par semaine en moyenne, l'une à la mairie, l'autre dans un quartier, à tour de rôle. A chaque permanence, il rencontre ainsi une quinzaine de personnes... lesquelles bénéficient d'un **suivi individualisé** de leur démarche.





## introduction

**C**olmar dispose de nombreux espaces verts : 107 ha en site urbain, 593 parcelles de jardins familiaux, 11213 arbres d'alignement, 1640 arbres de parc soit au total quelque 12853 arbres.

*A l'heure où nous souhaitons tous retrouver une certaine forme de contact avec la nature, il s'agit d'un atout que la Municipalité n'a pas cessé de valoriser.*

*De même, les entrées de ville sont la première image que nous donnons aux visiteurs. Aujourd'hui, les carrefours giratoires aménagés aux différentes entrées présentent tous un signe identifiant.*

*La propreté urbaine représente un effort permanent. Sur les chaus-*

*sées, les trottoirs, les murs, les espaces verts..., chaque jour les services de la Ville interviennent pour maintenir un cadre de vie propre et agréable. La propreté est en effet un élément important de la qualité de vie au quotidien. Elle tient une place essentielle dans l'image que la ville projette auprès de ses concitoyens et des visiteurs de passage.*

*Au mitan de ce vaste couloir entre Vosges et Forêt Noire, Colmar offre une incontestable qualité de vie. Fleurie, verte et hospitalière, elle propose en maints endroits la quiétude d'un dépaysement grâce à ses parcs, ses jardins et ses canaux qui constituent autant de respirations salutaires au coeur de l'agitation urbaine.*

# Colmar, ville propre, avenante, fleurie

## Les parcs et les squares

**Les parcs et squares sont nombreux à Colmar. Familiaux et ludiques, ils améliorent le quotidien de tous. Ces espaces verts, disséminés dans toute la ville, sont propices aux promenades et aux jeux des enfants. De très nombreuses réalisations sont à mettre à l'actif de la municipalité**

### ■ Le Champ de Mars

Le Champ de Mars est un lieu de promenade privilégié, particulièrement depuis la restitution en 2000 de la place Rapp aux piétons. Le réaménagement complet des allées du parc a été réalisé par la Municipalité. Véritable havre de fraîcheur, le Champ de Mars est l'un des lieux favoris des touristes et des Colmariens.

*Coût de l'aménagement : 714 834 €*



### ■ Le square des «Malgré-Nous»

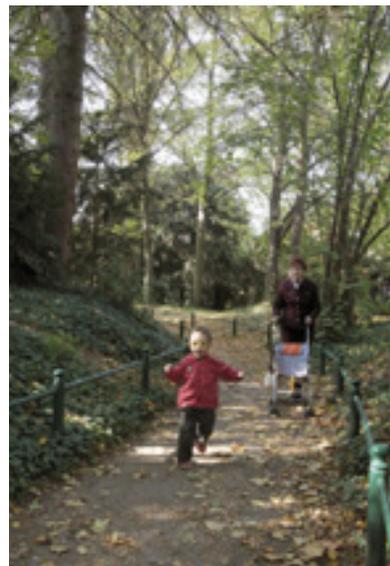


Réaménagé par la Municipalité en 2000 dans le contexte de la réaffectation de l'ancien Hôpital militaire Baur, ce jardin de 5 032 m<sup>2</sup> est un jardin de quartier au dessin souple, entièrement clos. Une aire de jeux thématiques permet aux enfants d'y évoluer dans le sable comme s'ils étaient sur une plage. Une zone de repos et un espace réservé aux jeux de boules en ont fait un point de rencontre intergénérationnelle.

*Coût de l'aménagement : 187 000 €*

### ■ Le parc Saint-François-Xavier

Situé à Colmar dans l'ancien centre religieux de la congrégation des Jésuites installée à Colmar en 1926, cet espace de verdure de 9980 m<sup>2</sup> abrite quelques magnifiques arbres tels : un hêtre pleureur, un cyprès chauve, un ginkgo biloba et un séquoia gigantea. Le parc appartenait, à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle à une famille d'horticulteurs pépiniéristes ce qui explique la présence dans ce lieu de nombreux arbres remarquables plus que centenaires.



St François-Xavier est un lieu de promenade tranquille propice à la flânerie, à l'isolement, au repos et à la méditation. Une aire de jeux y a été aménagée ; elle permet aux parents et grands-parents d'y accompagner leurs petits tout en profitant du site.

Au cœur du parc, s'élève une pittoresque petite maison alsacienne «la Chartreuse» où deux familles ont vécu de 1914 à 1926. Après 1926, cette petite maison sera le local d'une troupe de scouts, puis un atelier de menuiserie. Après la guerre de 1939-1945, cet atelier est devenu un dépôt. Les Jésuites en ont fait ensuite un lieu de silence, de retraite et de méditation.

*La Ville a acquis en 1995 cet espace boisé classé pour la somme de 6,5 M F.*

### ■ Le parc du Château d'Eau

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, au début de la période de l'annexion allemande, des travaux de nivellement furent entrepris pour préparer la nouvelle urbanisation au Sud du Lycée.



*Place de la Sinn*

Dans un petit parc d'agrément créé en bordure d'une rue qui deviendra l'avenue Raymond Poincaré, fut édifié le siège du Musée d'Histoire Naturelle. Inauguré en 1860, ce lieu servira de support aux jardins d'essais de la société d'horticulture et de viticulture.

Ce jardin verra s'élever, de 1884 à 1886, l'imposant Château d'Eau de style «néo-médiéval» formé d'un donjon de 12 mètres de diamètre et de 53 mètres de hauteur.

De nombreux et très beaux arbres parmi les plus anciens de Colmar sont plantés dans ce parc.

**Celui-ci accueille depuis l'an 2000, sur 450 m<sup>2</sup>, une roseraie composée de 990 plants répartis en 38 variétés.**

### ■ La place de la Sinn

D'une superficie de 973m<sup>2</sup> ce petit jardin situé le long de la rivière le Mühl-

bach est un espace particulièrement fréquenté essentiellement par les très nombreux touristes qui viennent visiter la ville et le musée d'Unterlinden en passant par l'Office du Tourisme situé à proximité. Agrémenté d'une fontaine, il bénéficie d'un fleurissement 4 saisons, tout au long de l'année. Durant l'été, sa fraîcheur en fait un site de repos très agréable.

### ■ Le square Wenzler

Dans ce quartier à proximité de l'église St. Joseph, la demande des habitants pour l'aménagement d'un Jardin Public était très forte. La Municipalité a donc décidé d'aménager en 1998, un espace vert en accord avec l'AEP St Joseph, sur le terrain de quelque 3800 m<sup>2</sup> attenant au terrain de sport situé 8 rue V.Huen et dépendant de la propriété Wenzler.

Situé dans un site très calme éloigné des voies de circulation, ce jardin est propice à la détente.

# Colmar, ville propre, avenante, fleurie



Équipé d'une aire de jeux pour les petits, il est un lieu de rencontre intergénérationnel très fréquenté. Les mères de famille et leurs enfants, les jeunes adolescents et les adultes et grands parents, peuvent s'y détendre en toute sérénité.

*Coût de l'aménagement : 61 000 €*

## ■ Le Parvis du Théâtre

Cet espace est situé sur un passage particulièrement fréquenté en bordure de la rue Kléber, qui est un axe de circulation fort, et à proximité immédiate de la nouvelle gare routière.

Compte tenu de sa situation, le petit espace vert qui y a été aménagé est devenu un espace floral très prisé et agréablement fleuri tout au long de l'année. A Noël, un groupe de sapins dominé par une structure en forme de sapin de 8m de haut, de 3,35m de diamètre valorise fortement l'entrée du Théâtre Municipal en cette période de fêtes.

## Le fleurissement de Colmar

La Municipalité soutient année après année son effort de fleurissement et de mise en valeur de parcs et jardins municipaux. Cette opiniâtreté a valu à Colmar d'obtenir en 1999 le Grand Prix National du Fleurissement.

Acquise pour une durée de 3 ans, cette distinction a été renouvelée en 2002 et 2005. Le Grand Prix National est une distinction majeure attribuée aux villes déjà titulaires du label «Quatre Fleurs», qui présentent une qualité de fleurissement et d'espaces verts remarquable.

Les critères d'attribution intègrent non seulement le fleurissement, qui reste prépondérant, mais également la qualité du patrimoine arboré, les parcs,

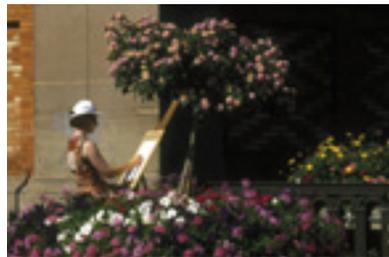
squares et jardins publics, les aires de jeux, le mobilier urbain, la propreté des espaces publics, les efforts dans les domaines de l'environnement et du développement durable.

La qualité remarquable du fleurissement de Colmar et de ses décorations agrmente la ville du mois de mars à mi-janvier.

➔ **Le printemps**, renaissance de la nature, marque la fin de l'hiver par ses couleurs vives et lumineuses rendues chatoyantes par la douce lumière du soleil.



➔ **L'été**, par la richesse de sa palette de plantes fleuries, permet toutes les compositions et toutes les audaces dans le choix des couleurs et des formes.



*Le parvis du Théâtre*

→ **L'automne**, émerveille par son feu d'artifice de couleurs chaleureuses. Les chrysanthèmes illuminent la ville avant l'apparition des brumes et de la grisaille.



→ **En hiver**, les décorations de Noël remplacent le fleurissement. Elles confèrent à la ville un aspect magique et féérique : jeux de lumière et décors somptueux réchauffent l'ambiance de la saison froide.



### Le concours des maisons fleuries

Organisé par la Ville de Colmar en partenariat avec le Groupement des Horticulteurs de Colmar et environs, le Concours des Maisons Fleuries se tient chaque année. La Municipalité a doté le concours de prix intéressants grâce à une enveloppe budgétaire conséquente (7 200 € en 2010). Il convient d'ajouter à cette somme 1000 € correspondant au «Super Prix» mis en jeu depuis plusieurs années pour moitié par la Ville et pour moitié par le Crédit Mutuel Bartholdi, ce prix étant attribué par tirage au sort entre les lauréats. De nombreux particuliers et passionnés du jardinage s'inscrivent à la Mairie chaque année et rivalisent d'audace et de talent afin de proposer au jury, qui se déplace en juillet, une palette de couleurs et des arrangements végétaux originaux.

Chaque réalisation florale de particuliers à côté des créations du service municipal des Espaces Verts, contribue à faire de Colmar une des villes les mieux fleuries.

### Les entrées de villes : les giratoires

#### ■ Le giratoire des Vignes

Sur la RN83 à proximité du C.I.V.A et du Parc des Expositions, lieu de la traditionnelle et grande manifestation de la «Foire aux Vins», la Municipalité a voulu marquer fortement cette entrée de ville en rappelant que Colmar est la capitale des Vins d'Alsace, label dont elle a obtenu l'officialisation en 1999. Planté des vignes de différents cépages et soutenu par un mur en rochers de grès identique à ceux de nos coteaux, un pressoir vient s'y appuyer et rappelle son identité.



# Colmar, ville propre, avenante, fleurie

## ■ Le giratoire du Diable Rouge

Le 152<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie est installé à Colmar depuis 1919. A l'occasion du 90<sup>e</sup> anniversaire de sa venue dans notre cité, la Municipalité a souhaité honorer ce régiment emblématique, 1<sup>er</sup> régiment de France, aux nombreuses citations. Une sculpture au style contemporain en acier, œuvre du sculpteur Guillaume Roche, représente le Diable Rouge qui est l'emblème de ce régiment.



Installé sur des gabions de granit, il est entouré par 4 arbres fastigiés, des massifs de graminées et des haies de Taxus. Cet aménagement se voulait sobre, structuré et géométrique.

## ■ Avenue d'Alsace et route de Bâle

Situé sur la RN422 à l'entrée Sud de la ville, ce giratoire est situé dans le quartier des maraîchers. Colmar était entourée par de très nombreuses exploitations maraîchères qui amenaient leurs productions aux halles (le marché couvert) en barque à fond plat sur la Lauch. Un rappel de cette activité



professionnelle importante se devait d'être faite. Tout naturellement, ce giratoire la symbolise par une barque traditionnelle et des plantations de légumes parmi les fleurs.

## ■ Avenue du Général de Gaulle et avenue de la Liberté

Ce giratoire situé à l'embranchement de 2 grandes pénétrantes : l'avenue du général de Gaulle et l'avenue de la Liberté, est un point de passage particulièrement fréquenté. Il se doit à ce titre d'être un élément fort et symbolique de Colmar ville 4 fleurs, qui a été grand prix national du fleurissement. La valorisation de ce giratoire décoré toute l'année, est essentiellement florale.



## ■ Le giratoire de la statue de la Liberté

L'année 2004, la commémoration du centenaire de la mort du statuaire Auguste Bartholdi (Colmar, 1834 - Paris, 1904) — retenue au titre des Célébrations nationales — fut marquée par une série d'événements prestigieux. Au nombre de ces derniers figure l'inauguration, le 4 juillet 2004, jour anniversaire de la Déclaration de l'Indépendance des Etats Unis, d'une réduction, haute de 12 mètres de LA LIBERTE ECLAIRANT LE MONDE, commandée par la Ville en hommage à l'un de ses plus illustres citoyens.

Cette inauguration s'est déroulée en présence de Madame Bernadette Chirac ainsi que d'éminentes personnalités françaises et américaines. Façonnée par le sculpteur Guillaume Roche et son équipe à Savigny-le-Temple, près de Paris, la réduction fidèle de la STATUE DE LA LIBERTE, réalisée en résine armée de fibre de verre et soutenue par une armature métallique interne type

Eiffel — coût 298 000 € — se dresse à l'entrée nord de la ville sur le rond point de la route de Strasbourg et de la rue Curie.

### Le giratoire Liebherr

La Municipalité a souhaité en accord avec la Société Liebherr, valoriser les efforts et les investissements lourds réalisés par cette entreprise à Colmar depuis près de 50 ans.

Elle a proposé à cet effet de réaliser un aménagement dédié à l'activité de l'entreprise sur le giratoire donnant accès à l'avenue de la Foire aux Vins. Le choix du « motif » à installer repose sur le travail d'un concepteur artistique.



### Le concours des décorations de Noël

À l'initiative de la Municipalité, qui souhaitait dynamiser cette période de l'année, les marchés de Noël sont devenus pour Colmar une période festive et touristique particulièrement importante. La décoration de la ville autour de ses 6 marchés de Noël est devenue au fil



des années une référence nationale voire internationale. Pour inciter les Colmariens, au même titre que dans le cadre du fleurissement, à valoriser la ville, un concours a été organisé par la Municipalité. Les participants à ce concours s'inscrivent à la mairie ou au service des Espaces Verts et un jury passe en soirée durant la 1<sup>ère</sup> semaine de décembre pour départager les lauréats, répartis en 5 catégories :

- Particuliers : maison et jardin,
- Particuliers : fenêtres et balcon,
- Commerces et services : maison avec vitrines,
- Commerces et services : vitrines,
- Hôtels et restaurants.

Une enveloppe d'un montant de 7 000 € est également répartie entre tous les lauréats.

### L'association des Jardins Familiaux et la Ville de Colmar : un partenariat efficace dans un but social, économique et environnemental.

Parcelles de terre destinées à la culture potagère, ornementale et les loisirs, les «jardins familiaux» constituent un patrimoine de 800 jardinets mis à disposition de l'association des jardins Familiaux du Haut-Rhin par la Ville de Colmar.



L'association est liée à la Ville par une convention établie en 1988 et réactualisée en 2001 à l'initiative du Maire Gilbert Meyer.

Son objet : la mise à disposition par la collectivité, moyennant un loyer annuel modique, des terrains nécessaires.

La Ville verse à l'association une subvention annuelle, entretient les voiries externes et internes, les parkings et les espaces verts extérieurs. Elle assure la préparation du sol en vue des cultures par l'apport de terre végétale et ses amendements.

# Colmar, ville propre, avenante, fleurie

Elle prépare également les allées gravillonnées, et met à disposition de l'association, le grillage et les piquets pour les clôtures des parcelles. Elle réalise enfin l'adduction d'eau jusqu'à la limite des terrains, ou le percement de puits individuels.

Pour sa part, l'association installe les clôtures, achemine l'eau et équipe chaque parcelle d'un abri de jardin. Elle gère elle-même les terrains : règlement intérieur, attribution des jardins, recouvrement des loyers auprès des usagers, gestion du stock des pièces (quincaillerie : robinets, joints, etc).

## La Propreté : un objectif constant

Le service Propreté propose plusieurs thèmes inhérents au service, à savoir le nettoyage des rues et le désherbage :



■ Depuis le début 2010, la Ville s'est dotée d'un aspirateur électrique de trottoir : le Glutton. Ce matériel est silencieux, et non polluant. L'engin est autotracteur et dispose d'une cuve à déchets de 240 litres.

■ Depuis juin 2008, et dans le souci de protéger notre environnement, la Ville a renoncé aux produits phytosanitaires pour désherber les trottoirs et caniveaux. Des procédés alternatifs ont été mis en œuvre, tel que le désherbage thermique et mécanique.

## ■ L'opération Feuilles Mortes



Chaque année, lorsque la chute des feuilles mortes s'intensifie, le service Propreté recourt à des moyens supplémentaires pour juguler ce problème.



## ■ Des cendriers publics pour les fumeurs

L'interdiction du tabac dans les restaurants et les bars a conduit les fumeurs dans la rue et donc les mégots sur les trottoirs.

Afin de garder les rues propres, la Ville de Colmar a fait installer, à partir de mars 2008, des cendriers devant des restaurants, des bars et des débits de tabac et certains lieux publics. Un partenariat a ainsi été mis en place entre la Ville et les exploitants : le cendrier et la mise en place sont pris en charge par la Ville de Colmar, en contrepartie les exploitants en assument la maintenance. Les modèles ont été choisis en accord avec l'architecte des Bâtiments de France. Actuellement, près de 170 cendriers ont déjà été posés.

*Coût de l'opération : 41 364 € TTC*

## ■ Les Caniscooters

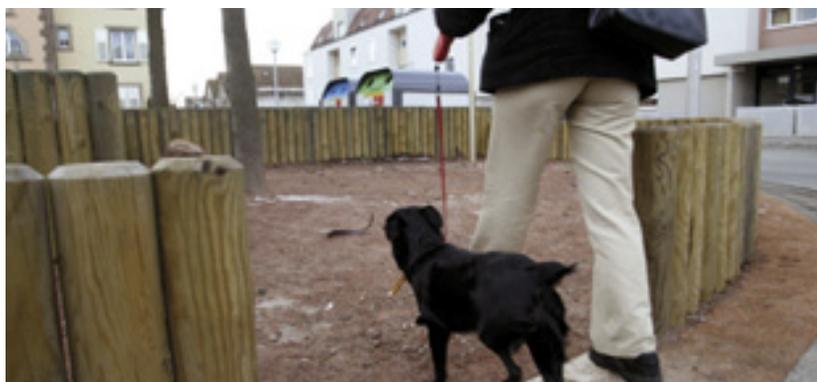
Deux motos sillonnent quotidiennement, du lundi au samedi, les rues de notre cité, l'une le matin et l'autre l'après-midi, pour ramasser les déjections canines. Leurs conducteurs travaillent d'après un programme préétabli, mais tout Colmarien constatant une situation anormale peut provoquer leur intervention sur simple appel téléphonique :



Ces agents sont sur le terrain quelles que soient les conditions météo. Seuls la neige ou le verglas peuvent les empêcher d'accomplir leur mission.

## ■ Les canisites et les distributeurs de sachets à déjections canines

Depuis 1996, souvent à la demande des riverains, la Ville de Colmar a aménagé à travers l'ensemble des quartiers 46 canisites ; ce sont des lieux, d'une superficie sablée comprise entre 10



et 25 m<sup>2</sup>, spécialement conçus pour les besoins de nos amis les chiens. La création d'un canisite coûte en moyenne entre 1500 et 3000 €. Régulièrement nettoyés, ils se reconnaissent de loin grâce à leur signalétique particulière. Ils sont situés en bordures d'espaces verts ou tout simplement en parallèle d'un trottoir.



En 2007, les efforts en faveur de la propreté urbaine sont poursuivis par la pose de 80 distributeurs de sachets

à déjections canines disponibles à travers la ville; en 2009, 200 000 sachets ont été mis à disposition des maîtres vigilants et responsables. Le prélèvement des sachets à l'unité est assuré par un système breveté intégré au distributeur; le sachet tiré se sépare automatiquement du suivant et des languettes garantissent un nouage rapide et aisé; les sachets usagés et noués peuvent ainsi être déposés dans une corbeille à papier.

La Ville de Colmar consacre annuellement environ 11 000 € de budget pour lutter contre les déjections canines. Elle donne à ses concitoyens propriétaires de chiens, les moyens de lutter efficacement contre les pollutions canines et d'assurer la propreté des espaces publics tout en intégrant l'animal dans la société urbaine. ■



## introduction

### **Colmar, ville pionnière en matière de développement durable !**

**N**otre Ville, verte, fleurie et propre où il fait bon vivre dans un environnement à dimension humaine s'est engagée tout naturellement dans une démarche en faveur du développement durable dès 1996 avec la Charte de l'Ecologie Urbaine.

Cet engagement ancien et continu dans la voie du développement durable s'est traduit par de nombreuses réalisations.

L'Agenda 21 de la Ville, qui a vu le jour en mai 2009, concrétise cette volonté.

L'objectif a été de mettre en œuvre progressivement et de manière pérenne le développement durable à l'échelle du territoire au travers de 40 actions concrètes.

L'Agenda 21 de la Ville de Colmar se définit en 4 axes :

■ **Axe 1 : « Pour favoriser l'adhésion de chacun et chacune à la vie sociale et civique de la collectivité ».**

■ **Axe 2 : « Pour une démarche qualité sur notre environnement et notre patrimoine naturel ».**

■ **Axe 3 : « Pour une démarche équilibrée entre activités humaines et utilisations énergétiques ».**

■ **Axe 4 : « Pour un positionnement économique Eco responsable du territoire ».**

L'objectif est d'assurer à notre Ville un développement qui respecte l'environnement et qui offre aux habitants un cadre de vie sain et agréable.

Au delà de l'Agenda 21, beaucoup d'autres actions ont été menées... D'autres sont en voie de l'être.

## Une meilleure utilisation de l'énergie

L'enjeu est d'être moins consommateur d'énergie, en organisant au mieux la production et la consommation d'énergie et en diversifiant nos sources d'énergie. C'est dans ce sens que la Municipalité a mis en place des mesures fortes :

### Les aides aux travaux d'économies d'énergie :

#### L'Espace Info Energie (EIE) :

Transversalement aux différentes actions pour la maîtrise de l'énergie, la Communauté d'Agglomération de Colmar a décidé l'ouverture d'un Espace Info Energie (EIE) qui permet d'instruire les demandes d'information et de renseignement concernant les économies d'énergie, de conseiller le public et de l'orienter éventuellement vers les organismes compétents, de développer des animations, de parti-

ciper à des manifestations concernant les économies d'énergie, de suivre la réalisation des diagnostics thermiques et d'analyser les résultats de ces diagnostics.

Animé par une personne dédiée, cet espace a donc pour mission d'informer les visiteurs sur les solutions concrètes d'économies d'énergie adaptées à leur situation, ainsi que sur les différentes aides et les dispositifs de financement des travaux dont ils peuvent bénéficier. Outre la proximité et l'ancrage local, l'autre avantage incontestable de cette structure est son impartialité, gage de confiance pour les usagers.

#### Les différentes actions pour la maîtrise de l'énergie

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Colmar a engagé une **politique de lutte contre les déperditions d'énergie dans les bâtiments publics et privés.**

La mise en place de cette politique s'articule en trois phases :

**1** une cartographie thermographique aérienne dans le périmètre de l'agglomération, permettant d'identifier les secteurs où il est urgent d'intervenir. Cette phase désormais achevée permet à nos concitoyens de consulter le résultat de la cartographie thermographique aérienne qui révèle les déperditions énergétiques des toitures (<http://carto.agglo-colmar.fr/thermographie>).



**2** les particuliers qui le souhaitent peuvent faire réaliser un **diagnostic énergétique** de leur logement par un bureau d'études accrédité par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), qui permet d'obtenir des conseils personnalisés pour faire des choix adaptés en matière de maîtrise de l'énergie et d'énergies renouvelables. **D'un coût de 500 € TTC, ce diagnostic est financé à hauteur de 400 € par l'ADEME ; restent 100 € à la charge du particulier, qui peut bénéficier d'une subvention de Valis à hauteur de 25 € et, pour les bâtiments situés sur le ban de Colmar, d'une subvention supplémentaire de**



**25 € financée par la Ville de Colmar à condition que le diagnostic soit suivi des travaux préconisés.** L'Espace Info Energie (EIE) est également à la disposition des particuliers qui souhaitent être conseillés sur les tenants et les aboutissants de ce diagnostic, ainsi que sur les modalités de réalisation des travaux recommandés.



**3** les fournitures nécessaires aux travaux réalisés en application des orientations de la visite énergétique peuvent bénéficier d'une **aide de Vialis à hauteur de 10 % du coût des travaux hors main-d'oeuvre, plafonnée à 1 600 € TTC, et, pour les bâtiments situés sur le ban de Colmar, d'une subvention supplémentaire de 15 % du coût des travaux hors main-d'oeuvre, plafonnée à 2 400 € TTC.**

La construction de la chaufferie bois-énergie d'une puissance de 8 MW avec une mise en service prévue en mars 2011 permettra de chauffer 16 000 logements.



➔ Cette réalisation induira une économie de 2 300 tonnes de fuel lourd, ce qui entraînera une réduction des rejets de 28 %, soit l'équivalent de plus de 7 000 tonnes de gaz carbonique (CO<sub>2</sub>) et de 45 tonnes de soufre. Avec l'énergie retirée de l'incinération des ordures ménagères et celle produite par la biomasse, c'est plus de 75 % d'énergies renouvelables qui sont employées pour le chauffage urbain.

*Coût global : 6,5 M€ HT - Partenaire financier : ADEME*

Concernant l'éclairage public, une action de remplacement des lampes à vapeur de mercure a débuté en 2007. La mise en place d'un « Schéma Directeur d'Aménagement Lumière » en 2009 a permis de faire un diagnostic des installations existantes comportant un bilan énergétique et de définir les besoins jusqu'en 2013 au regard du contexte architectural, historique et bien sûr environnemental.

➔ Le budget total affecté à ce programme est de 1,2 M€ pour une économie estimée à 101 kW et une économie sur le coût de maintenance de 10%.



# Le développement durable

La Ville de Colmar a initié dès mars 1998 la mise en service de bus fonctionnant au gaz naturel de ville (GNV).

➔ **Aujourd'hui 82% des bus de la TRACE fonctionnent au GNV.**

La Municipalité a commencé à s'équiper en véhicules propres dès l'année 1995. Elle envisage d'étendre son parc en véhicules électriques mais aussi d'apporter son soutien aux Colmariens pour qu'ils adoptent également ce mode de véhicule propre.

➔ **Le parc de véhicules municipaux est composé à 60% de véhicules GNV et de 3 véhicules électriques.**



## La qualité de l'environnement et du patrimoine naturel

Il faut assurer la préservation des diversités de l'espace naturel et le caractère vital des milieux et ressources (eau, air....).

La Ville s'est engagée dans des mesures de protection, de conservation et de restauration des milieux.

Le plan bleu de la ville consiste, depuis une dizaine d'années, à mener des étu-

des, lors de chaque aménagement, pour faire ressortir l'eau dans les rues, dans les espaces verts et les fontaines....



*Rue de l'Eglise*

En effet l'eau courante joue un rôle de thermorégulateur et les cours d'eau contribuent aussi à l'oxygénation de l'atmosphère urbaine.

➔ **De nombreux exemples illustrent cette politique tels que l'aménagement du Koïfhus et les travaux de la rue de l'Eglise.**

La renaturation des cours d'eau a démarré en 1998 avec la Lauch puis avec le Mulzbach. La Lauch a bénéficié de la création d'un parcours cyclable et piéton qui fait la liaison vers le quartier des marâchers. Le long des berges, les jardins, prés, massifs de roseaux, cultures forment avec la rivière un ensemble naturel qui permet aux Colmariens de se sentir bien dans ce paysage naturel. Plus récemment des travaux écologiques ont été réalisés

pour remettre en état le Riedbrunnen (rivière qui prend sa source au niveau du Lindengraben, sur des parcelles appartenant à la Ville de Colmar et qui se jette dans l'Ill au nord de Illhaeusern). Ces travaux initiés en 2007 ont consisté en la restauration des berges sur une longueur de 2 km : tri sélectif de la végétation, enlèvement des embâcles bloquant l'écoulement naturel du ruisseau, évacuation des déchets. Les embâcles ont été chargés sur un camion équipé d'un broyeur pour une valorisation en bois énergie.



La protection de l'eau est d'intérêt général. La Municipalité s'est engagée dans la garantie d'un approvisionnement durable en eau de bonne qualité afin de satisfaire les besoins des Colmariens au travers de plusieurs actions.

Afin de garantir la qualité de l'eau distribuée et d'en sécuriser l'approvisionnement, un nouveau champ captant a été réalisé au Kastenwald pour un coût de 10,6 M€ HT en complément des puits du Neuland et du Dornig. Cette opération a bénéficié du concours de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour 3,5 M€.

➔ Un bilan des analyses d'eau réalisées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Colmar, un an après les travaux du champ captant du Kastenwald (opérationnel depuis septembre 2009), permet de constater :

- la baisse très sensible de la concentration en chlorures qui passe de 210 à 125mg/l et, de manière associée, des taux de calcium et de sodium qui témoignent d'une eau moins minéralisée
- La baisse du taux de nitrate
- La baisse modérée du titre hydro-métrique qui témoigne d'une eau moins calcaire.

➔ Ce premier bilan tiré d'une année d'exploitation illustre la très bonne qualité de l'eau distribuée sur le territoire.

Pour lutter contre les fuites d'eau sur le réseau public des moyens ont été mis en œuvre en partenariat avec la Colmarienne des Eaux :



En 2009 le taux de rendement a été de 84,6% ce qui représente une économie de 684 000 m3 soit 32 jours de production, par rapport à l'année 2000 où le taux était inférieur à 75%.

Au niveau national, et à titre de comparaison, le taux de rendement moyen est de 75% (source Ministère de l'Écologie).

## Pour un développement économique éco responsable

La Municipalité s'est attachée à assurer un développement durable tout en dynamisant l'économie locale.

Depuis 2008, la Ville de Colmar revalorise l'octroi des garanties d'emprunt aux bailleurs sociaux à la condition que ceux-ci respectent les normes de construction en lien avec le développement durable.

La Municipalité a choisi de favoriser les modes doux de déplacement notamment le vélo, à travers l'aide à l'acquisition d'un vélo à hauteur de 100 € décidée en octobre 2008.

➔ Plus de 10 000 Colmariens ont été bénéficiaires à ce jour de l'aide financière à l'achat d'un vélo.



# Le développement durable



*La Ville et ses habitants entendent donner l'exemple, dans les actes de tous les jours, de pratiques durables dont les bénéfices concrets sont aisément mesurables pour le citoyen.*

La Ville favorise le tri sélectif depuis l'année 2002, tout en préservant le paysage colmarien grâce à la mise en place de **conteneurs enterrés** avec le concours de la Communauté d'Agglomération de Colmar. La Municipalité œuvre à la sensibilisation des plus jeunes notamment à travers 2 expériences :

➔ **32 établissements ont été collectés par 9 000 élèves ce qui a permis de collecter plus de 200 de tonnes par an.**

Par le biais de l'opération Ecolo'tri, les élèves pratiquent directement le tri dans leur établissement. Chaque école se voit gratifiée d'une aide financière proportionnelle à sa performance. Les classes de CE2 et maternelles bénéficient également d'une sensibilisation d'une ½ journée au tri des déchets.

➔ **2 000 élèves ont déjà pu bénéficier d'une intervention de sensibilisation au tri.**



## Une Ville distinguée pour ses actions en matière de développement durable

### Colmar, Marianne d'or 2010 du développement durable

Récompensée pour son engagement ancien et continu dans le développement durable, en particulier en matière de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.



## Label Rubans du développement durable :

Colmar distinguée car elle a fait du développement durable une priorité. Ce label de référence des territoires distingue les collectivités locales qui font du développement durable une priorité et une démarche de qualité.



➔ La signature de chartes d'engagements telles que la convention « Conférence pour l'énergie en Alsace » et la Convention Européenne des Maires, confirme l'ambition de la Ville d'aller au-delà des obligations légales afin d'assurer aux Colmariens un développement durable se traduisant par une amélioration continue de leur qualité de vie et par l'économie des ressources naturelles.

Ainsi vont naître de nouvelles actions telles que le renforcement de l'aide aux travaux à efficacité énergétique, le soutien au développement des moyens de transport électrique... ■



## introduction

**S**ous l'impulsion de Gilbert Meyer, l'équipe majoritaire a pris à bras-le-corps depuis 1995, les questions liées à la sécurité et à la prévention. Les actions conduites ont été nombreuses, avec en dernier lieu la mise en place de caméras de vidéoprotection sur l'espace public.

*Traiter de la sécurité ne justifie ni la démagogie, ni le fait d'attiser les craintes. Mais de rechercher dans la clarté et la transparence, les meilleures réponses pour le bien-être des Colmariens.*

## Le Contrat Local de Sécurité

Le Contrat Local de Sécurité a été signé en juillet 1998 entre le Député-Maire Gilbert Meyer, le Préfet, le Procureur de la République et l'Inspecteur d'Académie. Son objectif est de **lutter contre la délinquance sous toutes ses formes**, par le renforcement et la coordination des actions des différents acteurs précités. Le périmètre de compétence du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Colmar a été élargi, depuis, à certaines communes du ressort de la Communauté d'Agglomération de Colmar.

## La lutte contre l'insécurité

La réunion trimestrielle de sécurité, se tenant en Mairie depuis mars 2003, a pour objectif de faire le point sur l'évolution de la délinquance et de coordonner les actions ciblées des différents acteurs de la sécurité. Elle réunit le Préfet, le Maire et son Premier Adjoint, le Procureur de la République, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Commissaire de police, le principal bailleur social (Pôle Habitat Centre Alsace).

Dans le même esprit, une réunion hebdomadaire de la sécurité réunit chaque jeudi en Mairie, sous la conduite du Premier Adjoint au Maire chargé de la sécurité, le Commissaire de Police, un Directeur Général Adjoint, le Directeur de la Sécurité, le Chef de la Police Municipale et un représentant du Pôle Habitat Centre Alsace, le plus grand



bailleur collectif à Colmar. Elle permet de faire le bilan de l'actualité judiciaire de la semaine écoulée, de **dresser un état des lieux permettant à la force publique et à la Mairie d'ajuster les actions communes et concertées, en réponse aux actes d'incivilités et de délinquance.**

### Le bureau de police mixte Ouest (Police Nationale / Police Municipale)

Dans le cadre du Contrat Local de Sécurité conclu par la Ville avec l'Etat, un bureau de police mixte a été installé dans des locaux situés au 23 rue de Rome en 1999. Les effectifs de la Police Municipale, plus

spécialement chargés d'une **mission de proximité**, et de la Police Nationale, cohabitent dans les locaux, se rendant ainsi plus proches des habitants du quartier. *Le coût de cette réalisation a été supporté par la Ville à hauteur de 360 000 €.*

### Les Sapeurs-Pompiers SDIS 68 et Le Centre de Secours de Colmar

La construction des bâtiments du Service Départemental d'Incendie et de Secours, du Groupement Nord et du Centre de Secours Principal de Colmar, 7, avenue Joseph Rey, a été menée à bien par la Ville, avec le Département du Haut-Rhin.



## Le centre de Secours (Sapeurs Pompiers) de Colmar

**Effectif :** La disponibilité minimale en journée s'élevé à 19 personnels. La nuit et le week-end, elle est de 17. Bien entendu cet effectif peut être ajusté par des renforts en personnel lorsque la situation le nécessite.

**Matériel :** Le C.S de Colmar dispose de divers véhicules d'interventions spécialisés, et de matériel performant pour assumer au mieux les missions qui lui incombent.

**Formation :** Les actions de formation répétées tout au long de l'année (tronc commun, maintien des acquis, adaptation aux risques locaux) visent à maintenir les effectifs au niveau opérationnel requis pour optimiser les interventions et accomplir avec sécurité et efficacité les différentes interventions.

**Activité :** En 2009, Le C.S de Colmar a effectué 2047 secours à personnes, 1407 opérations diverses, 564 interventions sur feux, 442 interventions pour des accidents de transport, et 226 interventions spéciales. ●



*Le coût des travaux s'est élevé à 17,1 M€ (hors terrain et équipements).*

Les bâtiments modernes et fonctionnels ont été inaugurés en 2000. Destinés à héberger le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin, le Groupement Nord et le Centre de Secours Principal de Colmar, ils **mutualisent un certain nombre de postes dans un souci d'économie de fonctionnement.**

### Le nouvel Hôtel de police nationale 2, rue de la Cavalerie

Situé à l'angle de la rue de la Cavalerie et de la route de Sélestat, cet Hôtel de police regroupe, dans des locaux spacieux et fonctionnels, **l'ensemble des services de police auparavant dispersés.** Il est dimensionné pour accueillir 179 fonctionnaires et

comporte une surface utile de 2550 m<sup>2</sup> répartis entre les renseignements généraux (283 m<sup>2</sup>), la sécurité publique (1962 m<sup>2</sup>) et les surfaces communes (305 m<sup>2</sup>).



# Une ville où il fait bon vivre

Une convention de délégation signée le 3 novembre 2003 par le Préfet du Haut-Rhin, et le Député-Maire Gilbert Meyer, a confié à la Ville la construction du bâtiment pour un coût total financé de 9,2 M€ dont 8,5 M€ empruntés. L'Etat rembourse à la Ville un loyer réactualisé correspondant à la charge d'emprunt. La Ville a récupéré l'assise foncière de l'ancien commissariat de police (rue du Chasseur) dont les bâtiments ont été démolis dans le cadre du réaménagement de l'espace de la Montagne Verte.

L'Hôtel de police a été inauguré le 24 novembre 2006 par M. Nicolas Sarkozy, alors Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire.

## La Police Municipale

La Police Municipale de Colmar, placée sous l'autorité du Maire, se compose d'un effectif total de 28 agents. Elle est investie de missions de police administrative (prévention et



surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques, notamment l'exécution des arrêtés du Maire et la constatation des infractions à ces arrêtés) ainsi que de mission de police judiciaire.

Elle est équipée d'un cinémomètre laser (contrôles de vitesse) et d'un sonomètre (contrôle de l'émission du bruit des véhicules). Elle est en liaison constante avec la Police Nationale, avec laquelle elle agit en étroite coordination.

## Les Papys et Mamys Trafic

En 2001, la Ville a décidé la mise en place d'un dispositif destiné à **sécuriser la traversée des jeunes écoliers aux abords immédiats de certains établissements scolaires**. Les effectifs Papys et Mamys Trafic sont constitués par 15 vacataires retraités, âgés de 55 à 65 ans (âge limite). Ils assurent la sécurisation de la traversée des enfants des écoles colmariennes lors de l'entrée et de la sortie des classes. Rétribués par vacation, ces Papys et Mamys Trafic constituent un véritable lien social entre



les générations tout en accomplissant un geste citoyen. Vous les reconnaissez à leur chasuble jaune fluorescent ainsi qu'à leur panneau « stop ». Ils sont totalement intégrés aujourd'hui dans l'environnement scolaire.

## La Brigade Verte

En 2001, les gardes-champêtres de la Brigade Verte ont emménagé dans de nouveaux locaux rue du Ladhof. Mis à disposition de la Ville par le Syndicat Mixte Intercommunal des Gardes-champêtres du Haut-Rhin, neuf d'entre eux ont en charge Colmar, et sa proche agglomération.

A Colmar, leur mission consiste plus particulièrement à **surveiller les parcs et jardins**, afin de faire appliquer la réglementation générale en vigueur, les arrêtés municipaux, mais également la salubrité publique.

### La vidéoprotection d'Espaces Publics Urbains : un outil de dissuasion, de prévention et d'élucidation

La Ville de Colmar a mis en œuvre le 1er juillet 2009, au titre de la 1ère tranche 2009, un dispositif de vidéoprotection d'espaces publics urbains composé de 15 caméras réparties sur 5 sites du centre ville :

- Quai de la Sinn (2 caméras)
- Place de la Mairie (2 caméras)
- Rue des Clefs (2 caméras)
- Parking public de la Montagne Verte (6 caméras)
- Parking public Scheurer-Kestner (3 caméras)

Ces caméras sont reliées au centre superviseur urbain (C.S.U) situé en Mairie. 2 opérateurs exploitent les images recueillies. Celles-ci sont enregistrées 10 jours puis automatiquement détruites avec traçabilité des opérations. Un lien a été créé pour le déport des images vers le commissariat de police de Colmar.

La 2ème tranche 2010 consiste en l'extension du dispositif par l'ajout de **16 caméras supplémentaires**, en



complément du maillage existant en centre ville (13 caméras), et 3 caméras place Saint-Joseph. Elles sont également reliées au C.S.U, avec un déport d'images réalisé vers le commissariat de police.

#### Les sites équipés sont les suivants :

- Rue Vauban (1 caméra)
- Rue des Boulangers (1 caméra)
- Place des Dominicains (1 caméra)
- Place de la Cathédrale (2 caméras)
- Rue des Marchands (1 caméra)
- Grand'Rue (2 caméras)
- Place du 2 février (1 caméra)
- Place du Marché aux Fruits (1 caméra)
- Rue des Tanneurs (1 caméra)

- Rue des Ecoles (1 caméra)
- Rue Turenne (1 caméra)
- Place Saint-Joseph (3 caméras)

Le coût cumulé des dépenses d'investissement du centre superviseur urbain et de ces 2 premières tranches d'équipement en vidéoprotection d'espaces publics urbains (2009 - 2010) s'élève à 970 000 €.

D'autres tranches vont intervenir dans le cadre de la poursuite d'un plan pluriannuel d'équipement en vidéoprotection.

**Les résultats, en effet, sont probants. Grâce aux caméras installées, des délinquants ont pu être identifiés, puis interpellés par les forces de l'ordre. ■**



## introduction

**E**t si la Culture était d'abord un art de vivre, comme un trait d'union dans le temps, dans l'espace et entre les êtres, donnant ainsi un sens à notre vie collective ?

*La Municipalité n'a cessé depuis 1995 de diversifier l'offre culturelle, de la rendre accessible au plus grand nombre. Elle a créé les conditions du mélange et de l'éclectisme. Elle a fait de la culture un bien partagé, accessible à*

*chacun et d'une densité qui génère le désir et l'émotion.*

*La culture, c'est un souffle qui apaise, qui étonne, qui enchante. Une vie culturelle tonique, c'est l'expression d'une démocratie qui vibre.*

*Jamais la Ville n'aura consacré autant d'efforts à l'activité culturelle, sous toutes ses formes, que ces 15 dernières années.*



## Les Bibliothèques

### ■ La construction de la nouvelle bibliothèque annexe pour le quartier Bel Air – Florimont

La nouvelle annexe de la bibliothèque municipale baptisée Bel'Flore, d'une surface d'accueil de 220 m<sup>2</sup>, a été inaugurée le 17 décembre 2005. Rehaussée par quelques touches de couleur rouge et jaune, des pièces claires et gaies, cette nouvelle structure offre une nouvelle salle de lecture, un point d'accueil, une salle d'animation et un atelier avec mobilier et évier dédié à des travaux manuels.

**C'est un espace de culture, d'information et de loisirs au plus près des habitants du quartier** dans des locaux agréables. Une ouverture au plaisir de la lecture et des histoires pour les jeunes, un programme d'animations variées

en partenariat avec les associations. *Coût des travaux y compris mobilier et informatique 446 300 €.*

*Partenaires financiers : Fondation Timken : 100 000 €, Caisse d'Epargne : 15 000 € et Département du Haut-Rhin : 116 000 €.*

### ■ L'aménagement d'une médiathèque dans le bâtiment de l'ancien Hôpital Place du 2 Février : le pôle média culture Edmond Gerrer

*La médiathèque constituera un maillon essentiel du nouveau « paysage » offert aux Colmariens : du marché couvert à la place du 2 Février, en passant par le parterre arboré du site de la Montagne Verte, la restructuration du gymnase, et un parking souterrain, c'est tout un secteur de la Ville qui entreprend sa mue.*

*La future médiathèque portera le nom de « Pôle média culture Edmond Gerrer » en mémoire de celui qui fut Maire de Colmar de 1977 à 1995. Edmond Gerrer était un homme de culture et un humaniste. Son nom a été logiquement associé à ce nouvel équipement.*

Le chantier de la médiathèque a démarré à l'automne 2009 et durera 2 ans, pour une ouverture prévue fin 2012. D'une surface de plus de 5000 m<sup>2</sup>, la transformation de l'ancien hôpital en médiathèque moderne et aérée offrira de nouveaux services de lecture publique. L'aménagement des abords (parking souterrain, espace vert) participera à l'attraction de la médiathèque.

**Elle sera un outil culturel majeur et un vaste complexe multimédia, doté des techniques les plus performantes, pour les Colmariens et les habitants des communes environnantes.**



L'actuelle bibliothèque des Dominicains permettra la mise en valeur d'un très riche patrimoine de livres et d'estampes.

La modernisation informatique se poursuit : gestion informatisée en 2009, site portail en 2010, signalisation des fonds sur le catalogue informatisé...

*Coût de l'opération y compris mobilier et informatique : 13,5 M€.*

*Partenaires financiers : Etat, Communauté d'Agglomération de Colmar et Département du Haut-Rhin.*

## Le Salon du livre

Après 20 ans d'existence (en 2009), le Salon du livre de Colmar est devenu **la manifestation littéraire la plus importante d'Alsace** : 35 000 entrées, 400 auteurs, 240 stands mettant en valeur toute la chaîne du livre (libraires, éditeurs, ...), des rencontres avec des écrivains, des illustrateurs, des conférences et des débats, des expositions et des conteurs, un partenariat fort avec les enseignants, de multiples animations pour donner le goût de lire... Le livre en fête, gratuit, pour tous les publics.



*Partenaires financiers : le CNL (Centre National du Livre), la Région Alsace, le Département du Haut-Rhin, la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), l'ACMISA (Association Culturelle en Milieu Scolaire d'Alsace) et le Crédit Mutuel.*

## Le Théâtre Municipal

Achévé en 1849, le théâtre municipal est l'œuvre de l'architecte Boltz qui a réalisé, à côté de l'ancien couvent d'Unterlinden, un théâtre à l'italienne.

Sa décoration intérieure, remarquable par les peintures du plafond, est l'œuvre de l'artiste parisien Boulangé.

« Un théâtre restauré pour une fréquentation en augmentation. »

Entre 1999 et 2000, le Théâtre Municipal était fermé pour un an de gros travaux de rénovation intérieure et de mise en conformité.

*Coût : 5 030 800 €, avec le concours financier de la Région Alsace (386 000 €) et du Département du Haut-Rhin (74 400 €).*

Un nouveau grill technique, un monte-décor et une nouvelle fosse d'orchestre ont été installés. Les fauteuils dans la salle ont été remplacés, le lustre a été changé, et les peintures intérieures refaites, tout en conservant l'esprit d'origine.

# Colmar pôle culturel

Depuis, plusieurs chantiers de travaux complémentaires se sont succédé :

- ➔ en 2002, réfection du perron, changement des fenêtres du foyer, réfection de la toiture (1ère tranche), finition du grill technique et motorisation du monte-orchestre, pour un montant de 640 000 €
- ➔ en 2003, réfection toiture (2ème tranche) pour 100 000 €
- ➔ en 2007, restauration extérieure des escaliers et de la terrasse pour 220 000 €
- ➔ en 2009 et 2010, restauration intérieure du foyer (parquet, rideaux et peinture) pour 87 000 €

Ces travaux d'amélioration, liés à une programmation de qualité, ont permis d'augmenter de façon notable la fréquentation du Théâtre Municipal, qui est passée en moins de 10 ans de 22 000 à plus de 30 000 spectateurs par saison, dont un tiers pour les spectacles programmés en régie par la Ville. Pendant cette même période, grâce à ses spectacles familiaux, d'humour décalé et ses concerts de chanson française, le théâtre a réussi à attirer un **nouveau public**, plus jeune, qui ne fréquentait pas ce lieu auparavant.

## Le Grillen et son extension

Après 12 ans de fonctionnement la Salle de Musiques Actuelles « Le Grillen »



a conquis sa place dans les paysages culturels colmarien, régional et national, comme dans la sphère des loisirs de la jeunesse en particulier. Cette salle a non seulement enrichi l'offre culturelle, mais a aussi **dynamisé la création dans le domaine des musiques actuelles et suscité l'émergence de nombreuses associations.**

*Coût initial de réalisation : 4 000 000 F (609 796 €)*

Quelques chiffres éloquentes pour la période du 1er juin 1998 au 31 décembre 2009 : 1 122 programmations (concerts, jeune public, théâtre d'improvisation,...) pour 2 578 groupes ou DJ's, 195 250

spectateurs, et 147 associations concernées.

Afin de développer le potentiel de cet équipement, la Municipalité lance un programme d'extension dans l'espace contigu disponible. Ce projet consiste en la création d'un nouvel espace scénique incluant le bar, de trois loges, d'un lieu dédié au CRMA de Colmar (Centre de Ressources Musiques Actuelles), de deux studios de répétition supplémentaires.

*Coût projeté de l'extension : 1 760 000 €, avec les concours financiers de la Région Alsace, du Grand Pays de Colmar et du Département du Haut-Rhin.*



## Le Centre de Ressources Musiques Actuelles

La Ville a décidé de s'impliquer dans la démarche départementale et d'intégrer le Grillen dans le projet de développement d'un Centre de Ressources des Musiques Actuelles (CRMA). Les missions de cette structure sont les suivantes : information, conseil, formation, accompagnement à la pratique, accessibilité à la scène.

*Les différents partenaires : le Département du Haut-Rhin et la Fédération Hiéro Colmar.*



## Le Multiplexe

Dans l'objectif de réaménager la partie de la ville qui fait le lien entre l'entrée nord et l'hyper centre et continuer sa politique de dynamisation du cœur de Colmar, la Municipalité a favorisé la construction d'**un nouveau complexe cinématographique proche du centre ville.**



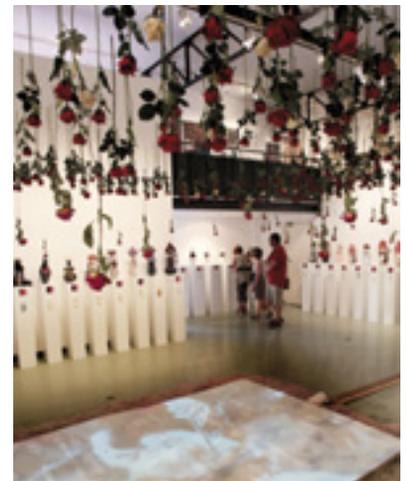
La construction du multiplexe sur la partie est de la place Scheurer-Kestner a permis de réaménager complètement cette place avec un parvis, deux grandes places collatérales (393 places de parking gratuites), le « relooking » de la rue des Ancêtres, et la création d'un espace de verdure le long du Brennbaechlein. La construction d'un silo à voitures a permis de rétablir et d'élargir les possibilités antérieures de stationnement gratuit (1271 places gratuites au total et 110 payantes).

*Le coût des investissements financés par la Ville s'élève à 650 000 € pour la place Scheurer-Kestner, 500 000 € pour le parvis et 8,7 M€ pour la place Lacarre. Partenaire financier : le Département du Haut-Rhin pour le parking Lacarre.*

Le multiplexe a été inauguré le 8 décembre 2006 et propose 12 salles (2493 places) pour une amplitude horaire de 11h du matin à minuit.

## L'Espace d'Art Contemporain André Malraux

Afin de se pourvoir d'un centre d'art contemporain dont le besoin se faisait sentir à Colmar et de rayonner dans cette matière au niveau régional et dans la Régio, la Ville de Colmar a réhabilité l'ancienne choucrouterie Fischer, située au cœur de Colmar, rue Rapp.



# Colmar pôle culturel

*Partenaires financiers : Fonds International Timkem, Région Alsace, Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Alsace et Département du Haut-Rhin. Le coût du projet s'élevait à 2,3 MF, deux tiers ont été subventionnés par les partenaires associés au projet.*

En décembre 1996, l'Espace d'Art Contemporain André Malraux est inauguré. Il devient vite un nouveau fleuron du patrimoine culturel colmarien.

Colmar peut donc s'enorgueillir de présenter des **artistes contemporains locaux, nationaux, internationaux de grande qualité** tels que Ernest Pignon-Ernest, Anne et Patrick Poirier, Claude Viallat, Pablo Reinoso, Magdalena Abakanowicz, Pep Guerrero. Présenter des démarches novatrices et pertinentes permet à l'Espace d'Art d'accueillir chaque année 12 000 visiteurs en moyenne. Un gros effort est fait pour les scolaires.

**L'entrée et les visites guidées sont gratuites.**

## Le Concours artistique

Dans le but de promouvoir la création artistique, la Municipalité a mis en place un concours annuel d'une dotation de 20 000 €, destinée à récompenser des Colmariens.

Pour la 1<sup>ère</sup> édition, en 2009, le thème retenu était « l'autoportrait ».



En 2010, le concours s'est enrichi d'un second volet en direction des écoles maternelles et élémentaires de Colmar, sur le thème « *Ma ville* » (*la ville que j'aime, telle que je la vois, telle que je la verrai, ma ville idéale*).

Les 3 écoles lauréates se verront remettre une aide financière de 1 500 €, destinée à financer des interventions artistiques au sein de leur établissement.

Quant aux écoles qui auront concouru sans succès, elles se verront octroyer du matériel pédagogique artistique.

## L'Aide à la vie associative culturelle

La Ville de Colmar est dotée d'un tissu associatif culturel fort, qui contribue à son dynamisme et renforce un lien fondamental entre les habitants. C'est pourquoi depuis le 23 juin 2008, une aide financière de 15 € par membre actif colmarien âgé de 6 à 16 ans est octroyée, sur demande, aux associations culturelles.

Cette aide a pour but d'encourager les jeunes à s'impliquer et à soutenir des initiatives culturelles. Elle est aussi le résultat d'un engagement de l'équipe majoritaire.

**Et toujours dans le cadre des engagements de l'équipe majoritaire :**

## Le Ciné-Pass

Dans le but d'encourager et de faciliter l'accès des jeunes au 7<sup>ème</sup> Art, la municipalité a souhaité innover en proposant un tout nouveau dispositif : le « Ciné Pass ».

Des carnets contenant 12 entrées gratuites par an sont proposés aux jeunes de 6 à 16 ans. Ils sont valables dans les deux cinémas colmariens.



## Le Culture-Pass

Dans le but d'encourager les jeunes Colmariens âgés de 16 à 23 ans à accéder à la vie culturelle de notre cité, sous toutes ses formes, la Municipalité a mis en place le Culture-Pass. Ce dernier offre environ 50% de réduction dans les principales et incontournables institutions colmariennes (musées, théâtre, salle de musiques actuelles, cinémas...).



## Le Kiosque à musique

« Relooké » en septembre 2000 dans le cadre du grand projet de restauration de la place Rapp, le kiosque à musique est particulièrement apprécié par les Colmariens et les touristes. Ce pavillon de plein air accueille plusieurs dizaines d'animations par an mêlant musique, danse, poésie, fanfares, harmonies, théâtre de rue...

Coût de la réalisation : 128 000 €.

## Le Conservatoire

En 2001, la Ville de Colmar a réhabilité l'ancien logement de fonction du concierge de l'École Nationale de Musique et créé six nouvelles salles de cours permettant ainsi d'améliorer la capacité d'accueil et les conditions de travail des élèves.

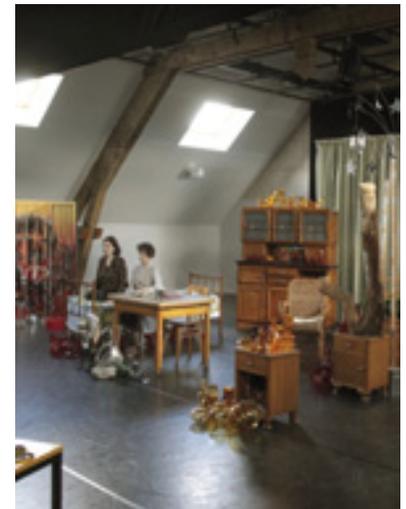
*Le coût s'est élevé à 1 MF financé par la Ville.*



## L'Atelier du Rhin ➔ La Comédie de l'Est

Depuis le 1er juillet 2008, l'Atelier du Rhin, renommé Comédie de l'Est est devenu Centre Dramatique Régional d'Alsace. Cette structure retrouve une identité purement théâtrale : auteurs classiques et contemporains s'y côtoient.

« Le rayonnement  
de ce lieu culturel  
s'affirme jusqu'au  
plan national. »



Dans le but de faciliter l'accès du plus grand nombre à l'art théâtral, la Comédie de l'Est multiplie ses actions avec les mondes scolaire et associatif.



## Les Jeunes Voix du Rhin ➔ L'Opéra Studio

Au cours de la saison 2008/2009, les « Jeunes Voix du Rhin » sont devenues « Opéra Studio » de l'Opéra National du Rhin. Installés à la Maison des Associations, dans des locaux mis à disposition par la Ville, ces jeunes chanteurs bénéficient d'un **enseignement professionnel de haut niveau**, qui doit leur permettre de se familiariser avec la vie d'une grande maison d'opéra.

## Les spectacles jeune public

La Ville de Colmar, pour le plus grand plaisir des petits, notamment des scolaires, programme près de 16 spectacles par an au Grillen et au Théâtre Municipal.

En 2009 près de 3 115 enfants ont pu assister à des spectacles variés de différents genres artistiques : musique et danse, contes du monde, théâtre pour enfants, marionnettes...



Permettre aux jeunes Colmariens, de découvrir à prix attractifs, le spectacle vivant sous toutes ses formes, telle est l'une des priorités de la Municipalité.

## Les Scènes d'èc

Les « *scènes découvertes* » du Grillen (dites « *scènes d'èc* ») ont pour but de promouvoir les « *musiques actuelles* ». Il s'agit de donner l'opportunité à de nouvelles formations de se produire sur scène dans des conditions techniques professionnelles et de pouvoir bénéficier d'un vrai tremplin. Les groupes sont d'ailleurs nombreux à postuler.

## Le Cinéma de plein air

« *Une toile sous les étoiles* ». Chaque été, depuis 10 ans, la Ville propose des séances de cinéma de plein air libres d'accès à nos concitoyens et aux visiteurs.

À la tombée de la nuit, en juillet et août, trois films de qualité, choisis avec soin dans les registres allant de la comédie aux films d'animation régalent, **sur le parvis du Grillen**, tous les publics, cinéphiles comme simples amateurs.





## La restructuration du Centre Europe

La Ville de Colmar a décidé d'engager une restructuration du Centre Europe, équipement socioculturel construit en 1976, en même temps que la réhabilitation du quartier. Il est situé au 8, rue de Varsovie au cœur du quartier Europe.

Afin de pouvoir intégrer ce bâtiment et les activités qui s'y dérouleront dans le projet de rénovation urbaine, ce projet devra répondre aux besoins des habitants du quartier Europe et des Colmariens en général en matière d'animations sociales et culturelles pour la jeunesse et les adultes. Il s'agit aussi d'intégrer par ce biais la stratégie de désenclavement du quartier Europe mise en œuvre par la Ville de Colmar et ses partenaires à travers la création d'une salle de spectacles complémentaire de l'offre actuelle.

Ainsi, le Centre Europe va devenir tout à la fois un pôle culturel, un pôle associatif, un pôle de loisirs rayonnant sur toute la ville.

*Coût de l'opération : 6,5 M € HT financés par la Ville de Colmar, la Région Alsace, le Département du Haut Rhin et l'Etat à travers l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.*



## L'extension du Musée d'Unterlinden

Deuxième musée d'art de province avec plus de 200 000 visiteurs annuels, haut-lieu français de l'art rhénan et germanique du Moyen Age et de la Renaissance, écrin notamment de l'un des chefs-d'œuvre de l'art mondial : le Retable d'Issenheim de Mathias Grünewald (1512-1516), cet établissement a pour cadre le cloître et l'église gothiques d'un ancien couvent de dominicaines du XIIIe siècle. Depuis de nombreuses années, la collection d'art moderne a pris une ampleur qui la hisse désormais au niveau des grandes collections nationales.

Plusieurs donations récentes et extrêmement importantes rendent l'extension du musée nécessaire. La situation de Colmar, l'un des grands pôles touristiques français au cœur de l'Alsace et de l'Europe, justifie pleinement cette intervention qui bénéficie

# Colmar pôle culturel

ainsi d'une inscription prioritaire au Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013. Une opportunité unique d'extension est offerte par la disponibilité du bâtiment voisin des anciens Bains datant de 1905, un bel édifice de style Art Nouveau. Avec un coût d'objectif de

24,5 M€ HT, compte tenu également des aménagements urbains concomitants, l'ensemble de l'opération réunit, autour de la Ville de Colmar maître d'ouvrage, les partenariats de l'Etat, de la Région Alsace, du Département du Haut-Rhin et de la Société Schongauer

administrant le musée. Le tour de table financier prévoit également un appel au mécénat.

Le nouveau Musée d'Unterlinden avec sa surface globale portée à près de 8000 m<sup>2</sup>, comprenant l'actuel bâtiment, les anciens Bains municipaux entièrement restructurés ainsi qu'un nouveau bâtiment en brique destiné à l'art du 20ème siècle, ouvrira ses portes fin 2013.

Trois temps architecturaux et muséologiques seront mis en valeur : la chapelle abritant le Retable d'Issenheim de Grünewald et le cloître accueilleront les collections anciennes, les anciens Bains municipaux présenteront les collections du 19ème siècle. Les collections du 20ème siècle ainsi que les expositions temporaires seront présentées dans le nouveau bâtiment qui sera construit à l'arrière des anciens Bains.

A l'issue de plusieurs années d'études préliminaires et de programmation, la maîtrise d'œuvre a été attribuée à l'agence d'architecture suisse Herzog & de Meuron, de notoriété internationale. Ainsi, après plusieurs années de phase d'élaboration du projet, de programmation et d'études architecturales, les trois ans à venir seront consacrés aux travaux de chantier.

Ce projet phare initié par la Ville de Colmar apportera une importante valeur ajoutée au centre ville historique de Colmar.





### Le musée du Jouet s'agrandit

Le Musée du Jouet s'est affirmé comme un élément important de l'attractivité et de l'animation culturelle de Colmar. Une acquisition exceptionnelle de 150 modèles réduits d'avions et de 600 voitures a été réalisée par l'association MAJEPT, gestionnaire du Musée, en 2009, enrichissant ainsi le fonds

muséographique. La fréquentation du musée est en progression constante et le nombre de visiteurs tend vers les 50 000 alors qu'il s'élevait à 45 126 en 2006.

S'impose dès lors la nécessité d'adapter les conditions de présentation et de visite. Les travaux d'aménagement du Musée, prévus en 2011, vont dans

ce sens. Les nouvelles surfaces sont principalement destinées à deux salles d'expositions supplémentaires, un atelier pour l'entretien des trains et des jouets animés et enfin des réserves. Cet espace supplémentaire participera notamment à la mise en valeur de la collection des modèles réduits des engins de chantier de la société Liebherr et des machines à vapeur aux côtés des poupées et trains existants.

Propriétaire du bâtiment, la Ville est maître d'ouvrage de ce projet. Après étude de la structure, par un bureau d'étude spécialisé, le programme d'aménagement de l'espace consiste à niveler et à consolider trois niveaux différents pour un coût d'opération de 465 000 € et à offrir ainsi un espace agrandi de rêves et de féerie pour petits et grands. ■



## introduction

**L**orsqu'ils ne sont pas détournés ou pervertis, les repères portés par le sport jouent un rôle éducatif et favorisent le lien social, en contribuant à rassembler autour des principes de notre République.

Notre ville est riche de nombreuses associations qui offrent aux Colmariens une palette de disciplines les plus diversifiées.

Améliorer les équipements, créer les structures de demain, aider les associations et être au cœur des événements sportifs : jamais la Ville n'aura consacré autant de

moyens au sport que ces dernières années. Les grands investissements réalisés depuis 2000 en témoignent : le Colmar Stadium, la piscine Aqualia, l'espace technique pour l'athlétisme, les gymnases (Château d'eau, Anne Frank), les installations de skate parc, les courts de tennis couverts, et plus récemment la salle d'escrime, en témoignent.

Agir pour que le licencié sportif ne soit pas un client, voire un usager d'un club, mais un acteur du monde associatif et sportif à Colmar. Telle est l'ambition de la municipalité.

## Les contrats d'objectifs

En 1996, à l'initiative du nouveau Maire, la Ville de Colmar s'est engagée dans une voie de contractualisation de ses rapports avec les associations sportives, représentatives de l'élite colmarienne. Sept contrats avaient été signés pour la saison 1996/1997. Seize associations sont désormais retenues dans ce dispositif pour un montant global de 238 200 €.

Cette nouvelle approche des modalités d'attribution de l'aide allouée au sport d'élite repose sur les principes suivants :

- ➔ un véritable partenariat ;
- ➔ la transparence et la confiance ;
- ➔ une garantie réciproque ;
- ➔ la maîtrise de l'inflation en matière d'aides directes.

## Les subventions municipales allouées au sport

Près de 500 000 € de subventions de fonctionnement sont attribués annuellement aux clubs sportifs colmariens sur la base de plusieurs critères.

Conformément aux engagements pris par la Municipalité en 2008, le taux des critères « jeunes licenciés / jeunes licenciés compétiteurs / bénévoles / éducateurs et entraîneurs » a été augmenté de 50 %. Cette valorisation de la pratique sportive correspond à un montant annuel de subvention complémentaire 106 000 €.

Un soutien financier complémentaire de plus de 20 000 € au titre du Fonds d'Action Sportive, est réservé annuellement à la participation des sportifs locaux à des compétitions internationales et à l'organisation de manifestations sportives. Des événements sportifs majeurs (ex. : Tour de France cycliste) bénéficient d'aides municipales spécifiques tenant compte de leur coût d'organisation et de leur degré de popularité. Au delà des subventions traditionnelles, la Ville accompagne également les sections sportives locales par des dotations spécifiques en l'occurrence le football (4 000 € par an), le judo (mise à disposition d'un éducateur sportif municipal), le hockey sur glace (5 000 € par an) et le cyclisme (4 600 € par an).

## La contribution financière en faveur des sports de glace

Une contribution annuelle de 215 000 € est consentie au délégataire de service

public de la patinoire pour lui permettre d'organiser ses activités dans des conditions satisfaisantes. Un contrat d'objectifs spécifique portant sur 120 000 € par an soutient les activités du Club des Sports de Glace de Colmar dans l'utilisation et l'occupation de la patinoire couverte.

## Les actions sportives majeures organisées en direction des jeunes

La Ville a mis en œuvre un certain nombre d'actions permettant aux jeunes de découvrir, gratuitement, diverses activités sportives encadrées par les éducateurs sportifs municipaux, à travers les opérations suivantes :

- ➔ les centres d'animation et d'éducation sportives organisés en dehors du temps scolaire ;
- ➔ les mercredis sportifs ;





- ➔ les animations ouvertes et les centres de loisirs sportifs organisés durant les congés scolaires dans les différents quartiers de Colmar et sur des sites extérieurs ;
- ➔ les aides pédagogiques, consistant à accompagner les élèves des écoles élémentaires dans la découverte et l'initiation d'activités sportives ;
- ➔ les actions de partenariat, en soutien aux associations sportives locales et aux structures de quartier.

A ces stages, se rajoutent des animations gratuites, organisées dans les quartiers de Colmar et au stade nautique.

**En 2009, le nombre de participants à l'ensemble du dispositif s'est élevé à 13 060.** Les 9 communes de la CAC mettent leurs installations gracieusement à la disposition de l'organisation.

*Partenaires financiers : la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin.*

## Les équipements sportifs couverts nouveaux

■ **Les installations sportives du collège Berlioz** : dans le cadre de la reconstruction du collège Berlioz en 2000 par le Département du Haut-Rhin, la Ville, outre la mise à disposition du terrain (392 000 €) a participé au financement du gymnase et des salles spécialisées de judo et de gymnastique à hauteur de près de 10 % du coût global, soit 1,5 M€.

■ **Le complexe sportif du Château d'eau** : depuis la rentrée scolaire 1997 / 1998, cet équipement sportif, comportant un gymnase et une salle annexe, est mis à la disposition des écoles, de l'IUFM et des associations sportives locales.

*Le coût de cette réalisation s'est élevé à 1 319 300 € et a bénéficié du soutien financier du Département du Haut-Rhin.*

## Les Animations Été

Cette opération intercommunale a pour objet d'offrir, durant les mois de juillet et d'août, des loisirs éducatifs, à l'intérieur de structures associatives, à la jeunesse colmarienne ainsi qu'à celle des communes de la région de Colmar. A ce jour, plus de 70 associations participent à ce dispositif à travers plusieurs dizaines d'activités différentes, regroupées en 425 stages.



# La culture du résultat



■ **Le gymnase Anne Frank** : ce gymnase, construit en 2002, est venu renforcer le parc d'infrastructures sportives colmariennes. D'une surface de 600 m<sup>2</sup>, il accueille en journée les scolaires de l'école Anne Frank et, en soirée, les membres des associations sportives et de loisirs. *Le coût de cette réalisation s'est élevé à 970 000 €.*

■ **L'espace sportif Rapp** : d'une surface de 671 m<sup>2</sup>, cet espace destiné à la pratique de la musculation et de la lutte a été mis à la disposition des membres de la Société Athlétique Olympique 1896, le 1er octobre 2009.



*Le coût de cette réalisation s'est élevé à 1 900 000 € (comprenant également la salle des familles). Partenaires financiers : État et Département du Haut-Rhin.*

■ **Le skate parc couvert** : premier espace couvert de l'Est de la France, dédié aux sports de glisse, le skate parc, situé au sud-est de Colmar dans le quartier du Grillenbreit, a été inauguré le 7 mai 2005. D'une surface de 800 m<sup>2</sup>, il permet la pratique du skate board, du BMX et du roller. Il est fréquenté par l'Association Colmar Skating Crew.

Il se compose d'une grande variété de modules permettant la pratique du skate et du BMX, avec de nombreux plans inclinés, dont une mini-rampe. *Le coût de cette réalisation s'est élevé à 455 000 €. Partenaires financiers : État, Département du Haut-Rhin et Fonds Timken.*



■ **Le boulodrome** : cet équipement, situé au stade des Cheminots, de 772 m<sup>2</sup>, construit en 2001, permet la pratique de la boule lyonnaise.

*Le coût de cette réalisation s'est élevé à 260 000 €. Le Club Bouliste Colmarien, club utilisateur, a participé à la dépense.*

■ **La piscine Aqualia qui bénéficie du label « Tourisme handicap »** : ouverte en décembre 2003 et inaugurée officiellement le 3 mai 2004 par M. Jean-François Lamour, ex-Ministre de la Jeunesse et des Sports et de la Vie Associative. Cette structure couverte de plus de 7258 m<sup>2</sup> propose un ensemble de bassins accessibles aux personnes à mobilité réduite.

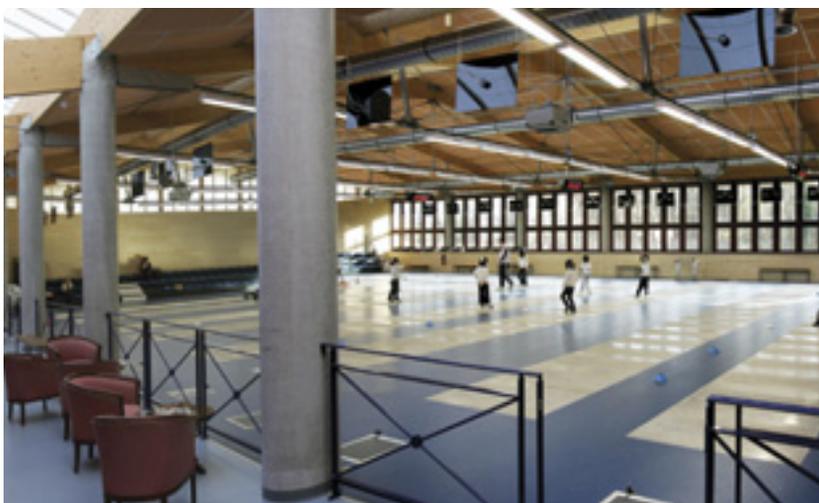


Elle comprend un bassin de 500 m<sup>2</sup> muni d'un fond mobile, un bassin d'initiation de 225 m<sup>2</sup>, une pataugeoire de 12 m de diamètre, deux bassins de réception des toboggans, un bassin ludique de 50 m<sup>2</sup> avec banc massant, cascade et jets massant, une zone réservée aux soins du corps (sauna-hammam, solarium) et une section bains/douches.

*Le coût de cette réalisation s'est élevé à 10 M€. Partenaires financiers : Etat et Département du Haut-Rhin.*

■ **La salle d'escrime** : situé à la Waldeslust, cet équipement de 1 038 m<sup>2</sup>, construit en 2009 et comprenant huit pistes métalliques complétées par quatre pistes d'entraînement sur une surface de 690 m<sup>2</sup> ainsi que 348 m<sup>2</sup> de locaux annexes comprenant les vestiaires, sanitaires, salle de musculation,

bureau, salle de réunion, est **l'une des plus belles salles d'Europe. Dans une stratégie de développement durable, la Ville a opté pour l'utilisation de matériaux naturels**, telles que des



briques et des charpentes en bois, une chaufferie bois avec récupération de calories et une toiture végétalisée. *Le coût de cette réalisation s'est élevé à 1 900 000 €. Partenaires financiers : État, Région Alsace et Département du Haut-Rhin.*

■ **La deuxième structure couverte de tennis de la Waldeslust** : construite en 2002 en complément des deux premiers courts couverts, cette structure a permis de développer la pratique du tennis et de favoriser l'éclosion de l'école de tennis du club gestionnaire. Cette opération a été complétée en 2009 par la transformation en surface synthétique de deux courts extérieurs auparavant en terre battue.

*Le coût de ces réalisations s'est élevé à 501 123 €. Partenaire financier : Département du Haut-Rhin.*



■ **Les vestiaires du Centre Hippique** : l'inauguration le 15 décembre 2005 d'un nouveau bâtiment au sein du Centre Hippique situé Route de Rouffach, a permis à la Société Hippique de Colmar de disposer de nouveaux vestiaires, sanitaires mais également d'un logement pour la palefrenière.

Cette réalisation permet aujourd'hui au club d'organiser diverses activités hippiques dans des conditions de fonctionnement optimales. *Coût des travaux : 300 000 € HT. Partenaire financier: Département du Haut-Rhin.*

■ **La construction de hangars et d'un club-house sur l'aérodrome** : Dans le cadre du réaménagement de la plateforme de l'aérodrome de Colmar-Housen, les clubs sportifs pratiquant des activités aéronautiques ont bénéficié de



nouveaux hangars et d'un club-house. Des travaux complémentaires de voirie ont complété ces réalisations. *Coût de la réalisation : 3,3 M€.*

## L'extension du complexe sportif de la Montagne Verte :

cet ensemble sportif réalisé en 1973 pour la grande salle et en 1979 pour la salle de gymnastique, est l'un des plus utilisés de la ville tant par les clubs sportifs, les scolaires que par diverses structures d'animation.

En raison de la vétusté de l'équipement, il y a lieu de se conformer aux normes sécuritaires en vigueur (accessibilité, locaux, matériaux, etc.) et de répondre aux nouvelles exigences d'isolation thermique, permettant de rendre le bâtiment durable et économe en énergie.

Par ailleurs, les clubs utilisateurs de la grande salle souhaitent une augmentation de la capacité d'accueil du nombre de spectateurs et une extension des locaux de convivialité avec création d'espaces « partenaires », ayant vue sur l'aire d'évolution. Quant aux gymnastes, l'exiguïté des locaux et leur manque de fonctionnalité rendent nécessaire la création de vestiaires, de sanitaires et de salles de réunion spécifiques. *Coût des travaux : 5 M€ HT.*

## Les nouveaux équipements sportifs extérieurs nouveaux :

■ **Le skate parc extérieur** : réalisé en 1997 rue Henry Wilhelm, cet espace dédié aux sports de glisse a été **le premier équipement extérieur de l'Est**, permettant aux jeunes de s'adonner aux activités de roller et de skate. *Le coût de cette réalisation s'est élevé à 93 000 €.*



■ **Le stade de l'Europe** : comprenant un terrain de rugby, une piste d'athlétisme rénovée en 2009 pour un montant de 900 000 €, un espace technique d'athlétisme réalisé en 2002 pour un montant de 275 000 € (d'une superficie de 270 m<sup>2</sup>, comprenant des bureaux, une grande salle de réunion, un local de chronométrage et de sonorisation, une kitchenette, des sanitaires ainsi qu'un local de rangement) et un local de quilles « classic » entièrement réhabilité en 2009 pour un coût de 110 000 €. *Partenaire financier* : l'État pour l'ensemble de ces opérations.

■ **Le Colmar Stadium** : construit en 2001 et inauguré officiellement le 8 mai 2003, ce complexe sportif de football comprend un terrain d'honneur avec une tribune de 1400 places assises (dont 40 accessibles aux personnes

handicapées), deux terrains annexes, un terrain synthétique et deux pistes de quilles St-Gall. De par la fonctionnalité et la qualité de ses installations, le Colmar Stadium permet d'accueillir dans d'excellentes conditions, les footballeurs des Sports Réunis de Colmar, les pratiquants des quilles St-Gall, les élèves du collège Hector Berlioz et bien d'autres utilisateurs occasionnels.

*Le coût de cette réalisation s'est élevé à 6,7 M€. Partenaires financiers* : État et Département du Haut-Rhin.

Suite à l'accession de l'équipe fanion des SRC au championnat de National, la Ville a réalisé en 2010 des travaux de mise en conformité du Colmar Stadium pour un montant de 75 000 €.



■ **Le complexe sportif de l'Orangerie** : équipé à son origine de deux terrains de football et d'un dojo, ce complexe s'est doté d'une salle de billard (en remplacement du dojo) et en 2008 d'un terrain de bicross aménagé. Une nouvelle piste de 280 m de long a été inaugurée en novembre 2010 pour la pratique du bicross. *Le coût de ces réalisations s'est élevé à 90 000 €.*



# La culture du résultat

■ **La base de canoë-kayak** : réalisée en 1995, cette base a fait l'objet d'une extension en 2002. Le nouveau bâtiment, comprenant un atelier de réparation, des hangars et une salle d'accueil pour les groupes, a été inauguré le 3 mai 2004 par M. Jean-François Lamour, ex-Ministre des Sports.

*Le coût de cette réalisation s'est élevé à 658 000 €. Partenaires financiers : État, Région Alsace, Département du Haut-Rhin, Fonds Timken, et le club local APACH.*

■ **La patinoire extérieure** : située en centre ville, place Rapp, avec une surface d'évolution de 800 m<sup>2</sup>, elle est ouverte cinq semaines par an lors des traditionnels marchés de Noël. Elle accueille chaque année près de 20 000 personnes.



■ **Le tennis municipal de la Mittelharth** : ouvert à tout public, cette installation (les quatre premiers courts datent de 1981) a fait l'objet de nombreuses rénovations depuis 1995 et comprend

aujourd'hui huit courts extérieurs dont trois synthétiques et deux courts couverts, entièrement réhabilités. Cet équipement municipal accueille 30 000 utilisateurs par an.



## Manifestations d'envergure :

■ **Paris-Colmar à la marche** : la Ville a accueilli en 2009, pour la 28<sup>ème</sup> fois, cette épreuve mythique, créée en 1926. Considérée comme la plus longue épreuve de marche au monde, cette épreuve est toujours précédée, 48 heures avant l'arrivée des marcheurs à Colmar, d'une grande fête sportive réservée aux scolaires.

Et une multitude d'autres manifestations, tels que les courses sur route de Colmar, les matchs internationaux de football, le championnat du monde de hockey sur glace féminin, diverses phases finales de championnat de France, le Tour d'Alsace Cycliste, etc. ■





# 7 Colmar se raconte à travers la sauvegarde et la mise en lumière de son patrimoine exceptionnel.

## introduction

**S**i Colmar accueille chaque année plus de 3 millions de visiteurs, c'est parce que, sous l'impulsion de Gilbert Meyer, l'équipe municipale a su valoriser la richesse du patrimoine, dans toute sa diversité. C'est aussi parce qu'elle sait que ce patrimoine est devenu l'un des moteurs du développement économique de la ville.

*Il s'agit là d'une pleine valorisation de la beauté architecturale, patrimoniale et historique qui contribue en même temps au mieux-vivre ensemble et à la dynamique de la ville.*

# Colmar, patrimoine exceptionnel

## Le secteur Sauvegardé

La Ville a mis en place une aide financière pour les propriétaires qui restaurent et remettent en valeur les maisons anciennes du Secteur Sauvegardé. Ainsi se traduit, à Colmar, **une volonté politique forte de valorisation et de revitalisation du centre historique.**

*Le montant des aides attribuées de 2000 à 2009, après vérification des travaux, s'élève à : 632 000 €.*

## Le Marché Couvert permanent

Ouvert en septembre 2010, la Halle du Marché Couvert se situe au sein du périmètre du Secteur Sauvegardé. Plus d'une vingtaine de commerçants se partagent ce nouveau lieu de vie colmarien qui se veut authentique,



**privilégiant des produits locaux et de qualité.** Le marché rénové représente une étape du circuit touristique de la ville pour son intérêt architectural et historique.

*Coût de l'opération : 1 894 000 €  
Partenaires financiers : FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce), la Région Alsace et le Département du Haut-Rhin.*

## La toiture du Koïfhus

Le Koïfhus, édifié en 1480, classé monument historique et fleuron majeur du patrimoine de la vieille ville a fait l'objet, en 2001, d'une restauration minutieuse qui s'inscrit dans la politique de préservation et de remise en valeur des monuments historiques.

Les travaux de rénovation portaient sur la réfection des pierres de taille (remplacement de la balustrade sculptée du toit, des corniches, des chéneaux), ainsi que la réparation de la charpente.



*Montant des travaux : 1,9 M€ HT.  
Partenaires financiers :  
l'Etat, la Région Alsace, le Département du Haut-Rhin.*

## Le Clocheton Sainte Catherine

L'ensemble du clocheton et la flèche ajourée de la chapelle de l'ancien couvent Sainte-Catherine ont été restaurés, en 2007, par deux sculpteurs de l'atelier colmarien Jean-Luc Schické. Il leur incombait de réaliser au total 33 crochets d'arêtes, 48 crochets de gables et 4 pinacles sans compter les chimères.

*Le montant des travaux de restauration s'est élevé à 600 000 € HT. Son financement a été assuré par la Ville de Colmar à hauteur de 26 %, par l'Etat pour 40 % et par le Département du Haut-Rhin pour 34 %.*



## La rénovation intérieure de la nef de l'église Saint-Matthieu et réfection de l'orgue



A travers la restauration de l'église Saint-Matthieu, la Ville poursuivait deux buts. Restituer d'une part le plus fidèlement possible l'architecture de l'ancienne église des Franciscains dont la construction a débuté à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle pour s'achever au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle et donner à Colmar un lieu culturel pour accueillir une programmation musicale de qualité à travers notamment le Festival International de Colmar. Trois tranches de travaux - maçonnerie, pierres de taille, chauffage, ventilation, sanitaires, assainissement, électricité, vitraux, menuiserie - ont été nécessaires entre 1990 et 1999 pour l'aménagement de l'édifice et la réfection de l'orgue Silbermann.

*Ces travaux d'un montant de 3 724 607 € s'inscrivent dans la continuité des opérations destinées à promouvoir la richesse et la diversité du patrimoine colmarien. Partenaires financiers : l'Etat et le Département du Haut-Rhin.*

## La restructuration des locaux 8 rue Rapp

Les locaux de la Trésorerie municipale étant vacants depuis son installation au 24 rue Rapp, il a été décidé de réaménager ces 909 m<sup>2</sup> pour y installer les services municipaux de la Cohésion Sociale, de la Petite Enfance et du Bureau Information Jeunesse qui se trouvent actuellement au 32 Cours Ste Anne. La Communauté d'Agglomération de Colmar pourrait occuper les locaux ainsi libérés. La réoccupation des locaux rue Rapp suppose une mise aux normes en matière d'accessibilité pour les personnes handicapées, avec création d'un ascenseur et de dégagements intérieurs nouveaux, ainsi qu'en matière d'isolation thermique.

*Le coût estimé des travaux s'élève à 1 630 000 € TTC. Partenaire financier : le Département du Haut-Rhin*



# Colmar, patrimoine exceptionnel

## La restructuration de la Gare et l'aménagement de la Place de la Gare

En 2005, l'aménagement du secteur de la Gare, avec sa transformation en pôle d'échange multimodal, a débuté par le côté « Est » avec un bâtiment de la gare mis en lumière évolutive et un grand parvis avec quatre bassins à niveaux illuminés la nuit.

Deux parkings au sud sont dédiés au stationnement gratuit (221 places) et payant (53 places), ainsi qu'aux transports en commun et aux taxis ; un parking au nord (91 places payantes) équipé de cheminements piétons et de mobiliers d'information.

Le côté « Ouest », achevé en 2007, offre une capacité de stationnement de 775 places dont 655 gratuites. Construit en briques dans le style architectural de l'édifice existant à l'Est, le nouveau pavillon de la rue du Tir abrite trois guichets de vente et trois distributeurs automatiques de billets.

**Ce hall permet un second accès direct au train pour les usagers venant de l'ouest de l'agglomération**, comme pour ceux des communes du vignoble et des vallées vosgiennes.

Les locaux sont équipés de **quatre ascenseurs** panoramiques permettant le transport d'usagers en fauteuil roulant. Le premier ascenseur de double contenance équipe le pavillon ouest. Les trois autres permettent un accès



La gare côté est

aisé aux trois quais de la gare via le passage souterrain.

Le hall principal a été entièrement réorganisé (toilettes publiques, salle d'attente), toute la gare a fait l'objet d'aménagements pour l'accueil des personnes handicapées et à mobilité réduite.

*Coût global de l'opération: 10,7 M€ HT.  
Contribution de la Ville : 2,3 M€ HT.*

*Partenaires financiers : l'Etat, la Région Alsace, le Département du Haut-Rhin, la Communauté d'Agglomération de Colmar, Réseau Ferré de France et la SNCF.*



La gare côté ouest

### Le plan de financement du chantier de la Gare : une performance de Gilbert Meyer.

Initialement, le financement de cette opération reposait sur les seules épaules de la Ville. La recherche de partenariats a porté ses fruits : l'Etat, la Région Alsace, le Département du Haut-Rhin, mais aussi la SNCF et Réseau Ferré de France ont été des partenaires exemplaires.

Au final, la participation de la Ville de Colmar se limite à hauteur de 20%.

### La mise en valeur du patrimoine colmarien par la lumière

En 1996, la Ville de Colmar approuve le projet de plan lumière d'illumination du centre ville. Les nouvelles technologies d'alors ouvrent des possibilités de mise en lumière des bâtiments autres que le « plein phare ».

Initié par l'Office de Tourisme de Colmar, ce plan lumière a permis de donner une nouvelle image nocturne du centre ville et d'accroître son attractivité. En 1997, **600 projecteurs** sont installés avec un souci d'intégration dans le site classé. Ces éclairages créent une ambiance chaleureuse et romantique de la cité tout en révélant son patrimoine bâti remarquable. L'ensemble des projecteurs est piloté depuis un ordinateur central via le réseau câblé de Vialis.



L'allumage et l'extinction sont programmables et plus de la moitié des projecteurs ont un fonctionnement graduable. Cette technologie, alors d'avant-garde, a permis de maîtriser la consommation d'énergie en restreignant le fonctionnement aux périodes de plus fortes affluences et d'animer les mises en lumière par des effets dynamiques d'ombres et de couleurs.

L'opération est un succès et celle-ci est prolongée par une deuxième tranche en 1999. Au fil des travaux de réaménagement, d'autres sites sont mis en lumière comme le Château d'eau, le Théâtre, la Gare, la Préfecture.

*Coût global de l'opération sur trois ans : 1 500 000 €. Partenaires financiers : le FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce), la Région Alsace ; le Département du Haut-Rhin ; la Chambre de Commerce et d'Industrie ; l'Académie Nationale des Arts de la Rue à travers le prix « Ville Lumière » 1996 et 1997 ; la Fondation Timken ; Vialis ; les commerçants pour la participation aux illuminations de Noël et les hôteliers via la taxe de séjour.*

Maître d'Ouvrage : Ville de Colmar, Pilote du projet : Office de Tourisme de Colmar, Maître d'œuvre : Vialis. Direction artistique lumière : JF.ARNAUD et D. PASSARIELLO

# Colmar, patrimoine exceptionnel

## La restructuration de la Galerie du Rempart

La Galerie du Rempart, avec sa trentaine de commerces, est le trait d'union qui relie les parkings Lacarre et Scheurer-Kestner au centre de la ville. La modernisation de l'ensemble de la galerie et la simplification des déplacements ont été les objectifs de son réaménagement.



Les travaux de restructuration ont porté sur la réfection des sols, la transformation des galeries pour mieux faire entrer la lumière et l'amélioration des espaces verts.

*Montant des travaux : 1,1 M € HT pris en charge à hauteur de 388 000 € par la Ville et le solde par l'Association Foncière Urbaine réunissant les propriétaires des commerces situés dans la galerie.*

## Des travaux de voirie pour embellir la ville et revaloriser le cœur historique.

### ■ Parmi les opérations les plus importantes :

Dans le cadre du programme de réfection des rues pavées et de mise en valeur du centre historique, entre 1997 et 2010, plusieurs rues du centre ville ont fait l'objet d'un réaménagement.

Des travaux importants ont été réalisés dans le respect de la configuration antérieure et du caractère touristique de ces voies : pavage, pose d'enrobé

rouge, élargissement ou délimitation de trottoirs, plantation d'arbres, amélioration de l'éclairage public, ainsi que réfection des réseaux de gaz, d'eau et d'assainissement et amélioration du réseau électrique et du réseau câblé.

Parmi les rues embellies, on peut citer la rue Turenne, la rue des Têtes, la place du Marché Aux Fruits, la rue Vauban, la rue des Clefs, la rue Berthe Molly, la rue Chauffour...

*Coût global des travaux : 2 342 800 €  
Partenaire financier :  
Département du Haut-Rhin*



Rue Chauffour



Place des Six Montagnes Noires

La place des Six Montagnes Noires a, quant à elle, vu son parvis élargi, tandis que la placette située en contrebas a été équipée de gradins. Grâce à ces différents travaux, la place a acquis un cachet pittoresque.

*Coûts de l'opération : 835 900 €*

*Partenaires financiers : Fondation Timken, Département du Haut-Rhin*

### ■ Travaux rues des Marchands et Mercière

#### **Contexte en 2010:**

La rue Mercière et la rue des Marchands (entre la rue des Tourneurs et la Grand'Rue) étaient entièrement pavées:

- Des travaux réalisés au fil des ans ont détérioré la structure de la chaussée,

- Des reprises avaient été faites avec des matériaux hétérogènes et des joints différents, n'assurant plus la cohésion des pavés,

#### **Conséquence :**

Des différences d'altimétrie étaient apparues, rendant très inconfortables les cheminements piétonniers.

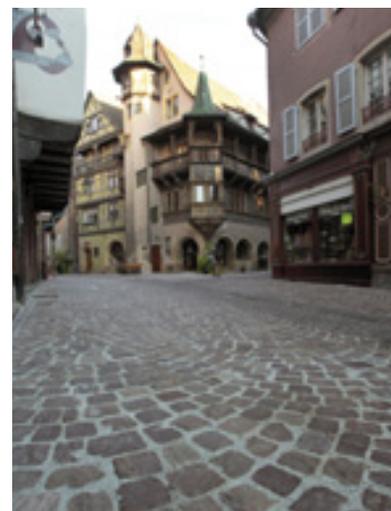
L'aménagement réalisé a eu pour but de reprendre la totalité de la surface pavée avec un calepinage similaire : pavés posés en arceaux. Afin d'assurer un confort pour les usagers et notamment les personnes à mobilité réduite, le caniveau central de la rue a été réalisé sur une largeur de 1,40m à l'aide de pavés éclatés en grès rouge. Le reste de l'aménagement a été réalisé avec les pavés existants, après que ceux-ci aient été préalablement nettoyés.

Par ailleurs, pour garantir la pérennité de la structure dans le temps, le lit de pose a été réalisé en béton, ce qui garantira la stabilité des pavés sous le trafic.

*Coût des travaux de voirie pour la Ville : 205 000 € TTC.*

*Partenaire financier :*

*Département du Haut-Rhin*



Rue des Marchands

### ■ L'enfouissement des réseaux

Dans le cadre d'une réfection complète de la structure de la chaussée d'une voirie, une réflexion est systématiquement engagée dans le but d'envisager la suppression des lignes aériennes de télécommunications, ou électriques. Cette volonté s'inscrit dans une **démarche globale de développement durable** visant à préserver l'environnement et sécuriser les abords des voies.

# Colmar, patrimoine exceptionnel

L'enfouissement sous partie publique n'est cependant réalisé que dans le cas où chaque propriétaire de la voie concernée procède également à l'effacement des réseaux sur sa parcelle.

Sur la base des avis recueillis auprès des riverains, la Ville décide ou non de procéder à ces travaux [près de 80% d'avis positifs sont requis, car dans le cas contraire des poteaux de support continueraient d'exister].

Ainsi, des réaménagements de voirie ont été accompagnés de travaux d'enfouissement :

- Rue des Anémones (tronçon est),
- Rue des Aubépines,
- Rue de l'Oberharth,
- Niklausbrunnweg.

## ■ Le remplacement des conduites de gaz en fonte grise

L'objectif de suppression du réseau gaz naturel en fonte grise a constitué pour Vialis et la Ville de Colmar un enjeu majeur pour garantir la sécurité des personnes et des biens. **Les canalisations en fonte grise ont toutes été remplacées par des réseaux en polyéthylène garantis contre les risques de cassure.** De nombreuses réunions de concertation et d'information ont été organisées pour prendre en compte les besoins des riverains et des commerçants dans le but de limiter au maximum les perturbations.



## Colmar, ville d'eau

Colmar est traversée par un grand nombre de canaux et de rivières. Cette dimension aquatique, présente au cœur même de la ville, mais également dans ses alentours, a été valorisée pour faire de l'eau un élément incontournable de l'identité colmarienne.

## ■ La place des Martyrs retrouve son charme d'antan

La place a été transformée entièrement d'août 2001 à février 2002. Ainsi, le Sinnbach a été remis à jour, un parvis a été créé devant l'entrée de la bibliothèque, une mise en valeur nocturne de l'éclairage a été mise en place à

l'entrée de la bibliothèque, devant les contreforts de l'église des Dominicains ainsi qu'au niveau du cours d'eau et des arbres le long de la bibliothèque.

*Coût de l'opération : 839 000 €  
Partenaire financier :  
Département du Haut-Rhin*

## ■ La Grand'Rue se dévoile

Entre janvier et juillet 2005, la Grand'Rue a subi des transformations qui lui ont redonné son « visage » d'antan. Ainsi, un nouveau pavage a été réalisé sur un lit de béton, la dalle a été remplacée, les murs en pierre de taille repris et le Gerberach a été partiellement remis au jour.

Le coût des travaux s'est élevé à 342 000 €. Partenaire financier : Département du Haut-Rhin



### ■ Travaux rue de l'Église

#### **Contexte en 2010 :**

La rue de l'Église est bordée de trottoirs côtés ouest et est. Elle est à sens unique de circulation dans le sens nord-sud, avec contresens possible pour les cycles. Le stationnement s'effectue à l'est, avec 10 places. Les revêtements sont de différents coloris :

- Trottoirs côté ouest: enrobés rouge et dalles bétons,
- Trottoirs côté est: enrobés noirs,
- Chaussée: enrobés noirs.

#### **Objectifs des travaux de voirie:**

- Assurer une continuité dans les aménagements existants: pavages Grand'Rue sur chaussée et trottoirs,
- Prolonger les aménagements en limite de projet aux abords nord-ouest et nord-est de la Collégiale,

- Assurer une continuité dans les ouvertures du cours d'eau (liaison entre la Collégiale et le Koïfhus),
- Permettre une meilleure lisibilité de l'espace pour l'ensemble des usagers en assurant une mixité: la zone de rencontre.

*Coût des travaux de voirie pour la Ville : 700 000 € TTC.  
Partenaire financier :  
Département du Haut-Rhin. ■*





### Introduction

**S**ous l'impulsion de Gilbert Meyer, la Ville a conduit une politique dynamique dans le domaine du logement. Elle a favorisé les constructions de logements en locatif et en accession sociale, pour répondre aux besoins des Colmariens. Elle a fait réaliser des logements spécifiques pour les anciens et les jeunes.

Elle a mobilisé ses partenaires pour conserver des loyers accessibles. Une des priorités a porté sur la maîtrise de l'énergie, condition d'une baisse significative des charges.

La Ville poursuit sa collaboration avec les bailleurs sociaux pour que

les conditions de vie offertes aux Colmariens soient toujours améliorées. Cela signifie être attentif à l'entretien et à la réhabilitation du patrimoine, des logements et des parties communes.

Les impatiences en matière de logement sont toujours légitimes. Le Maire s'attache à agir sur tous les leviers pour que le logement ne soit pas un outil de ségrégation, mais qu'il contribue au contraire au mieux-vivre ensemble et à la mixité sociale.

Dans le domaine du logement, la loi dite « Meyer » du 19 février 1998 dont il est l'auteur, a grandement aidé Colmar.

# Le logement, une action dynamique.

## **Au Palais Royal :** une restructuration urbaine de référence

Sous l'impulsion de Gilbert Meyer et de son équipe, la Ville a manifesté depuis 1995 sa volonté de faire de l'ensemble des quartiers Ouest des quartiers « comme les autres ».

Dès décembre 1997, en concertation avec la Colmarienne du Logement et suite à son intégration au Programme National « 50 quartiers », la Ville a élaboré un projet de restructuration urbaine concernant l'ensemble « Palais Royal » situé dans le quartier Europe. L'engagement des travaux sur ce site délimité par les rues de Zurich, de Genève et les avenues de Rome et de Paris, est intervenu en 1999. La zone concernée comptait alors 478 logements et près de 1600 habitants. Les trois objectifs de l'opération furent :



- la « dédensification » de l'habitat ;
- la recherche d'une meilleure qualité de vie ;
- la préservation de la sécurité pour tous.

Les habitants du quartier ont été invités à participer à la réflexion lors de diverses réunions de concertation.

L'intervention de la Ville sur ce quartier a pu être prolongée dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain lancée en 2001 pour un coût total de travaux de 32,9 M€.

Enfin, la convention signée en 2006 avec l'Agence Nationale de Renovation Urbaine (ANRU) a permis la démolition de la tour du 2 rue de Zurich. Dernier acte de la restructuration de l'ensemble Palais Royal, la démolition de cette tour de 15 niveaux pour 43 mètres de hauteur a été réalisée pour 1,1 M€, dont une subvention de la Ville de 201 875 €.

**Au total, sur ce secteur, les opérations ont conduit à :**

- la démolition de 135 logements ;
- la reconstruction majoritairement à Colmar de 135 logements, sous forme de petits collectifs et de logements individuels, en dehors de ce secteur ;
- la suppression de 53 logements par changement d'usage ;
- la réhabilitation et la résidentialisation de 290 logements ;
- la création d'une nouvelle voie et d'un jardin public ;
- l'aménagement des espaces extérieurs.



### Au Palais Royal SUD : la continuité de l'action

Dans le cadre de la Convention partenariale signée avec l'ANRU le 1er juin 2006, le Programme de Rénovation Urbaine de la Ville a pu être étendu à d'autres secteurs du quartier Europe pour un montant total de travaux de **52 M€**.

Dans la continuité directe de l'ensemble Palais Royal, **le Palais Royal Sud a bénéficié d'une importante réhabilitation**. La démolition des 50 logements de la barre rue de Zurich pour un montant de 1,3 M€ laissera bientôt place à 30 pavillons en bande dont 10 seront consacrés à l'accession à la propriété. Coût de la construction de ces pavillons : 4,6 M€.

La réhabilitation par la Colmarienne du Logement de 267 logements en Basse Consommation, opération lancée le

11 mars 2009, a été possible grâce à l'effort financier supplémentaire de l'Etat dans le cadre du plan de relance. En cours de réalisation pour un coût total de 11,6 M€, cette opération bénéficie par ailleurs d'une participation de la Ville de 384 032 €.

Une **résidentialisation de ces logements** (restructuration des halls d'entrée, installation de clôtures, aménagement paysager en pied d'immeuble, privatisation des espaces de stationnement) pour un coût de 2,9 M€ avec une participation de la Ville de 114 905 €, ainsi que des aménagements de voirie ou d'espaces publics conduits par la Ville pour un montant de 1 M€ viennent compléter le projet.

Le réaménagement de la place centrale, en concertation avec les jeunes du quartier, viendra mettre un point d'orgue à l'intervention publique sur ce quartier.



### La restructuration du quartier Schweitzer

Dans le cadre de la Convention avec l'ANRU, le secteur Schweitzer bénéficie également d'un important réaménagement. Délimité par l'avenue de Paris, la rue Robert Schuman, la rue du Dr. Albert Schweitzer et l'avenue de l'Europe, ce quartier aspire à une « dédensification » physique et sociale ainsi qu'à une restructuration des bâtiments et des espaces extérieurs. Le projet, destiné à **offrir une meilleure qualité de vie aux habitants**, s'inspire directement de la restructuration du « Palais Royal ». Il s'agit d'une opération conjointe entre la Ville et le Pôle Habitat Centre Alsace.



*Situation actuelle*

Lancée le 3 novembre dernier, la démolition partielle de la tour située rues de Lucca et de Schongau, soit 54 logements, est d'ores et déjà achevée. Elle a laissé place à la réhabilitation des 68 logements restants en Basse Consommation pour un montant de 3,8 M€ dont une participation de la Ville de 333 768 €.

# Le logement, une action dynamique.



Situation projetée

Le réaménagement va se poursuivre par la résidentialisation des logements du secteur Schweitzer (1,4 M€), la reprise de la voirie et des espaces publics (2 M€) ainsi que la restructuration du Club des Jeunes qui bénéficiera d'une nouvelle entrée à l'Est et d'un parvis.

## Le « Secteur Amsterdam »

Dans le cadre de la signature d'un avenant à la convention ANRU signé le 1er septembre 2010, de nouvelles opérations devraient démarrer prochainement sur le secteur Amsterdam.

Le projet prévoit la démolition de trois tours situées au 10, 12 et 13 rue d'Amsterdam pour un montant de 4,5 M€. Conduite par la Colmarienne du Logement, cette opération sera soutenue par la Ville qui accordera une subvention de 231 818 €. Une

partie des logements sociaux sera reconstruite sur le site ; l'emprise libérée permettra la construction de petits immeubles collectifs. Sur le périmètre d'intervention, une grande partie du foncier (1,8 Ha soit 42 % du total) sera consacrée à la promotion privée afin de **renforcer la mixité sociale dans l'habitat**.

Le projet sera complété par l'aménagement d'espaces publics, de voies piétonnes et d'espaces verts pour



un montant de 1,7 M€ HT dont la Ville financera la plus grande partie (1,1 M€).

## L'opération Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) revient de loin !

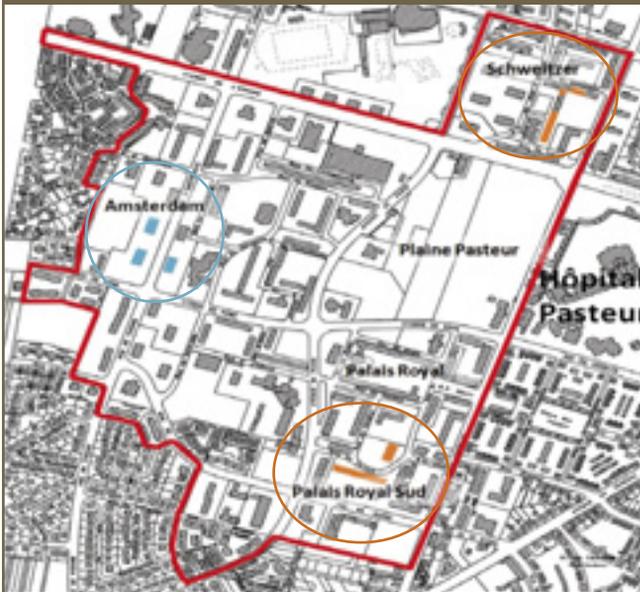
Dans ce dossier, la pugnacité du Maire de Colmar a encore payé. En octobre 2009, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine faisait entendre qu'elle n'aurait pas les moyens financiers pour signer l'avenant. Gilbert Meyer n'a pas cessé, pendant deux mois, de plaider et de démarcher le dossier colmarien auprès des plus hautes instances de l'Etat. Résultat : la signature du contrat pour près de 52 M€ de travaux, avec une aide de l'ANRU de 12 M€, le 1er septembre 2010.

## Le bilan des démolitions

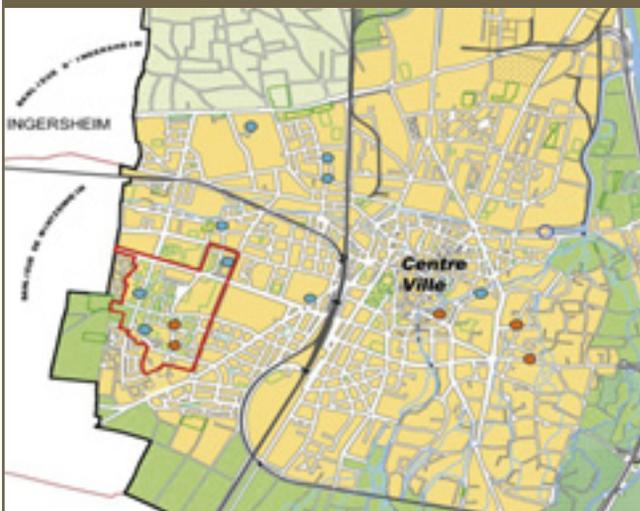
Depuis l'Opération de Renouvellement Urbain lancée en 2001 jusqu'à l'achèvement des opérations du 1er avenant à la convention ANRU signée en 2010, 419 logements du quartier Europe auront été démolis et autant auront été reconstruits. Afin d'« **aérer** » ce quartier et de promouvoir la mixité sociale, seuls 94 logements seront reconstruits sur site soit environ 22%. 282 logements seront reconstruits à Colmar en dehors du périmètre de la ZUS, 43 logements le seront en dehors de Colmar mais sur le territoire de la CAC, à Ingersheim, Fortschwihr ou encore Logelheim.

## PROJET DE RENOVATION URBAINE DE COLMAR

### Plan des démolitions



### Plan des reconstructions



Dans le cadre de la restructuration prochaine du secteur Amsterdam, 180 logements sont concernés. En ce qui concerne les reconstructions, des efforts sont conduits pour diversifier l'offre d'habitat.

### Le deuxième avenant appelé ANRU - Perspective 2011

La Ville soumettra à l'ANRU à la mi-2011 un projet de poursuite de l'action déjà engagée sur le quartier Europe. D'un montant estimé à environ 17 M€, ces opérations visant à aboutir à un projet cohérent et global à l'échelle du quartier Europe devraient rencontrer un soutien financier de l'ANRU à hauteur de 3 M€.

Cette nouvelle phase du programme de rénovation urbaine en collaboration avec l'ANRU prévoit un démarrage, d'ici à 2013 de :

- **la résidentialisation** sur les secteurs Amsterdam, Belgrade, Prague, Rome, Madrid et Budapest par la Colmarienne du Logement de 1194 logements pour un montant prévisionnel de 3,6 M€ dont une subvention Ville de 773 046 € ;

- **la réhabilitation** de 120 logements secteur Belgrade par la Colmarienne du Logement et de 152 logements sur les secteurs Berlin et Belgrade par LogiEst avec des subventions de la Ville respectives de 336 000 € et 428 765 € ;

#### Légende

- Périimètre intervention ANRU
- Démolitions - Convention ANRU signée le 1/06/2006
- Démolitions - Avenant Appelé à la convention ANRU, signé le 1/09/2010
- Reconstructions - Convention ANRU signée le 1/06/2006
- Reconstructions - Avenant Appelé à la convention ANRU, signé le 1/09/2010

# Le logement, une action dynamique.

■ l'un des scénarios possibles pour la barre du Luxembourg va de la réhabilitation de l'intégralité de 150 logements en basse consommation pour un montant de 3,7 M€ à la démolition totale et la reconstruction de 150 logements pour un montant de 22,5 M€ ;



Barre du Luxembourg : 150 logements, 64 pour les coursives Est et Ouest (2 pièces) et 86 pour la partie centrale (3 et 4 pièces).

■ **l'amélioration de la Qualité de Service** pour 120 logements secteur Belgrade, coût estimé à 344 564 €, pris en charge par LogiEst ;

■ **la construction de 6 pavillons** en accession à la propriété rue de Griesbach pour un montant de 660 000 € ;

■ **la réalisation de travaux de voirie** par la Ville pour un montant de 1 M€.

## Le Contrat de Projets Etat-Région Bel Air – Florimont

L'actuel Contrat de Projets Etat-Région (CEPR), signé le 15 février 2007, pour la période 2007 à 2013, prend en compte un projet de rénovation urbaine portant sur les cités Bel Air et Florimont pour un investissement global de 8,7 M€. La subvention accordée par l'Etat et la Région se chiffre à 1,4 M€.



### INVESTISSEMENT GLOBAL

Ville → 1 250 000 €

Etat → 1 260 000 €

Région → 200 000 €

OPAC → 5 960 000 €

**Total CPER 8 670 000 €**

### Les travaux prévus concernent :

- la création de duplex,
- l'agrandissement des ascenseurs,
- des ravalements de façade,
- l'installation de panneaux solaires, la résidentialisation des espaces extérieurs (installation de clôtures, aménagement paysager en pied d'immeuble, privatisation des espaces de stationnement),
- la rénovation des garages,
- la réfection des espaces publics.

Un programme plus ambitieux encore est en cours de validation. Le projet, étalé sur deux CPER pour un montant de **51,9 M€, vise la démolition et la reconstruction de l'ensemble des 240 logements de Bel Air (41,1 M€) et la dédensification du secteur Florimont par la démolition de 60 logements (10,7 M€)**. La première tranche pourrait être réalisée dans le

cadre du présent CPER 2007-2013, pour un coût total de 23,7 M€. Cette tranche prévoit **la démolition-reconstruction de 138 logements à Bel Air et le réaménagement des espaces publics**. La deuxième tranche devrait être réalisée à l'occasion du prochain CPER 2014-2020, pour un coût de 28,1 M€. Cette future tranche prévoit **la démolition-reconstruction de 102 logements à Bel Air et 60 logements à Florimont ainsi que le réaménagement des espaces publics**.

## Du Neuf pour le logement social

La Colmarienne du Logement, la Société Immobilière de Construction de Colmar et Environ (SICCE) et l'organisme de Développement Immobilier du Centre Alsace (DICAL) se sont rapprochés à l'initiative du Maire, afin **d'optimiser les compétences de chacun au service des habitants**.



Ces organismes forment depuis 2002 le Pôle Habitat Centre Alsace. Le nouveau siège du Pôle est situé 27 avenue de l'Europe, au cœur du parc locatif. Le Pôle Habitat Centre Alsace assure désormais la gestion de 8 000 logements locatifs et de 1 500 lots de copropriété.

## L'OPAH : l'amélioration de l'habitat bien programmée

L'opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Colmar Centre Ville a été lancée en 2001. Elle a permis à certains propriétaires bailleurs privés de bénéficier de subventions de la Ville et de l'Etat, par l'intermédiaire de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), sous réserve de leur engagement à louer les logements concernés.

Ces subventions, qui ont pour objectif de permettre aux intéressés d'améliorer les logements qu'ils possèdent, peuvent atteindre **80% du coût des travaux**. Les crédits alloués ont ainsi permis **la réhabilitation de 300 logements privés au centre ville**.

L'opération Centre Ville numéro 2 a été conduite en 2002 dans le quartier Saint Joseph. Les avantages de l'OPAH ont pu se cumuler avec ceux de la loi du **19 février 1998 dont l'auteur est Gilbert Meyer**, alors Député.

## La Cité de la Fecht : 126 logements réhabilités

Gérés par le Pôle Habitat Centre Alsace, les logements de la « cité de la Fecht » situés du 3 au 17 rue de la Poudrière et du 4 au 18 rue Georges Risler ont été réhabilités respectivement en 2003 et 2004, grâce à une subvention de

125 000 € de la part de la Ville. Dans le parc locatif, le gestionnaire a entrepris des travaux de réfection des bordures extérieures, de mise en peinture des façades, de rénovation des parties communes, etc. Dans le cadre du Contrat de Ville, la Colmarienne du Logement a effectué des travaux de résidentialisation d'immeuble rue de l'Abbé Lemire pour un coût de 289 400 € fin 2003. En accompagnement de ces travaux, la Ville a effectué début 2004 la réfection d'une partie de cette rue pour un coût de 63 000 €.

## Le logement social colmarien en rénovation

La Colmarienne du Logement a engagé en 1997 un programme pluriannuel de rénovation de l'ensemble de son patrimoine.

### Le soutien aux bailleurs sociaux dans leurs efforts de réhabilitation du patrimoine

La Ville de Colmar a accompagné l'effort considérable d'aménagement et de développement du parc de logements sociaux en garantissant entre 1995 et 2010 pour 177 M€ d'emprunts contractés par les bailleurs sociaux, avec une contrepartie depuis 2008 : **l'obligation de suivre les normes de constructions environnementales**.

La Ville avec l'OPAC avait pour objectif de dédensifier les quartiers Ouest. C'est dans cet esprit que la tour « Plein Ciel » au 73 rue de Turcheim a été démolie en 1999 pour être remplacée par un ensemble de 22 logements publics.

## Le Quartier Lacarre transfiguré

La place du Quartier Lacarre a fait l'objet d'une véritable transformation en 2007. La Municipalité a poursuivi deux objectifs :

- assurer une liaison plus agréable entre le centre ville et les quartiers d'habitation au nord,
- valoriser et intégrer le parking silo réalisé au nord de la place par la Ville.



Un programme de logements a été réalisé sur la partie sud, en façade sur la rue de la Cavalerie. L'opération a consisté en la **construction de 94 logements** et de 243 places de stationnement en souterrain. La Ville a acquis 133 de ces 243 places de stationnement. Elle a ainsi abondé la capacité de stationnement nouvelle, offerte aux usagers. Ce sont donc au total 690 emplacements de stationnement (avec le parking silo) qui ont été mis en exploitation. ■



## introduction

**L**a solidarité est une valeur qui irrigue l'ensemble de l'action municipale. Elle contribue à créer le lien social qui est l'indispensable ferment du vivre ensemble. Une ville solidaire, c'est une ville qui se préoccupe de ses Anciens. C'est une ville qui accompagne les familles sur les projets et questions éducatives en anticipant sur les besoins d'accueil. C'est une

ville qui fait du développement social des quartiers un enjeu fort. C'est une ville, encore, qui fait de l'emploi et de l'insertion des priorités fortes, qui renforce les solidarités en prenant des initiatives nouvelles. La notion de solidarité n'est pas restreinte à Colmar à l'action sociale même si c'est un aspect primordial. Elle est présente dans toutes les orientations municipales.

# La solidarité : une politique volontariste.

## La bourse au permis de conduire voiture

Conformément à ses engagements, l'équipe majoritaire a mis en oeuvre en 2008 un dispositif d'aide au financement du permis de conduire voiture.



Cette aide s'adresse aux jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans (au moment du dépôt du dossier) dont le foyer fiscal n'est pas imposable à l'impôt sur le revenu des personnes physiques et dont la candidature a été jugée recevable.

Elle est versée sous forme de bourse en contrepartie d'une activité bénévole de 20 heures effectuée par le jeune au sein d'une association (sociale, culturelle, sportive) et après réussite aux épreuves théoriques du permis de conduire.

## L'amélioration du quotidien pour les personnes à mobilité réduite



Mis en circulation en 1995 en partenariat avec la TRACE, le véhicule de transport en commun «Trace mobile» permet à toute personne à mobilité réduite domiciliée dans le secteur desservi par la TRACE d'être prise en charge à son domicile. Ce service est assuré sur simple commande téléphonique effectuée au plus tard à 17 h la veille du transport.

## La mise à disposition d'un commissionnaire

Pour lutter contre l'isolement des personnes âgées fragilisées et favoriser un maintien à domicile de qualité, la Ville de Colmar et APAMAD ont décidé d'unir leurs efforts afin d'aider les personnes âgées colmariennes handicapées et isolées, dans l'impossibilité de se déplacer, à effectuer les courses les plus urgentes (achats alimentaires de 1ère nécessité et achats de médicaments) en mettant gratuitement un commissionnaire à disposition.

## La mise en place d'un micro-crédit social

Face à la difficulté pour les personnes à ressources limitées à obtenir un prêt bancaire, la Ville de Colmar a institué le micro-crédit social avec l'appui du Fonds de Cohésion Sociale et le partenariat du Crédit Mutuel Bartholdi et Laser Cofinoga.

Le micro-crédit social, d'un montant de 300 à 5000 euros avec des intérêts plafonnés de 4 à 4,5% (selon le montant du prêt) est pris à charge à 50% par la Ville de Colmar ce qui ramène les taux d'intérêts réels des prêts à 2 et 2,25%, peut financer un projet lié :

■ à l'**insertion professionnelle** : accès et/ou maintien dans l'emploi ou la formation notamment en favorisant la mobilité

■ au **logement** : accès aux équipements domestiques de première nécessité et/ou amélioration de l'habitat.



## L'ambition de favoriser les déplacements des personnes âgées

Afin de favoriser les déplacements des personnes âgées la Ville de Colmar finance :

- les déplacements illimités sur le réseau : de transports en commun de Colmar et environs (Trace) pour les Colmariens à partir de 70 ans moyennant une participation forfaitaire annuelle de 10 euros.
- le demi-tarif sur le réseau Trace et sur la ligne Colmar-Breisach des transports Kunegel pour les personnes âgées de 60 à 70 ans.

Le tout sous réserve d'une inscription préalable auprès du réseau Trace qui délivre à cette occasion une carte spécifique.



## Le plan canicule

Depuis 2004 et après la terrible canicule de 2003, la Ville de Colmar reconduit chaque été les mesures mises en place pour assurer l'accompagnement des personnes vulnérables et pour pouvoir réagir rapidement dans l'éventualité d'une nouvelle canicule. Ainsi **les personnes se sentant en situation de fragilité en cas de période de grosses chaleurs sont invitées à se faire connaître au moyen d'un questionnaire paraissant dans le Point Colmarien au mois d'avril/mai.** Les informations fournies sont consignées dans un registre confidentiel et ne sont communiquées aux services autorisés que sur demande du préfet.

Par ailleurs les personnes recensées sont contactées individuellement par un conseiller municipal chargé de mieux cerner leurs besoins et leurs attentes.

L'Association pour l'Accompagnement et le Maintien à Domicile (APAMAD) est la structure référente pour la mise en oeuvre du plan canicule et les interventions chez les personnes. ■

## L'accès au cinéma facilité pour les personnes âgées

Afin d'aider les seniors à aller plus aisément au cinéma, la Ville leur offre la possibilité de se procurer des tickets dans le cadre du dispositif « Ciné Pass ». Des carnets contenant des tickets d'entrées sont ainsi alloués sous certaines conditions, proposant soit des entrées gratuites, soit des entrées à tarifs réduits, valables dans les deux

cinémas colmariens. Deux tranches d'âge sont concernées : les 60-69 ans (entrées à tarif réduit (50%) et les 70 ans et plus (entrées gratuites).



## La fête de Noël des personnes âgées

La fête de Noël des Personnes Agées s'adresse à toutes les personnes de **plus de 70 ans résidant à Colmar.** Elle est organisée en partenariat avec l'Association d'Aide aux Personnes Agées. A travers cette fête traditionnelle, la Ville souhaite honorer les Anciens et leur permettre de se retrouver dans l'ambiance de Noël.

Cette fête réunit en moyenne entre 1300 et 1500 personnes au Parc des Expositions. Elle est animée depuis de nombreuses années par Monsieur Henri ROSER.



# La solidarité : une politique volontariste.

Jusqu'en 1997, le spectacle était assuré uniquement par des associations culturelles colmariennes. Depuis 1998, un orchestre « semi professionnel » accompagné d'une ou deux associations assure la programmation. Une petite collation est offerte à chaque personne.

Le service est assuré par des bénévoles issus d'associations sportives, culturelles et sociales et des stagiaires de l'AFPA (formation hôtellerie restauration).

De plus, une attention est offerte à chaque personne présente à la fin de l'après-midi récréative.

## La Salle des Familles

Inaugurée le 30 avril 2009, la Salle des Familles, d'une surface de 560m<sup>2</sup>, se situe dans le bâtiment Nord de la Place du Capitaine Dreyfus et peut accueillir entre 240 et 380 personnes. **Elle ne peut être louée que par des particuliers pour une durée de 24 heures à un coût peu élevé.**  
*Coût de l'opération : 1,6 M€ HT.*



## Le soutien aux associations à caractère social

La solidarité de la Ville se manifeste également à travers un **soutien financier aux associations à caractère social** qui agissent sur le terrain au service des Colmariens les plus en difficulté (personnes démunies, personnes handicapées, personnes âgées).

Ce soutien financier s'est élevé en moyenne depuis 1995 à 1 140 000 € par an. A titre d'exemple, les subventions les plus importantes ont été accordées :

### ■ Association ESPOIR

En fonctionnement : 2 347 350 €

En investissement : 210 371 €

### ■ Association d'Aide aux Personnes Agées – APA (depuis 2009 service APAMAD et APALIB)

En fonctionnement : 2 390 000 €

En investissement : 182 000 €

### ■ Centre d'Entraide Alimentaire et d'Aide par le Travail «LA MANNE»

En fonctionnement : 1 075 000 €

En investissement\* : 7 400 €

*L'association a financé elle-même l'essentiel des travaux d'investissement réalisés sur les locaux municipaux qu'elle occupe rue du Galtz. En contrepartie, la Ville lui a concédé un bail emphytéotique de 25 ans à des conditions privilégiées.*

## L'aide à la scolarité

La Ville de Colmar attribue une aide financière aux familles colmariennes dont un enfant entre en école élémentaire ou au collège.

Une prime de 50 € est prévue pour chaque enfant qui entre en école élémentaire (C.P.). A titre de mesure sociale, la subvention est portée à 75 € si un autre enfant de la même famille est déjà en élémentaire et que les parents sont exonérés de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (la mention « vous n'êtes pas imposables » doit obligatoirement figurer sur l'avis). Pour un enfant entrant au collège (6ème), la prime s'élève à 75 €. Ces mesures sont prises en faveur des familles colmariennes et concernent aussi bien les établissements publics que privés, colmariens ou non.

## La réduction de 30% en restauration scolaire

Depuis la rentrée 2008-2009, dans les écoles élémentaires et maternelles de Colmar, publiques ou privées, la Ville applique une réduction de 30% du coût de la restauration scolaire, pour les familles colmariennes exonérées d'impôts sur les revenus.



## La Ville s'engage auprès des personnes à mobilité réduite

Grâce à une politique de développement de l'accessibilité et en concertation avec plusieurs associations, la Municipalité s'est engagée à « faciliter la Ville » aux personnes à mobilité réduite (PMR). Ainsi des aménagements de voiries ont été réalisés : abaissements et avancées de trottoirs, mise aux normes des cheminements, amélioration de la signalisation tactile. Dans les parkings de la Mairie et Rapp, les monnayeurs ont été choisis conformément à la réglementation et des ascenseurs adéquats desservent leurs différents niveaux.

L'ensemble des places de parking pour les personnes à mobilité réduite se répartit donc ainsi :

- Dans le parking Rapp, d'une capacité de 900 voitures, 7 places PMR au niveau -2, et 5 au niveau -1 ;
- Dans le parking Mairie, d'une capacité de 385 voitures : jusqu'en 2009, 4 places PMR au niveau -1 et 4 places PMR au niveau -2, et à partir de 2009, 2 places PMR au niveau -2 et 8 places PMR au niveau -1 ;
- Dans le parking Lacarre, d'une capacité de 690 voitures, 13 places PMR au niveau 0 du parking gratuit et 6 en partie payante.

## Le relogement des gens du voyage sédentarisés sur le site du Mittlerweg

La Municipalité se préoccupe des conditions de vie de l'ensemble des Colmariens sans exclusive. En témoignent l'opération exemplaire de rénovation urbaine engagée sur le quartier Europe et le projet de relogement des gens du voyage sédentarisés sur un terrain communal situé au Nord de la Ville, chemin du Mittlerweg.

Cette population d'une quarantaine de ménages, environ 120 personnes, vit sur ce site dans un habitat composé de baraquements, caravanes, mobile homes et quelques constructions en dur. Désireux de leur offrir un habitat plus digne tenant compte de la spécificité de leur mode de vie, le Maire a obtenu l'assentiment de l'ensemble des familles sur un projet qui prévoit :

- la construction de 36 maisons + 3 extensions ,
- l'aménagement d'une dizaine d'emplacements pour le stationnement de caravanes,
- la mise en place de box pour la ferraille,
- la construction d'une salle de culte et d'animation,
- la création d'une aire de jeux



### introduction

**D**e l'accueil pour la petite enfance à l'accompagnement de la scolarité, de l'accès à la culture sous toutes ses formes à la pratique d'activités sportives, la Municipalité s'emploie à répondre aux attentes des jeunes et de leurs familles, et vise à leur offrir les meilleures conditions de leur épanouissement.

C'est ainsi que la culture et le sport s'invitent à l'école, dans le respect des savoirs fondamentaux. Nous développons les activités périscolaires, véritable pont entre l'école et la Cité. La diversification de l'offre d'accueil en faveur des jeunes enfants est l'un des objectifs majeurs de la Municipalité, qu'il s'agisse d'accueil collectif ou individuel afin de répondre à la diversité des besoins. En matière d'accueil collectif, les familles colmariennes ont la possibilité de fréquenter les

structures gérées par la Ville ou par diverses associations. Elles ont le choix entre différents types de structures : crèches collectives et haltes-garderies.

La Ville développe en outre le multi-accueil. Ce modèle d'établissement et d'organisation a vocation à mieux prendre en compte la diversité des besoins des familles en mêlant dans une même structure plusieurs types d'accueil.

Enfin, pour les plus grands, la Municipalité a su développer la caractéristique originelle de l'enseignement supérieur colmarien : celui d'un enseignement à forte finalité professionnelle. Notre ambition est claire : faire de notre université une «multiversité» innovante, proposant des formations complémentaires à celles dispensées dans les autres universités de la région.

## PETITE ENFANCE

### Les contrats enfance et jeunesse (2004/2006 et 2007/2010)

#### ● L'ouverture du Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)

Dans le cadre du contrat enfance et jeunesse 2007-2010 signé entre la Ville et la CAF, le RAM, situé 2 rue de Riquewihr, a ouvert le 31 mars 2008, dans les locaux de l'ancienne halte-garderie Bel-Air. Plus de 55 000 € ont été dédiés à l'aménagement de ce lieu.

Le RAM a pour objectif de contribuer à la professionnalisation des assistantes maternelles privées et d'informer les parents sur ce mode de garde, par l'organisation de rendez-vous et de réunions. Parallèlement à ces actions, des animations et activités sont proposées aux assistantes maternelles qui peuvent s'y rendre avec les enfants dont elles ont la garde.

Véritable lieu d'échange, d'écoute et de conseil, le RAM est constitué d'une équipe de trois personnes dont deux animatrices. Cette structure est également soutenue par la CAF et le Conseil Général.

#### ● L'adaptation des modes d'accueil de la petite enfance

En raison des changements de rythme de vie des parents, les structures muni-



cipales se sont adaptées en diversifiant les temps d'accueil proposés pour les enfants :

D'une part, **quatre multi-accueils ont été créés**, permettant ainsi de moduler les temps d'accueil des enfants de 3 demi-journées à 5 jours par semaine. Il s'agit de la transformation d'une

halte garderie en 2004 (*les Marmottes, ancien jardin d'enfants Pasteur*), de la construction d'une structure supplémentaire en 2003 (*les Grillons*), conformément au contrat enfance 2004-2006 (CAF/Ville de Colmar) et du passage en multi-accueil de 2 crèches en 2008 (*Coty et Schepler*).



Multi-accueil Les Grillons

D'autre part, conformément aux engagements de l'équipe majoritaire, le multi-accueil Coty est ouvert jusqu'à 20h le soir depuis septembre 2008, ce qui permet, dans cette structure, d'avoir une offre de garde allant de 6h30 le matin à 20h le soir.

### ● Le soutien aux structures associatives privées

La Ville de Colmar s'est engagée en partenariat avec la CAF à soutenir les structures associatives. **Plus de 6,8 M €** ont été dépensés ces 15 dernières années (1995-2010) afin de soutenir le secteur associatif qui œuvre dans le domaine de la petite enfance et dans celui de l'aide aux familles (depuis 2008 cela correspond à plus de 700 000 € annuels).

Dans le cadre du dernier contrat enfance et jeunesse, la Ville a ainsi contribué à la construction du multi-accueil de la Maison de la Famille et à celui des Mille Pattes, augmentant de 50 places l'offre de garde collective sur Colmar entre 2007 et 2008 (*Contrat enfance et jeunesse 2007-2010 CAF/ Ville de Colmar*).

### Les actions complémentaires dans les structures municipales

En 15 ans **près de 3 M €** ont été investis dans des travaux de création, d'amélioration et d'équipements en faveur de l'ensemble des structures

municipales de la petite enfance. Les principales réalisations portent sur la réfection complète du multi-accueil Coty, du 1er étage du multi-accueil Scheppler et sur l'aménagement de la cuisine centrale.

### ● Le développement des espaces verts et jardins rattachés à ces structures

Avec le concours du service des Espaces Verts, l'ensemble des structures « petite enfance » bénéficie désormais d'aménagements extérieurs.

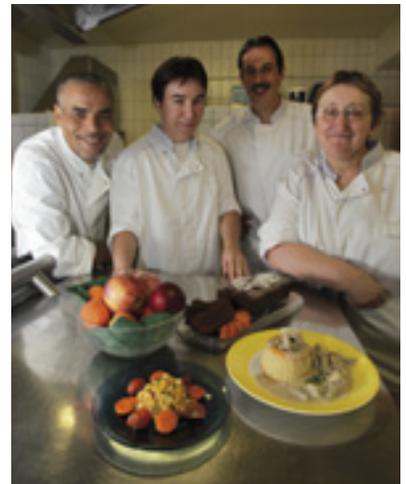
Cela s'est traduit par la mise en place de bacs à sable et agrès de jeux permettant aux enfants de jouer en

toute sécurité, mais également de jardins éducatifs dont l'objectif est de laisser les enfants s'adonner aux joies du jardinage.

Semer, planter, arroser et récolter sont autant d'actions propres à favoriser l'apprentissage des rites et des saisons. En décodant les mystères de la nature, les enfants apprennent à respecter l'environnement.

### ● La cuisine dans les multi-accueils et mini-crèches

Les repas des enfants accueillis en structures sont préparés par l'équipe de la cuisine centrale située au multi-accueil Scheppler. Une commission « menu » se réunit une fois tous les deux mois, afin de déterminer les aliments qui vont composer les repas des enfants, **en cohérence avec le programme nutrition-santé.**



# Colmar mise sur l'avenir.

L'accent est mis sur **l'équilibre alimentaire**, c'est pourquoi l'ensemble des purées et compotes est fait « maison » à partir de produits frais ou surgelés. Les entremets et goûters ont été remplacés progressivement par des produits laitiers nature et des compotes sans sucre ajouté, ainsi que par des fruits frais de saison proposés quotidiennement.

Enfin de nouveaux plats et légumes sont introduits régulièrement, et ce sont les retours des enfants qui déterminent leur maintien ou non dans les menus.

En terme d'équipements, ce sont près de **130 000 €** qui ont été investis depuis 2004 pour l'électroménager de la cuisine centrale.

## ● Les activités extérieures des structures de la petite enfance

Le groupe des « grands » se compose des enfants de 2 à 3 ans qui ont vocation à être scolarisés à la rentrée. Afin de favoriser leur épanouissement, différentes sorties leurs sont proposées. Cela se traduit par des jeux d'eau à la piscine Aqualia, par de l'éveil gymnique au gymnase de la Montagne Verte, ou encore par des déplacements à la bibliothèque pour des séances de lecture.

Par ailleurs, les structures organisent des sorties avec les enfants en fonction des périodes de l'année. Le printemps et l'été sont propices aux promenades



en forêt, l'automne est la saison de la cueillette des pommes et en hiver un spectacle de Noël est organisé à la salle des Catherinettes pour les enfants des mini-crèches, de la crèche familiale et des assistantes maternelles du RAM.

## LA VIE SCOLAIRE

### L'Aide aux familles colmariennes



### L'Aide aux devoirs

La Ville de Colmar organise, depuis 2 ans, pour les élèves colmariens des écoles élémentaires, une aide aux devoirs gratuite. L'accès à ce soutien individualisé, résultant d'un engagement de l'équipe majoritaire, est mis en place après avis des enseignants, pour les élèves rencontrant, même temporairement, certaines difficultés.

Ce dispositif fonctionne, hors vacances scolaires, le mercredi matin de 8h00 à 12h00 sur 4 sites : Hirn, A. Frank, Serpentine et Barrès (année scolaire 2010/2011).

### ● Le Bilinguisme

C'est un enseignement où la moitié des cours se fait en français et l'autre moitié en allemand. L'enseignement bilingue débute dès la petite section de maternelle et se poursuit en élémentaire, au collège et au lycée à Colmar.



Depuis la création du site bilingue Wickram, le maillage du bilinguisme n'a cessé de s'étendre à Colmar. Après Pfister en 2003, Jean Macé en 2009, ce sont deux écoles maternelles (Les Roses et Les Coquelicots) qui ont ouvert une classe et/ou une section à la rentrée scolaire 2010/2011.



### ● La création de jardins pédagogiques

Afin de permettre aux enfants de découvrir la nature, son évolution et sa protection, la Ville de Colmar équipe progressivement les cours d'écoles de jardins pédagogiques. Pour cela, les enfants, en lien avec les équipes pédagogiques et les services municipaux participent à la mise en place des jardins, aux choix des plantes et/ou des légumes, à la plantation, à l'entretien et à la récolte.

### ● La création de cuisines pédagogiques

Depuis plusieurs années, à la demande des équipes éducatives, la Ville de Colmar réalise des cuisines pédagogiques dans les écoles maternelles et élémentaires publiques. Ces réalisations ont pour objectif de sensibiliser les enfants à la santé, à l'écologie et au développement durable. L'éducation nutritionnelle s'effectue à travers des ateliers organisés sur le temps scolaire.

# Colmar mise sur l'avenir.

## ● Le Pédibus

La sécurisation des trajets scolaires fait l'objet de nombreux efforts de la part de la Municipalité. L'objectif du Pédibus est de **rendre sûr le trajet accompli quotidiennement par les enfants** qui fréquentent les écoles maternelles et élémentaires de la Ville et d'éviter la prolifération des véhicules aux abords des établissements scolaires.

A l'initiative de l'Éducation Nationale et sur la base du volontariat des familles, les enfants sont accompagnés par une personne majeure sur le parcours domicile-école et école-domicile. La Ville de Colmar apporte son soutien logistique en aménageant la voie publique et en fournissant le matériel



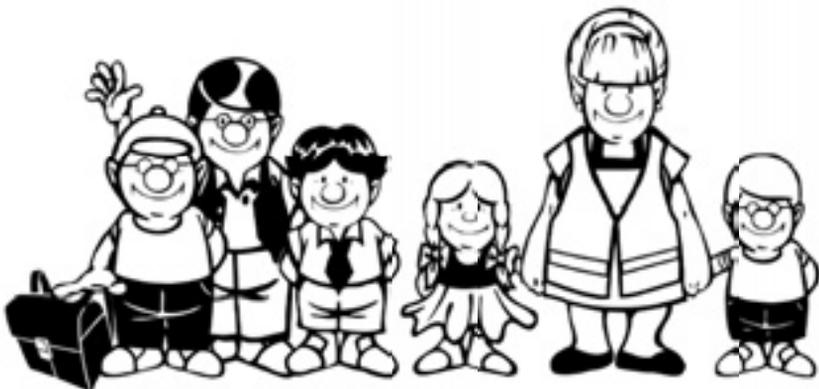
nécessaire à cette initiative bénévole. En mai 2010, l'« Ecobus » a vu le jour à l'école Pasteur et un pédibus est actuellement à l'étude à l'école Maurice Barrès.

## ● L'opération « Un Fruit pour la Récré »

Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche a lancé en 2009 une action nationale intitulée « Un Fruit pour la Récré ».

Cette opération a pour finalité de redonner l'habitude et le plaisir aux enfants de consommer des fruits en proposant un accompagnement pédagogique avec distribution de fruits, hors restauration scolaire.

Dans ce cadre, la Ville de Colmar, en partenariat avec l'Éducation Nationale, distribue des fruits, chaque jeudi, à plus de 800 élèves de 10 écoles maternelles. *Coût de l'opération : 10 000 € par année scolaire.*



### ● L' informatisation des écoles

Afin de contribuer à garantir l'égalité d'accès des élèves aux technologies d'information et de communication, ainsi que pour généraliser le travail en réseau et les usages de ces technologies dans les pratiques pédagogiques du premier degré, la Ville de Colmar a appareillé, entre 1995 et 2010, l'ensemble des écoles d'équipement informatique.

C'est ainsi que **chaque classe dispose aujourd'hui de deux PC en élémentaire et d'un PC en maternelle**. Entre 1995 et 2002, 750 000 € auront été investis en travaux de câblage et en matériel.

En 2007, 38 000 € ont été dépensés afin de renouveler les PC et les imprimantes des directions d'écoles.

Enfin, entre 2008 et 2010, dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement, ce sont près de 234 000 € qui auront permis de mettre en place de nouveaux serveurs et de remplacer les PC des écoles.

### ● Investissement de la Ville de Colmar en faveur des écoles

Entre 1995 et 2010, 15,5 M€ auront été investis dans des travaux de rénovation des structures scolaires et près de 3,3 M€ dans des constructions nouvelles telles que des écoles maternelles (Serpentine en 1995 pour 125 000 €, Sainte-Anne en 1996 pour



*Ecole maternelle Sainte Anne*

900 000 € et Pasteur en 1997 pour 1 010 000 €) et des sites de restauration scolaire (Serpentine en 2002 pour 152 500 € et Barrès en 2003 pour 1 013 300 €).

Soit un total de 18,8 M€ investis en faveur des écoles élémentaires et maternelles de Colmar, **afin que nos enfants puissent travailler dans le meilleur environnement possible.**



*Site de restauration Barrès*

# Colmar mise sur l'avenir.

## L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR A COLMAR

Un Maire doit se projeter dans l'avenir pour assurer à sa ville le développement dont elle a besoin. Les options urbanistiques d'une ville dépendent beaucoup, en effet, du courage et de la conviction de celles et ceux qui, à travers leurs décisions, préparent l'avenir.

Ce courage, cette force de conviction, Gilbert Meyer les a eus dès octobre 1995, cinq mois après son élection, en proposant au Conseil Municipal l'acquisition du site Berglas Kiener en vue d'y développer un site universitaire. Levée de boucliers de l'opposition de l'époque...

Et pourtant, qui ne peut se réjouir aujourd'hui de voir Colmar constituer, grâce au site du Grillenbreit (anciennement Berglas-Kiener) l'un des deux pôles de l'Université de Haute-Alsace ?



Cabinet Bouleuy - Berz Geulle

Futur département Génie Thermique et Energie

Futur département Génie Thermique et Energie

Fort d'une collaboration étroite avec l'Université de Haute Alsace (UHA) et divers partenaires institutionnels, Colmar est une ville universitaire en plein essor.

L'IUT Colmar, qui fait partie de l'université de Haute Alsace avec Mulhouse, accueille **plus de 1 600 étudiants dans ses six départements : Carrières Juridiques ; Génie**



Campus du Grillenbreit : vue générale

**Biologique Option Agronomie ;  
Hygiène Sécurité Environnement ;  
Techniques de Commercialisation ;  
Réseaux et Télécommunications ;  
Génie Thermique et Energie.**

L'université dispose d'équipements neufs et modernes. Elle est implantée sur deux sites : **le campus du Grillenbreit** (construit sur le site de l'ancienne usine textile Berglas-Kiener), et **le Biopôle**. Elle s'intègre dans un campus universitaire à taille humaine doté

**d'un restaurant, d'une bibliothèque universitaire** de plus de 2 000 m<sup>2</sup>, d'un service de médecine préventive et d'un service d'information et d'orientation.

Le site colmarien de l'UHA par le biais de ses différents départements à l'IUT propose **dix licences professionnelles et une Unité de Formation et de Recherche (UFR) « Pluridisciplinaire d'Enseignement Professionnalisé Supérieur » (PEPS) proposant des formations Bac + 3,**

**Master et Doctorat dans les domaines du commerce et de l'agronomie.** A ces formations dispensées par l'UHA, s'ajoutent également des filières post-bac dans différents établissements colmariens.

En 10 ans, près de 26 M€ ont été investis à Colmar par l'ensemble des partenaires (Etat, Région Alsace, Département du Haut-Rhin), dont 9 M€ par la seule Ville de Colmar. Ce développement universitaire touche aussi bien :



Campus du Grillenbreit : vue générale

# Colmar mise sur l'avenir.

## ➔ Les locaux d'enseignement

### au niveau du Biopôle :

- IUT Génie Biologique
- IUP Valorisation des Productions Agricoles

## ➔ Les locaux d'enseignement

### au niveau du Grillenbreit

- IUP Génie des Télécommunications et Réseaux
- IUT Techniques de Commercialisation
- IUT Carrières Juridiques
- Restauration du bâtiment n°32 rue du Grillenbreit

## ➔ Les locaux de vie

- Restaurant universitaire
- Bibliothèque universitaire pour 2,75 M€
- Aménagement du parking IUT : 131 places pour un coût de 186 000 € HT
- Locaux culturels
- Locaux médico-sociaux
- Logements : le Pôle Habitat Centre Alsace a mené plusieurs réalisations majeures (résidence Le Surf, le Molière, Foyer Pasteur...) mettant **près de 440 chambres et logements à disposition des étudiants.** Offre complétée en 2007/2008 par la résidence La Ruche proposant 30 F1 et 5 logements nouveaux.





*La Bibliothèque universitaire*



Une convention de partenariat entre l'UHA, la Ville de Colmar et le CLOUS a d'ailleurs été conclue en 2007 au sujet de la vie étudiante. Ceci dans le but d'améliorer le bien-être des étudiants colmariens dans tous les domaines de la vie quotidienne (logements, restauration, jobs, offre culturelle et sportive...). ■



## introduction

**L'**espace géographique est un bien précieux, non reproductible, donc rare, et donc cher.

*Face aux mutations accélérées et permanentes de l'économie, les communes d'un même bassin de vie ne peuvent plus préparer l'avenir en ordre dispersé. Il leur faut organiser des solidarités et les inscrire dans un projet commun.*

*Sous l'impulsion de Gilbert MEYER, fer de lance d'une politique concertée de l'aménagement du territoire, la Ville de Colmar s'est attachée depuis 1995 à créer un mode solidaire d'association avec les communes faisant partie de son bassin de vie au sens large.*

*Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Colmar créée fin 2003, a gagné aujourd'hui en attractivité grâce à un développement économique important et à une politique de grands projets tels la base de loisirs de Colmar-Houssen, l'Observatoire de la Nature, ou encore le nouveau champ captant du Kastenwald.*

*Les actions entreprises par la CAC depuis 2004 traduisent la volonté des communes membres de se rassembler autour d'enjeux essentiels pour un aménagement équilibré de leur territoire. La préservation des autonomies communales appartient également au socle de réflexion, à la base de l'engagement sur le terrain.*

*A une échelle plus vaste, le Grand Pays de Colmar avec ses 93 communes, étend surtout ses ramifications en milieu rural, autour de Colmar.*

*Enfin, la création de l'Eurodistrict Region Freiburg / Centre et Sud Alsace couvre un espace de 5 200 km<sup>2</sup>. Il totalise 344 communes et près de 1,255 million d'habitants. Il traduit la nécessité d'orienter la communauté transfrontalière vers la mise en œuvre de projets, dans les domaines de l'économie, des transports publics, de l'environnement, de la santé et de l'aménagement du territoire. L'objectif est de lever les entraves à la mobilité de tous ordres, qui limitent les échanges.*

## LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE COLMAR

<http://www.agglo-colmar.fr>

### Le Plan de Déplacements Urbains

La Communauté d'Agglomération de Colmar ainsi que le Syndicat de Transport des Environs de Colmar (SITREC), se sont engagés dans une démarche volontaire d'élaboration d'un Plan de Déplacements Urbains. Le périmètre d'étude porte sur 18 communes du Territoire regroupant 103 316 habitants.

L'objectif de cette démarche sera d'assurer, pour les 10 ans à venir, **un équilibre durable entre les besoins de mobilité des habitants, la protection de leur environnement et de leur santé ainsi que le renforcement de la cohésion sociale et urbaine.**

La démarche a été lancée en février 2009. Les instances de concertation ont été constituées en septembre 2009 : comité de pilotage, comités techniques et ateliers techniques.

La première phase de diagnostic s'est déroulée sur 2009/ début 2010. Elle a permis de dresser le bilan approfondi du système de transport et des modes de déplacement.

A partir du mois de février 2010, différents scénarios prenant en compte les projets en cours sur le territoire ont été étudiés en ateliers techniques et présentés en comité de pilotage fin mai 2010. L'ensemble des actions à mener est au stade d'étude à fin 2010, dans toutes ses composantes, pour répondre aux enjeux suivants :

- **Enjeux généraux : préserver l'environnement et améliorer le cadre de vie, favoriser les interactions entre les déplacements et l'urbanisme**
- **Réseau viaire et circulation : tendre vers un usage partagé de la voirie**



- **Transports collectifs : rééquilibrer et rendre plus attractive l'offre de transport en commun ; permettre la connectivité et la lisibilité de tous les réseaux**



- **Stationnement : ajuster les réglementations et utiliser l'outil stationnement comme report modal**
- **Modes doux : réaffirmer la place de la marche et poursuivre l'irrigation cyclable du territoire**

A l'issue de ce travail de réflexion, le scénario final sera construit avec l'ensemble des actions à mener, qui seront chiffrées et planifiées selon un échéancier de 10 ans. Les leviers d'actions porteront principalement sur le partage de la voirie, l'attractivité des transports en commun et le stationnement. Ils favoriseront particulièrement les modes doux. Le projet sera ensuite soumis aux acteurs institutionnels et à enquête publique, avant validation définitive par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Colmar fin 2011.

### La refonte du réseau de transports urbains

- **Principes et caractéristiques du nouveau réseau :**

Depuis le 5 juillet 2010, l'ensemble du réseau de transports urbains de la CAC a changé pour répondre au plus près des attentes et des besoins des utilisateurs et favoriser les déplacements en transports en commun en développant l'offre. Ce nouveau réseau de transport en commun est mieux structuré et propose **une offre plus lisible avec des nouvelles lignes simplifiées.**



● **Le nouveau pôle d'échange :**

baptisé « Théâtre » est situé rue des Bains ; il remplace la gare routière Unterlinden. C'est désormais à cet endroit que toutes les lignes du nouveau réseau sont en correspondance. L'emplacement de ce nouveau pôle d'échange permet des trajets plus directs et plus rapides pour l'accès ou la traversée du centre ville.

● **Le Flexi Trace :**

le nouveau service de transports à la demande sur les communes de Wettolsheim, Jepsheim, et Sainte-Croix-en-Plaine. Ce service de lignes virtuelles fonctionne sur simple réservation préalable d'arrêt à arrêt sur les itinéraires des lignes 22, 24 et 26.

La tarification est identique à celle en usage dans les bus et autocars (billets ou abonnements).

● **De nouvelles périodes de fonctionnement :**

des horaires « été » pendant les vacances scolaires estivales et des horaires « hiver » durant le reste de l'année.

● **L'architecture du nouveau réseau :**

- 2 lignes structurantes cadencées (10 mn pour la ligne 1 et 14 mn pour la ligne 2 en heures de pointe)
- 2 lignes circulaires inter-quartiers,
- des lignes secondaires de proximité et de rabattement sur les lignes structurantes,
- des lignes pénétrantes interurbaines,
- une ligne événementielle reliant directement la gare, le centre ville et le Parc des Expositions, lors de manifestations commerciales et culturelles,
- des dessertes de transports à la demande,
- un réseau spécifique pour les dimanches et les jours fériés.

**La signalétique des zones d'activités communautaires**

Afin d'améliorer les conditions d'accès, l'attractivité de ses zones, la Communauté d'Agglomération a mis en place une nouvelle signalétique.



Ce programme pluriannuel a débuté en 2009 pour équiper :

- la Zone Industrielle de Colmar pour un montant de 75 000 €
- la Zone Europe à Logelbach et la zone commerciale Houssen pour un montant de 13 500 €
- la Zone Les Erlen à Wettolsheim pour un montant de 18 000 €

En 2011, la Communauté d'Agglomération va équiper la Zone d'Activités de Sainte-Croix-en-Plaine.

## La Zone d'activités des ERLÉN

Cette zone d'activités d'une superficie de 756 ares, située sur le ban de Wetzolsheim, met l'accent sur la qualité environnementale. Elle répond à une demande de terrains, principalement dans le domaine artisanal et industriel. La SACCA (Société d'Aménagement et de Construction du Centre Alsace) a été chargée de réaliser les aménagements.

Les principaux travaux d'aménagement (voirie, réseaux en eau et assainissement, éclairage public, espaces verts) ont été achevés en 2008, à l'exception des travaux de la couche de roulement des voiries qui sera réalisée à l'issue de la vente des derniers terrains. En 2009, l'amélioration des accès à cette zone d'activités a été réalisée au niveau de la sortie nord de la rue du Grasweg et de l'accès à la station de refoulement. Parallèlement, les travaux d'enfouissement des réseaux

d'eau et d'assainissement ont été mis en œuvre.

Le coût global de l'opération ressort à 3,7 M€ HT. L'opération s'équilibrera en recettes par la vente des terrains.

Sur un total de 28 parcelles d'une superficie de 14 à 36 ares, les deux tiers des terrains ont fait l'objet de cessions ou de projets en cours.

## Le Programme Local de l'Habitat

Dans le cadre de la compétence « équilibre social de l'habitat », la CAC a retenu l'élaboration d'un PLH intercommunal. Adopté le 29 novembre 2004 et d'une durée de 6 ans, le 1er PLH de la CAC est arrivé à échéance le 29 novembre 2010.

Les objectifs du PLH sont multiples. Aujourd'hui dans un contexte de crise, cette démarche renvoie à plusieurs enjeux parmi lesquels :

■ accompagner au mieux les parcours résidentiels en adaptant l'offre aux besoins des ménages à chaque étape de la vie

■ atteindre un équilibre habitat - emploi

■ mieux programmer et mieux répartir les logements à construire (typologie, taille)

■ adopter une politique foncière

■ entretenir le parc existant

■ définir une politique d'attribution au sein du parc social

■ répondre aux objectifs fixés par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains

■ accompagner les projets de rénovation urbaine

■ intégrer le développement durable

Le 26 novembre 2009, le Conseil Communautaire a décidé d'engager la procédure de reconduction du PLH sur le périmètre de la CAC.



Il appartiendra à la Communauté d'Agglomération de Colmar, avant le 1er trimestre 2011, d'arrêter pour son deuxième PLH, le programme d'actions opérationnel à remplir sur 6 ans.

Depuis 2004, la mise en œuvre du PLH s'est traduite par :

→ **la contribution de la CAC aux programmes de logements sociaux** pour 191 348 €. Les communes qui ne répondent pas aux objectifs nationaux de 20 % de logements sociaux sont pénalisées financièrement. Le montant de ces prélèvements est perçu par la CAC qui l'emploie pour soutenir des programmes de logements sociaux.

→ **le versement de subventions aux associations œuvrant dans le domaine du logement** (l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), l'Observatoire De l'Habitat (ODH), Logement jeune) pour 134 826 €.

→ **la mise en œuvre du Pass-Foncier en 2009** en partenariat avec le Département du Haut-Rhin.



Ce dernier dispositif a pour objet de permettre à des ménages disposant de ressources modestes d'acquiescer un logement neuf, au titre de leur résidence principale, en collectif ou en individuel ou d'acheter un terrain et faire construire une maison en contrat de construction de maison individuelle (CCMI).

En 2009, la CAC a accordé une aide financière de 1 000 € à 13 projets. En 2010, ce sont près de 18 projets qui auront été financés.

### La Base nautique de Colmar-Houssen

A sa création, la Communauté d'Agglomération de Colmar a repris le projet

de création d'une base nautique, sur le site de la gravière de Houssen, projet qui avait été envisagé par l'ancien syndicat intercommunal associant les communes de Houssen et Colmar.

Après un an de travaux, l'inauguration de la base nautique a eu lieu le 27 juin et son ouverture au public, le 1er juillet 2009.

*Le coût global de réalisation s'est élevé à 3 450 000 € HT.*

*Partenaires financiers : Etat (400 000 €), Région Alsace (456 000 € : 300 000 € au titre du contrat d'agglomération et 156 000 € au titre du Grand Pays de Colmar) et Département du Haut-Rhin (250 000 €).*

# Colmar tous azimuts.

Le parti pris d'aménagement est résolument tourné vers **une ambiance balnéaire**. Le site comprend un espace baignade côtier, une aire de jeux pour les plus petits, deux terrains de beach volley et de foot soccer et un bâtiment technico-administratif.

La baignade est surveillée. Outre deux permanents, la base fonctionne avec une équipe de 17 saisonniers, maîtres nageurs, hôtesses de caisse et agents de sécurité.

La saison 2009, qui a duré du 1er juillet au 30 août a été un véritable succès : la fréquentation a atteint 53 299 personnes et les recettes de fonctionnement ont été de 155 454 €. Pour l'année 2010, la fréquentation a été de 43 715 personnes.

Un groupe de travail composé d'élus a été installé pour réfléchir aux aménagements complémentaires à réaliser ainsi qu'au mode de fonctionnement pour les années futures.

## L'Observatoire de la Nature

Le projet de création de l'Observatoire de la nature est l'expression d'une volonté locale forte, qui visait à **doter l'agglomération d'un Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement** (label régional de qualité CINE®) : l'objectif visait à porter sur les fonds baptismaux un dispositif qui, d'une part, contribue à l'éducation à l'environnement en collaboration avec de



nombreux partenaires impliqués dans ce domaine (travail de « fond »), et qui, d'autre part, développe des opérations phares à effet d'entraînement, adaptées à l'actualité environnementale.

Aujourd'hui, l'ancienne maison forestière et auberge au cœur de la forêt du Neuland accueille une extension neuve constituée de locaux pédago-



giques réalisés **selon les principes du développement durable** (chauffage géothermique, toiture végétalisée, ossature bois et forte isolation, etc.).

Avant même que l'Observatoire de la Nature soit installé dans son pied-à-terre au Neuland, son action en faveur de l'éducation à l'environnement des citoyens de l'agglomération était déjà très forte. Dès le projet associatif 2008, l'Observatoire de la Nature avait été lauréat de l'un des 5 prix délivrés au niveau national dans un concours parrainé par Monsieur Jean-Louis Borloo, Ministre d'Etat, Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable. L'action primée s'intitulait « *des micro jardins pour la biodiversité en ville* » et a consisté, d'une part, à sensibiliser les habitants du quartier Florimont à la possibilité de créer un espace de biodiversité sur leur balcon et, d'autre part, à leur transmettre les bases d'une telle réalisation.



Dans le même ordre d'idée, un partenariat a été établi dès 2006 avec le projet de création de la Waldhaus à Freiburg-im-Breisgau : baptisé « *éducation à l'environnement sans frontières* », ce partenariat a déjà permis d'offrir de nombreuses actions transfrontalières pour les scolaires, organisées avec l'aide de fonds européens du programme INTERREG.

Le chantier a débuté au mois d'octobre 2008 pour permettre l'ouverture des portes de cette architecture innovante au mois de février 2010.

*Pour un coût global de 1,5 M € HT (travaux et tous frais associés), les subventions obtenues pour cette opération s'élèvent à près de 600 000 € (Union Européenne : 222 500 € / Région Alsace : 120 000 € / Département du Haut-Rhin : 200 000 € / Electricité de France Collectivités Locales : 50 000 €).*

## La mise en place du service public de l'assainissement non collectif

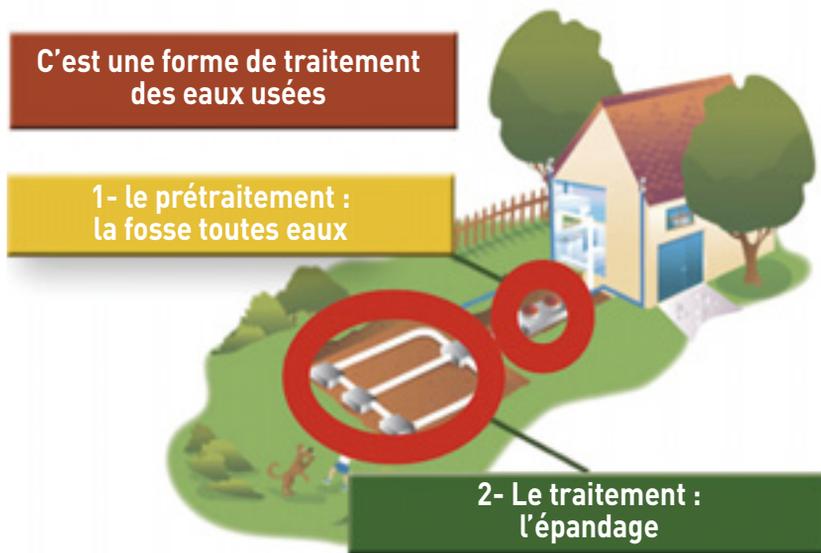
La dépollution des eaux usées des habitations (sanitaires, lave-linge, etc.) est indispensable pour éviter de polluer notre environnement, notamment les eaux souterraines. Pour les habitations raccordées au réseau collectif, cette dépollution est effectuée par la station d'épuration (c'est le service de l'assainissement collectif). A contrario, pour les habitations non raccordées au réseau collectif, la dépollution est effectuée par une installation individuelle. La réglementation nationale sur l'eau impose que l'ensemble des installations soit contrôlé d'ici la fin de l'année 2012 ; un certificat de contrôle

sera d'ailleurs indispensable en cas de vente de l'habitation.

La Communauté d'Agglomération de Colmar a mis en place un Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC), **qui a pour mission de s'assurer du bon fonctionnement des installations individuelles**. L'objectif de ces contrôles est de mieux protéger la santé publique, de préserver l'environnement et notre cadre de vie.

A ce jour 342 installations existantes ont été répertoriées sur la commune de Colmar. Le contrôle initial de ces installations a débuté au printemps 2010 et se poursuivra durant toute l'année 2011. Le coût du contrôle initial est de 80 € HT par installation.

## Qu'est ce que l'assainissement non collectif ?



## La mise en œuvre de la collecte sélective sur le secteur du Palais Royal Sud

En 2008, le Maire de Colmar, Président de la Communauté d'Agglomération de Colmar, a pris la décision de mettre en œuvre le tri sélectif pour la collecte des ordures ménagères dans les quartiers de renouvellement urbain. Afin de préserver les paysages, **il a été décidé de retenir le système de bornes enterrées** déjà éprouvé dans le cadre de l'apport volontaire des déchets. Cette solution permet la suppression de toutes les poubelles et containers. Elle permet également de supprimer les vides ordures collectifs, contribuant ainsi à l'amélioration de l'hygiène des logements et des immeubles.

Le secteur pilote se situe au sud du secteur Palais Royal (rues des Trois Châteaux, de Genève, de Berne et avenue de Paris). Il concerne 267 logements.

Ce secteur s'est vu équiper de 11 points de collecte aménagés à proximité des immeubles.

Chaque site comporte trois bornes reliées à des réceptacles enterrés :

- La première borne (bleue) sert au dépôt des papiers, cartons, bouteilles et flacons en plastique.
- La seconde (de couleur verte) sert à entreposer le verre
- La troisième (de couleur grise) accueille les déchets ménagers courants.



Le coût de la mise en place des 11 points de collecte est pris en charge pour 200 000 € par la CAC et pour 180 000 € par le Pôle Habitat Centre Alsace. **Ces coûts n'ont aucune incidence sur les charges des habitants.**

Dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine, le changement de mode de collecte a permis :

- d'améliorer sensiblement la propreté du quartier et des immeubles et donc de participer à l'amélioration du cadre de vie des habitants.
- de valoriser par tri le recyclage des déchets contribuant à la préservation de notre environnement.



## Le nouveau champ captant du Kastenwald

La Communauté d'Agglomération de Colmar assure la production et la distribution d'eau potable pour environ 100.000 habitants intra-muros et dans les communes suburbaines. Historiquement, l'eau était pompée dans la nappe phréatique à partir de deux champs captants au Neuland (2 puits assurant chacun un débit de 500 m<sup>3</sup>/h) et au Dornig (présentant les mêmes caractéristiques que le Neuland). Les collectivités alimentées sont :



- La Communauté d'Agglomération de Colmar comprenant les communes de Colmar, Horbourg-Wihr, Houssem, Ingersheim, Turckheim, Wettolsheim, Wintzenheim.
- Le SIENOC (Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord Ouest de Colmar) constitué des communes de Ammerschwihr, Katzenthal, Labaroche, Niedermorschwihr, Sigolsheim et du Syndicat des Trois-Epis.

Les risques de pollution de ces sites sont multiples ; le phénomène des langues de chlorures provenant du bassin potassique est l'un des facteurs déjà connu depuis de nombreuses années sur les puits de Colmar. S'y ajoute également le risque d'une pollution accidentelle en provenance des nombreux forages privés, parfois inexploités, situés dans le périmètre urbain.

Les réflexions et les études menées pour limiter ces risques ont conduit au projet de création d'un nouveau champ captant situé à une quinzaine de kilomètres à l'Est de Colmar dans la Forêt du Kastenwald (lieu dit Lindenkuppel).

La réalisation de ce nouveau champ captant a nécessité :

- d'installer les forages et moyens de pompage nécessaires, soit 2 puits équipés pour une production totale de 1 200 m<sup>3</sup>/h, pouvant être portée à terme à 1 800 m<sup>3</sup>/h en équipant, si nécessaire, un 3ème forage existant ;
- de poser la canalisation d'adduction reliant, sur plus de 10 km, le champ captant du Kastenwald aux champs captants existants du Dornig et du Neuland ;
- de réaliser le mélange des eaux Kastenwald-Dornig et Kastenwald-Neuland avant refoulement dans le réseau d'adduction existant de la Communauté d'Agglomération de Colmar.

Le nouveau champ captant du Kastenwald a été inauguré au mois de septembre 2009.

*Le coût de l'opération s'élève à 10,6 M€ HT, financés à hauteur de 9,9 M€ par la CAC et de 650 000 € par une provision de la Ville de Colmar, le montant des subventions obtenues auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse s'élevant à 3,5 M€.*

## Un nouveau projet de fourrière et refuge pour animaux



En collaboration avec la Ville de Colmar et la SPA de Colmar et environs, un nouvel équipement à la Waldeslust à Colmar est confié au bureau d'architecte Kauffmann & Wassmer de Colmar.

Le projet définitif a été approuvé le 1er juillet 2010 pour un montant de 2,04 M€ HT.

Les travaux démarreront au 1er semestre 2011 et s'étaleront sur une durée de 1 an.

## LE GRAND PAYS DE COLMAR

<http://grandpays.colmar.fr/>



Le Grand Pays de Colmar, créé par la Convention de Coopération du 30 novembre 2000 et présidé par Monsieur Gilbert Meyer, regroupe 8 intercommunalités (dont la Communauté d'Agglomération de Colmar) et 3 communes non regroupées. Il représente un territoire de 93 communes, d'une superficie de 1084 km<sup>2</sup> et de 198 248 habitants. La gouvernance du Grand Pays de Colmar est assurée par les présidents des intercommunalités membres, réunis en Collège des Présidents.

Le Pays se définit comme la « communauté d'intérêts économiques, culturels et sociaux de ses membres ».

En 2005 le 1er contrat Etat-Région-Pays 2005-2006 est signé, suivi en 2007 du 2ème contrat Région-Pays 2007-2010. Ces contrats permettent d'obtenir des co-financements pour les projets d'intérêt Pays.





# Colmar tous azimuts.

## EURODISTRICT REGION FREIBURG / CENTRE ET SUD ALSACE :

« Pour une coopération  
de proximité »

[http://grandpays.colmar.fr/  
eurodistrict/](http://grandpays.colmar.fr/eurodistrict/)

L'Eurodistrict a été fondé officiellement le 5 juillet 2006 à Colmar. 5 Villes, 4 « Pays » et 2 « Kreise » ont ainsi signé un partenariat qui a pour objectif principal de **rapprocher les citoyens en levant les obstacles de la vie quotidienne.**



Le territoire de cet Eurodistrict se compose de la Région de Freiburg (Landkreis Breisgau - Hochschwarzwald, Landkreis Emmendingen, Stadt Freiburg), du Grand Pays de Colmar, du Pays de la Région Mulhousienne, du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon et du Pays de l'Alsace Centrale.

La superficie totale atteint 5 200 km<sup>2</sup>. Avec une densité de population de 241 habitants/km<sup>2</sup>, il représente 1 255 000 habitants.





Gilbert Meyer, Maire de Colmar, a assumé les fonctions de Président de l'Eurodistrict de 2007 à 2009. Depuis, la présidence est assurée par la Landrätin Dorothea Störr-Ritter du Landkreis Breisgau – Hochschwarzwald.

Les membres de l'Eurodistrict agissent principalement :

- **pour faciliter et encourager la mobilité des personnes, par le développement des transports collectif, routier et ferroviaire,**
- **pour offrir un enseignement et des formations professionnelles adaptés aux emplois de proximité, ouverts sur le plurilinguisme et l'interculturalité,**
- **pour mettre à la disposition des citoyens la meilleure qualité de soins au plus près de leur domicile,**

- **pour faciliter à chacun les démarches administratives, notamment par l'édition de formulaires bilingues.**

Les principaux projets réalisés par l'Eurodistrict depuis sa création sont les suivants :

- l'amélioration en novembre 2009 de **la liaison par bus Colmar - Breisach Freiburg** avec des nouveaux horaires mieux adaptés.
- la coopération et le financement européen pour les réalisations de **l'Observatoire de la Nature de Colmar** et de la Waldhaus à Freiburg,
- **l'éducation à l'environnement** par le biais du site Internet bilingue de l'Observatoire de la Nature. Des jeux transfrontaliers de l'environnement avec des classes françaises et allemandes ont eu lieu en octobre 2007 et en juin 2008. La publication du

livret bilingue « *La biodiversité de la forêt* » dans la collection « *Les mots de l'environnement en images* » a été réalisée en septembre 2008,

- **La coopération sanitaire** et le libre choix des soins médicaux ou hospitaliers par la signature le 1er mars 2009 d'un « *accord sur la coopération entre les services d'urgence* » pour le territoire Alsace/Bade Wurtemberg,
  - **la traduction de formulaires et de notices explicatives bilingues**, par le biais de l'Infobest Vogelgrün/Breisach, notamment pour les formulaires ANPE/ASSEDIC, ce qui facilite les démarches des travailleurs frontaliers.
- L'Eurodistrict continue par ses projets et actions d'œuvrer pour **faciliter la vie quotidienne des citoyens du Rhin Supérieur.** ■



## introduction

**A**u-delà de la compétence économique exercée désormais au niveau de la Communauté d'Agglomération de Colmar, Gilbert Meyer et son équipe ont entendu, dès 1995, se donner les moyens d'une véritable ambition. La préservation et mieux encore l'amélioration de l'emploi, la recherche des opportunités, la complémentarité de l'action publique avec l'investissement privé, le travail sur la cohérence urbaine pour faire une ville agréable à vivre et dotée de services comme

*d'activités... constituent des objectifs permanents.*

*L'équipe municipale a fait du développement économique un des enjeux essentiels de son action. Dans le contexte économique difficile que connaît le monde entier à l'heure actuelle, l'innovation, la dynamique de l'emploi qui implique de faciliter l'implantation des entreprises, le développement du commerce de proximité, présentent des atouts importants pour Colmar et son agglomération.*

## L'aérodrome : partiellement affecté à l'activité économique

Implanté au Nord de l'agglomération colmarienne, en contiguïté avec l'autoroute A35, ce site, d'une surface supérieure à 100 hectares, présente un intérêt stratégique à l'échelle du département.

## Le terrain de l'aérodrome partiellement affecté à l'activité économique : grâce à qui ?

Si l'entreprise Liebherr a pu inaugurer son nouveau site de production sur le terrain de l'aérodrome, le 1er octobre 2010, cela relève de la volonté conjuguée de son « patron », M. Willy Liebherr et de celle du Maire de Colmar. Rappelez-vous pourtant la polémique de 2005 au sujet de l'aérodrome !

L'entreprise Liebherr cherchait du terrain pour s'étendre. Gilbert Meyer cherchait de son côté le foncier indispensable pour satisfaire de nouvelles installations. Cette motivation commune s'est nouée en synergie. Une synergie qui a permis d'engager l'action sur une partie du terrain de l'aérodrome.

Pendant que certains se perdaient dans des considérations diverses, Gilbert Meyer a su mettre en route un projet



de développement économique qui fait aujourd'hui, et à juste titre, notre fierté à tous.

Tout en maintenant l'activité aéronautique, il a été possible de réduire d'environ 25 hectares l'emprise foncière de l'aérodrome sur sa partie Ouest entre les pistes et la voie ferrée.

En tenant compte des autres propriétés de la Ville de Colmar, la disponibilité foncière a pu atteindre 30 hectares (41 à plus long terme). Aujourd'hui, une bonne partie de ces terrains a été réaffectée à des activités économiques.

Un grand projet de développement économique permettant l'implantation d'entreprises et la création d'emplois a pu ainsi être initié.

Sans l'initiative de Gilbert Meyer, la Société Liebherr n'aurait pas eu d'autre choix que d'implanter ce nouveau centre de production ailleurs qu'à Colmar.

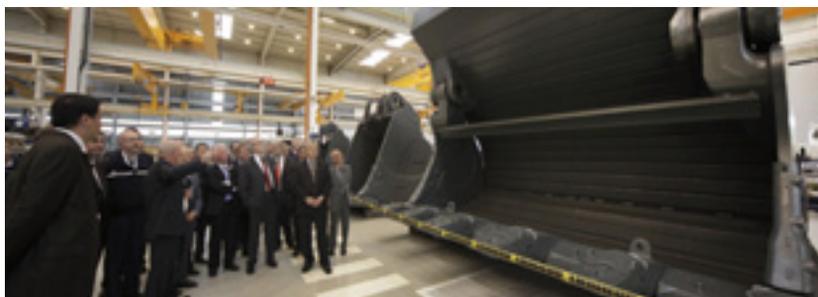
## Les implantations de Liebherr et de Jung Logistique

Dès le départ, la société LIEBHERR, fabricant mondial d'engins de constructions, était preneuse d'une surface d'environ 17 ha, pour y réaliser un centre de recherche et une unité de production spécialisée dans les activités « mining » portant sur les très grosses pelles.

Une promesse de vente a été signée dès le 21 décembre 2006.

Depuis, le projet a atteint une ampleur considérable. *L'investissement réalisé est de 82 M€, dont 49,5 M€ dans les bâtiments de plus de 50 000 m<sup>2</sup>.* L'implantation de cette nouvelle unité de production représente près de **500 emplois.**

L'unité est donc maintenant opérationnelle et connaît déjà une activité soutenue.



La construction du technopôle Liebherr sur le site de l'aérodrome de Colmar (ancien emplacement des hangars aéronautiques) est **le plus gros investissement de ces dernières années dans l'Est de la France**. Il s'agit pour Colmar d'une opération exceptionnelle en termes d'emplois et de développement économique.

Sur ce même secteur, **l'entreprise Jung implante un site logistique de 16 000 m<sup>2</sup> pour un investissement total de 10 M€**. La plate-forme permet d'accueillir les activités logistiques des sociétés Capsugel, Behr France, Mark IV, et un client alimentaire.



Jung Logistique réalise des opérations telles que l'administration des ventes, la gestion des flux d'informations, des approvisionnements des matières premières et la distribution de produits frais. Cette implantation représente **80 nouveaux emplois**.

Une troisième entreprise s'implantera prochainement sur ce même site. **L'acquisition de 2 hectares par l'entreprise Straumann** est en cours. Celle-ci exerce dans le domaine des transports spéciaux. Cette implantation représente une **vingtaine d'emplois**.

## Le Biopôle

Depuis 15 ans, grâce au Biopôle, Colmar dispose au sud de la ville d'une filière agronomique complète allant de la recherche fondamentale au développement industriel et agricole, en passant par le transfert de technologies

et la mise en place d'enseignements spécifiques. **En hommage au Président de la Région Adrien Zeller**, décédé en 2009, le Biopôle a été baptisé « *pôle d'excellence en agronomie et viticulture Adrien Zeller* ».

Situé au sud de Colmar, rue de Herrlisheim, **le Biopôle regroupe sur plus de 6 hectares un ensemble d'entreprises, de départements universitaires en pointe dans les domaines de l'agronomie et des biotechnologies**. Treize structures sont aujourd'hui présentes sur le site :



- l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA) : premier organisme implanté en 1996.
- l'Université de Haute-Alsace avec le département « Génie Biologique » de l'IUT qui dispense un enseignement orienté vers la biologie en général et plus particulièrement l'agronomie.



Institut Universitaire Professionnel

Centre Régional d'innovation et de transfert de Technologies pour les matières organiques

Institut National de recherche Agronomique

Institut Univesitaire de Technologie

Une vue panoramique partielle du Biopôle

■ Le Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologies dans la Recherche Innovation et Transfert de Technologies pour les Matières Fertilisantes Organiques et l'Agroenvironnement (CRITT RITMO).

■ L'Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV)

■ L'Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace (OBAPA)

■ L'Institut Transfrontalier d'Application et de Développement Agronomique (ITADA)

■ L'Association pour la Relance Agronomique en Alsace (ARAA)

■ Le Syndicat Mixte Recyclage Agricole du Haut-Rhin (SMRA 68)

■ L'ARVALIS institut du végétal

■ Le laboratoire vétérinaire départemental

■ L'Office National des Forêts (ONF)

■ Le Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole

■ Le Comité Interprofessionnel des Vins d'Alsace (CIVA)

■ A partir du 1er avril 2011, implantation d'un laboratoire ultra moderne de l'Institut Pasteur de Lille (IPL), dont les activités résideront dans le contrôle sanitaire des eaux de consommation humaines et des eaux de loisirs, l'analyse d'eaux industrielles et l'analyse de sols et de boues.

Le regroupement des structures a permis de stimuler un secteur économique pour lequel la Ville de Colmar et son agglomération bénéficient désormais d'une identité forte. 15 ans

après, les objectifs du Biopôle ont été atteints. Structure d'excellence, il est porteur d'avenir pour Colmar et son agglomération.

## RITMO Laboratoires

Rue de Herrlisheim, sur le site du Biopôle s'élèvent deux serres aux vitres multicolores.

L'une, accueille l'équipe du Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologies-Recherche Innovation et Transfert de Technologies pour les Matières Fertilisantes Organiques et l'Agro Environnement (CRITT-RITMO Agro Environnement).

La seconde, parallèle, abrite la section Agro Environnement de l'Université de Haute-Alsace.

Ce centre de recherche sert de lien entre les laboratoires universitaires, les entreprises et les organismes de formation.



*Coût des travaux : 4,7 M € HT  
Partenaires financiers : la Région Alsace, le Département du Haut-Rhin*



## Le Centre de Formation des Apprentis Hôtellerie et Restauration

Installé 5 rue de la Gare, dans l'ancien bâtiment de la Mutualité Sociale Agricole, d'une surface de 3 440 m<sup>2</sup>, le nouveau CFA Hôtellerie et Restauration rassemble sous le même toit la formation initiale et continue ainsi que le syndicat de la profession. Le CFA de Colmar est l'un des rares établissements à être géré de manière autonome par la profession.



*Coût de la réalisation : 3,2 M € HT*  
*Partenaires financiers : La Région Alsace, le Regroupement des Hôteliers Restaurateurs.*

## Le Pôle Européen d'Activités

De nouvelles restructurations à l'actif du Maire : après avoir fait acquérir par la Ville l'emprise Berglas-Kiener pour l'affecter au développement universi-



taire, Gilbert Meyer aura permis à la Ville d'acquérir d'importantes emprises militaires laissées vacantes : l'ancien Hôpital Baur et la Caserne Rapp. Ces emprises ont été affectées, avec succès, à l'activité économique et à la création d'emplois.

Avec l'ouverture réalisée de la gare vers l'ouest, c'est l'ensemble de ce secteur de la ville qui connaît un développement économique considérable. Un développement prolongé sur le plan urbanistique à travers l'aménagement de l'avenue de la Liberté, dans le cadre de l'opération menée en partenariat avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine

L'acquisition de l'ancienne caserne Rapp en mars 2007 a permis à la Ville de Colmar de créer un pôle européen d'activités à proximité immédiate de la gare, en renforçant très sensiblement

la présence de l'activité tertiaire dans des quartiers où l'activité économique était peu présente.

16 000 m<sup>2</sup> de locaux permettent d'accueillir des bureaux, sièges sociaux, locaux hospitaliers, une crèche, un grand parking public avec 408 places gratuites et un ensemble festif et sportif.

Le Conseil Municipal avait approuvé l'acquisition par la Ville de la Caserne Rapp dès le 29 avril 2002 pour le prix de 2,2 M€. Elle n'est réellement entrée en possession des lieux qu'en mars 2007 après des opérations de dépollution pyrotechnique effectuées par le Ministère de la Défense.

La qualité du site et sa situation à proximité de la gare ont permis de le réaffecter rapidement.

**L'action entreprise sur le site de l'ancien hôpital Baur a ainsi été complétée en consacrant la plus grosse partie de l'emprise foncière à des activités essentiellement tertiaires sous le nom de Pôle Européen d'Activités.**

La Ville de Colmar a aussi réalisé un grand parking public (le parking Dreyfus, plus de 350 places d'**accès gratuit**) et réhabilité un bâtiment de 1300 m<sup>2</sup> pour y implanter dans sa moitié un ensemble festif dit « salle des Familles » pouvant accueillir de 200 à 240 personnes pour des fêtes de familles. Dans l'autre moitié du bâtiment, un ensemble sportif destiné à accueillir des lutteurs et des adeptes de la musculation a été aménagé. Les autres bâtiments ont été cédés dès 2007 :

■ **au groupe Domial qui a implanté son siège administratif** regroupant la direction du groupe et une agence commerciale. Près de 4000 m<sup>2</sup> de locaux ont été réhabilités ou construits moyennant un investissement de 10 M€.

	Investissements publics et privés	Emplois
Site ex. Hôpital Baur	9 000 000 €	300
Site ex. Caserne Rapp	38 600 000 €	500

■ **à la SAGEX (Société Alsacienne de Gestion et d'Exploitation) pour y réaliser un centre d'activités tertiaires** destinés à accueillir de entreprises. Tous les bâtiments ont trouvé affectation :

- un bâtiment de 1400 m<sup>2</sup> revendu à un promoteur aménageur, SOVIA, qui y a installé son siège et affecté les locaux restants à un cabinet d'architecte, un bureau de contrôle (SOCOTEC), une crèche.
- un bâtiment de 3400 m<sup>2</sup> presque entièrement revendu à un centre de dialyse (AURAL), un cabinet d'assurances et une étude notariale.
- Le dernier bâtiment de 3400 m<sup>2</sup> a été cédé à l'Hôpital Pasteur qui accueillera le service de pédopsychiatrie.

Cette opération aura nécessité un investissement public de 3,6 M€, et

provoqué un investissement privé de plus de 35 M€ avec la création de plus de 500 emplois. Elle s'inscrit en complément de celle couronnée de succès sur le site de l'ancien hôpital Baur dont la transformation en centre tertiaire s'est accompagnée de 9 M€ d'investissements et de la création de 300 emplois.

## Le TGV

Depuis le 9 juin 2007, Colmar s'est rapprochée des grandes métropoles européennes. En effet, la nouvelle ligne de chemin de fer à grande vitesse dite « TGV Est européen » entre Vaires-sur-Marne et Baudrecourt a été mise en service et a permis de relier directement, par la grande vitesse, les principales villes de l'est de la France avec Paris ainsi qu'avec celles du nord, de l'ouest et du sud-ouest de la France. Ainsi, il est désormais possible d'aller de Colmar à Paris en 2h50, de Colmar à Lille en 4h00 ou de Colmar à Bruxelles en 4h25...

La seconde phase du projet, dont la mise en service est prévue en mars 2016, consiste à prolonger la ligne à grande vitesse entre Baudrecourt et Vendenheim sur 106 km et à la raccorder au réseau classique dans la



Ex-Hôpital Baur



zone de Vendenheim. Elle permettra d'assurer la liaison Paris-Strasbourg en 1h50, en accélérant les dessertes de l'ensemble de l'Alsace, notamment celles de Mulhouse et de Colmar.

L'arrivée du TGV à Colmar a été un vecteur du développement du tourisme d'affaires, du tourisme de loisirs, des relations presse et des activités culturelles.

La participation de la Ville de Colmar (la Communauté d'Agglomération de Colmar aujourd'hui) pour le TGV Est s'est élevée à 6,9 M €. En contrepartie de cette participation,

Gilbert Meyer a demandé et a obtenu un 4<sup>ème</sup> arrêt quotidien en gare de Colmar à partir de fin 2011.

La mise en service du TGV Est, conjuguée à celle (à venir) du TGV Rhin-Rhône en 2011, met toute l'Alsace au carrefour d'un réseau ferroviaire à grande vitesse, qui ambitionne de révolutionner les synergies entre les grandes capitales.

### La «PRIME A L'EMBAUCHE» participation financière de la Ville de Colmar lors de l'embauche du premier salarié colmarien.

Dans le cadre de ses actions en faveur de l'emploi, la Ville de Colmar apporte un soutien financier aux petites entreprises colmariennes lors du recrutement de leur premier salarié. Cette initiative a pour objet d'encourager les employeurs à concrétiser leurs projets d'embauches.

#### Qui sont les bénéficiaires de cette aide ?

Cette participation est accordée aux commerçants, artisans et professions libérales colmariens, n'ayant aucun salarié au moment du dépôt de dossier. Elle est attribuée lors de la signature d'un contrat à durée indéterminée pour un temps plein ou partiel. Il doit s'agir d'un jeune colmarien âgé au maximum de 25 ans.

#### Quel est le montant de l'aide ?

Le versement de l'aide s'effectue pendant deux années : 2000 € la première année et 1000 € la deuxième pour un temps plein. Dans le cadre d'un mi-temps ou d'un temps partiel, la subvention est versée pour moitié.

#### Qui contacter ?

Pour de plus amples informations ou retrait de dossier :  
Service Emploi  
Tél. 03 69 99 55 72

### La réhabilitation du Hall 1 et la création d'un Centre Congrès au Parc des Expositions

Le projet de réaménagement du hall s'appuie autour de la mise en œuvre d'une tribune télescopique de 1 400 places, à laquelle il convient d'associer un dispositif scénique. Ce dispositif doit permettre de recevoir des expositions, conférences, projections mais également des spectacles de différentes natures et calibres (concert, théâtre, défilé de mode, etc.).



Cabinet Bouley-Berz Geolle

Pour atteindre ces objectifs, une partie de la charpente sera rehaussée afin d'accueillir la cage de scène et ses annexes, où des loges seront créées. L'ensemble des locaux existants, caisses, bureaux, sanitaires, offices sera réhabilité. Le nouvel ensemble sera opérationnel pour... juillet 2011.

*Le coût des travaux est estimé à 4,3 M € HT pour la Ville. Le dépassement du coût estimé sera financé par la société du Parc Expo (env. 1,5 M €).  
Partenaires financiers : La Région Alsace, le Département du Haut-Rhin.*



## introduction

**S**ous l'impulsion de Gilbert Meyer, la Ville ne sépare jamais les moyens financiers de ses ambitions.

*Depuis 1995, la Ville tient bon sur quelques principes fondamentaux : des finances saines, un endettement maîtrisé (et même nettement plus qu'en 1995), une fiscalité stable, des redevances eau et assainissement parmi les plus faibles de France, un volume d'investissement exceptionnel qui soutient l'économie locale.*

*L'équipe majoritaire privilégie une approche pluriannuelle permettant de mieux planifier les investissements.*

*L'intégration du développement durable, des nouvelles technologies constitue pour l'avenir des sources d'économies intéressantes.*

*Le budget, rigoureux mais dynamique, est un outil au service d'un développement maîtrisé.*

# Une ville aux finances durables

1995 – 2010, soit plus de 15 années de gestion des deniers publics, mise au service du développement de la cité dans les secteurs économiques, sociaux, sportifs et culturels et dans le domaine de la valorisation du cadre de vie et du patrimoine. Depuis quinze ans les budgets successifs se déclinent invariablement en ciblant six objectifs complémentaires principaux :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- Le soutien de l'économie à travers un budget d'investissement résolument offensif,
- La maîtrise de la fiscalité locale,
- La recherche de financements extérieurs auprès des partenaires institutionnels,
- La maîtrise de l'endettement,
- La modération du tarif des redevances (eau, assainissement, transports en commun).

## la maîtrise des dépenses de fonctionnement

En 16 ans, sur la période 1995 à 2009, les dépenses réelles de fonctionnement sont passées de 66 123 000 € au 31/12/1994 à 72 076 000 € au 31/12/2009. A périmètre constant, en neutralisant la baisse des dépenses réelles de fonctionnement intervenues depuis 2004 suite à la création de la Communauté d'Agglomération de Colmar, la croissance des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 22 %. Elle reste **en dessous de l'inflation qui était de 24 % sur la période observée.**

En 1995 les dépenses réelles de fonctionnement de la Ville de Colmar étaient inférieures de 6% par rapport aux dépenses moyennes de fonctionnement des villes de la même strate démographique (source DGCL : Direction Générale des Collectivités Locales). En 2008, elles étaient 15% inférieures à cette moyenne.

**Ces chiffres témoignent qu'à Colmar la rigueur budgétaire n'est pas un simple alibi. Elle est le fruit d'une farouche volonté d'optimisation de la gestion locale.**

## le soutien à l'économie

Les dépenses d'équipements contribuent à préparer l'avenir, témoignent de la vitalité de la collectivité et participent largement à l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des Colmariens.

En 15 ans, sur la période 1995 à 2009, la Ville de Colmar a investi quelque 377 330 000 € courants, soit une moyenne annuelle de 25 155 000 €.

**Son ratio par habitant au 31/12/2009 s'élève à 450 €, contre 327 € (31/12/2008) pour la moyenne nationale. Cf. tableau ci-contre, soit un effort d'investissement supérieur de 38 %.**

La Chambre des Comptes, lors de son contrôle du 17 septembre 2010, a mis le doigt sur cette performance.

## DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUTES

(y compris le chapitre 45 par habitant période 1995-2010)

	COLMAR	MOYENNE NATIONALE (source DGCL*)	% D'AUGMENTATION PAR RAPPORT A LA MOYENNE NATIONALE
1994	195 €		
1995	248 €	215 €	+15,3%
1996	364 €	185 €	+96,4%
1997	317 €	192 €	+65,2%
1998	351 €	219 €	+60,6%
1999	418 €	225 €	+85,9%
2000	509 €	259 €	+96,7%
2001	470 €	266 €	+76,5%
2002	437 €	229 €	+90,9%
2003	387 €	242 €	+59,8%
2004	310 €	253 €	+22,4%
2005	217 €	285 €	-23,9%
2006	326 €	324 €	+0,5%
2007	409 €	338 €	+21,1%
2008	424 €	327 €	+29,5%
MOYENNE 1995-2008	370 €	254 €	+45,7%
2009	450 €	non communiqué	
2010	447 €	non communiqué	

Source Comptes Administratifs de 1995 à 2009, Budget Primitif 2010 - \*Source Direction Générale des Collectivités Locales

## 1995 - 2008

Moyenne nationale : 16 894 375 €  
Moyenne Colmar : 24 800 614 €

La Ville de Colmar a donc investi, sur cette période, 8 M€ (équivalent du Parking Lacarre), en plus par rapport à la moyenne nationale.

## La maîtrise de la fiscalité locale

L'engagement pris en 2001 de ne pas majorer les taux des impôts locaux au-delà de l'inflation n'est pas seulement respecté. L'équipe majoritaire du Conseil Municipal a largement mieux fait.

	INFLATION MOYENNE (série hors tabac INSEE, ensemble des ménages)	AUGMENTATION DES TAUX D'IMPOSITION
2001	1,58	0,80 %
2002	1,78	0,00 %
2003	1,84	1,00 %
2004	1,65	2,00 %
2005	1,79	1,50 %
2006	1,69	1,50 %
2007	1,47	1,00 %
2008	2,79	0,00 %
2009	0,06	1,40 %
2010	1,20	0,00 %
	<b>16,25 %</b>	<b>9,20 %</b>

Différence en points : 7,05

Depuis 2001, l'évolution des taux est restée inférieure à celle de l'inflation.

Ainsi, pour la période 2001-2010, et pour les taxes « ménages » les taux ont évolué de 9,20 % pour une inflation cumulée de 16,25 %, soit - 7,05 %.

L'enquête faite par la revue « CAPITAL » d'octobre 2009 (n°217), permet de chiffrer l'économie faite par les Colmariens, à travers la modération de la fiscalité locale.

## EVOLUTION DE LA FISCALITE LOCALE

Taxe d'habitation / Taxe foncière bâtie / Taxe foncière non bâtie

	AUGMENTATION DES TAUX	TAUX D'INFLATION	DIFFERENCES FISCALITE	MONTANTS NON MIS EN RECOURS
2001	0,80 %	1,58 %	-0,78 %	777 073 €
2002	0,00 %	1,78 %	-1,78 %	2 629 373 €
2003	1,00 %	1,84 %	-0,84 %	3 588 963 €
2004	2,00 %	1,65 %	0,35 %	3 311 166 €
2005	1,50 %	1,79 %	-0,29 %	3 734 842 €
2006	1,50 %	1,69 %	-0,19 %	4 072 167 €
2007	1,00 %	1,47 %	-0,47 %	4 770 732 €
2008	0,00 %	2,79 %	-2,79 %	8 454 121 €
2009	1,40 %	0,06 %	1,34 %	6 928 853 €
2010	0,00 %	1,60 %	-1,60 %	9 234 526 €
<b>ECONOMIE TOTALE 2001-2010</b>	<b>9,20 %</b>	<b>16,25 %</b>	<b>-7,05 %</b>	<b>47 501 816 €</b>
<b>ECONOMIE MOYENNE ANNUELLE</b>				<b>4 750 182 €</b>

Cette revue a pointé la fiscalité des 111 villes les plus importantes. Par le cumul de la taxe d'habitation (TH) et de la taxe foncière bâtie (TFB), le coût le plus bas était de 979 €, en moyenne. Pour Colmar (2ème dans le classement), le coût était de 1007 €. Le montant moyen était de 1483 €. Le montant le plus élevé était de 1986 €.

**Ainsi, par rapport à la moyenne, les Colmariens ont fait une économie, pour l'année 2009, de 15 232 000 € (1483 € - 1007 €) x 32 000(\*).** Par rapport à la ville la plus chère, l'économie est de 31 328 000 €. Quelle capacité d'achat laissée aux Colmariens !

(\*) Base : 32000 foyers



**Colmar est donc 2ème dans ce classement, pour la modération fiscale pratiquée (2ème sur 111).**

# Une ville aux finances durables



## La recherche de financements extérieurs

A côté de l'optimisation de l'épargne dégagée par la section de fonctionnement, la recherche de financements extérieurs contribue également à

réduire le recours à la fiscalité locale et à l'endettement.

Avant 1995, le taux de subventions d'équipement versées par les différents partenaires (Etat, Région, Département....) s'élevait à 20 %. A travers une

stratégie adaptée, la Ville a plus que doublé ce pourcentage sur les dernières grandes opérations réalisées.

Ce résultat est le fruit de l'opiniâtreté du Maire qui ne « lâche » rien quand il s'agit de négocier avec les partenaires.

EXEMPLES :	
OPERATION CASERNE RAPP	
<b>Coût de l'opération :</b>	<b>5 638 000 €</b>
- Opération principale Caserne Rapp	3 794 122 €
- Salle des Familles et des Sports	1 843 908 €
<b>Financement :</b>	
Produits des ventes (SAGEX-Domial)	4 126 200 €
Subvention du Département	445 000 €
Fonds de compensation de la TVA	387 000 €
Financement CAC <i>(Communauté d'Agglomération de Colmar)</i>	340 997 €
Subvention FNDS <i>(Fonds National du Développement du Sport)</i>	76 000 €
<b>TOTAL :</b>	<b>5 375 197 €</b>
<i>Participation Ville de Colmar :</i>	<i>262 833 € soit 4,7 %</i>

EXTENSION DU MUSEE D'UNTERLINDEN	
<b>Coût prévisionnel de l'opération HT :</b>	<b>24 500 000 €</b>
<b>Financement : Subvention dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région :</b>	
Subvention Etat-DRAC	4 898 000 €
Subvention Région	4 200 000 €
Subvention Département	3 300 000 €
Mécénat	3 500 000 €
Sté Schongauer	1 750 000 €
<b>TOTAL HT :</b>	<b>17 648 000 €</b>
<i>Participation Ville de Colmar :</i>	<i>6 852 000 € soit 28 %</i>

RESTRUCTURATION DU CENTRE EUROPE	
<b>Coût prévisionnel de l'opération :</b>	<b>8 350 000 €</b>
<b>Financement :</b>	
Subvention Etat	530 000 €
Subvention ANRU <i>(Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine)</i>	250 000 €
Fonds Européens	530 000 €
Subvention Région	875 000 €
Subvention Département	1 500 000 €
Subvention CAC <i>(Communauté d'Agglomération de Colmar)</i>	430 000 €
Subvention CAF <i>(Caisse d'Allocations Familiales)</i>	1 180 000 €
Subvention EDF	50 000 €
Fonds de Compensation de la TVA	1 286 000 €
<b>TOTAL :</b>	<b>6 631 000 €</b>
<i>Participation Ville de Colmar :</i>	<i>1 719 000 € soit 20,6 %</i>

TRANSFORMATION DU MARCHÉ COUVERT EN MARCHÉ PERMANENT	
<b>Coût de l'opération :</b>	<b>2 076 000 €</b>
<b>Financement :</b>	
Subvention Région	173 408 €
Subvention Département	246 000 €
Subvention FISAC <i>(Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce )</i>	355 611 €
Fonds de compensation de la TVA	321 406 €
<b>TOTAL :</b>	<b>1 096 425 €</b>
<i>Participation Ville de Colmar :</i>	<i>979 575 € soit 47,2 %</i>

# Une ville aux finances durables

## 2ème OPERATION DE RENOVATION URBAINE / QUARTIER EUROPE

<b>Coût de l'opération :</b>	<b>51 752 000 €</b>
<b>Financement :</b>	
Département	<b>1 394 614 €</b>
Région	<b>722 153 €</b>
ANRU <i>(Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine)</i>	<b>12 000 000 €</b>
Colmarienne du Logement	<b>27 286 003 €</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>41 402 770 €</b>
<i>Participation Ville de Colmar :</i>	<b>10 349 230 €</b> <i>soit 20 %</i>

## AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE

<b>Coût de l'opération :</b>	<b>6 522 498 €</b>
<b>Financement :</b>	
Subvention Département	<b>1 538 798 €</b>
Subvention Région	<b>1 729 821 €</b>
Subvention SNCF <i>(Parking provisoire rue du Tir)</i>	<b>11 144 €</b>
Subvention Etat	<b>400 000 €</b>
Vente parcelle site Mr Bricolage	<b>1 083 079 €</b>
Fonds de compensation de la TVA	<b>713 505 €</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>5 476 347 €</b>
<i>Participation Ville de Colmar :</i>	<b>1 046 151 €</b> <i>soit 16 %</i>

Cette efficacité dans le montage financier des opérations n'est pas nouvelle.

Elle remonte à 1996 déjà avec **l'acquisition et la transformation en pôle d'activités tertiaires de l'Hôpital Baur**, avenue de la Liberté. Coût de l'acquisition : 1,5 M€.

Dès l'année 1997, la Colmarienne des Eaux y a installé son siège.

En 1999, le Crédit Mutuel a rejoint le site, suivi quelques temps après de l'Association pour le Développement, l'Aménagement, l'Urbanisme et l'Habitat dans le Haut-Rhin (ADAUHR).

## AMENAGEMENT DE LA PLACE SCHEURER KESTNER ET D'UN PARC DE STATIONNEMENT PLACE LACARRE

<b>Coût de l'opération :</b>	<b>13 207 694 €</b>
<b>Financement :</b>	
Subvention Département	<b>2 812 500 €</b>
Produit des ventes des terrains d'assiette du Multiplexe et des logements place Lacarre	<b>4 064 000 €</b>
Fonds de Compensation de la TVA <i>(parking public)</i>	<b>1 203 015 €</b>
Récupération de la TVA <i>(parking privé)</i>	<b>715 884 €</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>8 795 399 €</b>
<i>Participation Ville de Colmar :</i>	<b>4 412 295 €</b> <i>soit 33,4 %</i>

## CONSTRUCTION DU NOUVEL HOTEL DE POLICE

<b>Coût de l'opération HT :</b>	<b>7 797 431 €</b>
<b>Financement :</b>	
Subvention Département <i>(Travaux de voirie)</i>	<b>100 000 €</b>
Emprunt Ville de Colmar	<b>6 800 000 €</b>
Vente terrain	<b>710 000 €</b>
Ville de Colmar (2,4 %)	<b>187 431 €</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>7 797 431 €</b>

*NB : En plus, la Ville de Colmar a récupéré l'assiette foncière de l'ancien commissariat rue du Chasseur. La valeur foncière du terrain est estimée à 987 000 €.*

En 2000, la Caisse de Mutualité Agricole s'est portée acquéreur d'une autre partie des bâtiments.

Enfin, l'AGRICA (groupe associant plusieurs caisses de retraite complémentaire destinées aux salariés du monde agricole) a été l'acquéreur des dernières surfaces disponibles.

La CAF (Caisse d'Allocations Familiales), depuis, a racheté ces derniers locaux.

Le **produit des ventes s'est élevé à 2,3 M€.**

Cette **opération s'est donc soldée par un bénéfice net pour la Ville de 800 000 €.**

Ce « bénéfice » a été affecté en partie par la Ville aux réaménagements des rues adjacentes (Bénès, Guebwiller) et de l'espace vert central, dans le parc même.

**Une belle réalisation économique considérée comme une référence au plan national.**

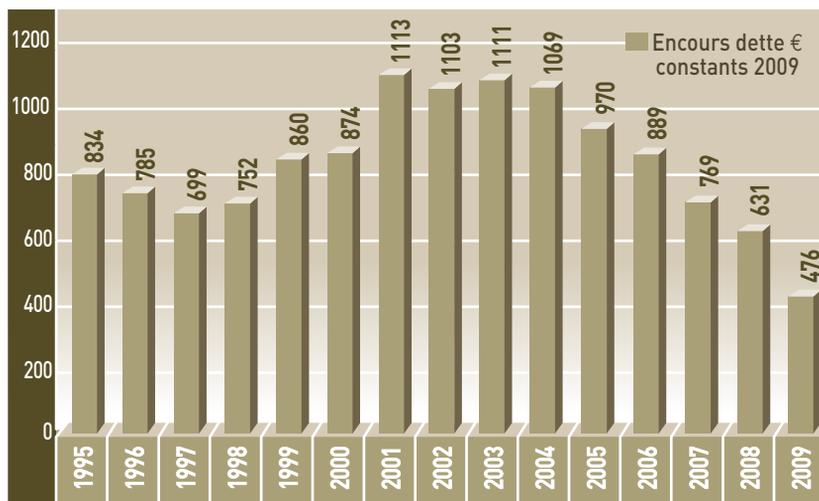
## La maîtrise de l'endettement

Le recours à l'emprunt pour le financement des équipements permet à une collectivité locale de lisser l'effort d'investissement sur plusieurs années tout en répartissant son coût sur plusieurs générations de citoyens qui bénéficieront de l'usage du bien financé. Cependant il doit être dimensionné aux capacités de remboursement de la Ville afin de ne pas créer une situation de surendettement et de maintenir les charges d'intérêts à un niveau compatible avec les moyens financiers de la Ville.

Les trois indicateurs habituellement utilisés pour mesurer l'impact de la dette sur le budget sont au vert pour ce qui concerne Colmar.

## DETTE PAR HABITANT (en € constants)

(sources comptes administratifs de 1995 à 2009)



### L'encours de la dette par habitant :

En € constants 2009 le ratio de la dette par habitant passe de 834 € en 1995 à **476 € en 2009, soit une baisse de 43 %.** L'encours de la dette moyen national pour les communes de même strate démographique s'élève à 1 150 € au 31/12/2008.

Pour Colmar, la différence en moins est de  $(1150 € - 476 €) \times 68000$ , soit près de... 46 M€ !

### La capacité de désendettement

Elle mesure en nombre d'années la durée nécessaire pour rembourser totalement la dette si l'intégralité de l'épargne annuelle dégagée par le budget était consacrée à ce rembour-

sement. Pour Colmar cette durée est de **5,87 années au 31/12/2009 contre 7,43 années en 1995.**

### L'annuité par rapport aux recettes réelles de fonctionnement

L'annuité de remboursement de la dette mesure la charge totale de remboursement (capital + intérêts). **Elle est de 96 € par habitant au 31/12/2009, alors que la moyenne nationale s'élève à 155 € au 31/12/2008.**

**Malgré les lourds investissements consentis sur la période examinée et la modération de la fiscalité locale, l'endettement de la Ville de Colmar n'a pas été seulement parfaitement maîtrisé, mais nettement amélioré.**

## **La modération des tarifs des redevances de l'eau potable et de l'assainissement collectif à Colmar**

La Communauté d'Agglomération de Colmar gère les investissements et le fonctionnement de ses services pour garantir aux usagers une qualité et une continuité de service public dans une logique de développement durable, c'est-à-dire une logique visant une utilisation raisonnée des ressources du milieu naturel. En outre, la CAC (comme la Ville de Colmar) a la volonté continue d'optimiser autant que possible le coût de ses dépenses.

C'est pourquoi, dans le cadre d'une enquête réalisée en 2009 par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et en faisant abstraction des tarifs des Agences de l'Eau, **la Communauté d'Agglomération de Colmar possède le meilleur prix cumulé d'eau et d'assainissement collectif** pour l'année 2009 (217,87 euros TTC pour une facture type de 120 m<sup>3</sup>) en comparaison de 18 agglomérations équivalentes, ce qui la place au niveau national parmi les tarifs les moins chers.

**Ce résultat témoigne de la pertinence de la stratégie déployée par la Municipalité, avant la création de la CAC, dans le mode de gestion de l'eau et de l'assainissement.**



**PRIX MOYEN DE L'EAU PRATIQUÉ PAR DIVERSES AGGLOMÉRATIONS DE L'EST DE LA FRANCE EN 2010 SUR LA BASE D'UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE 120m3 PAR AN.**

	Colmar	Haguenau	Besançon	Saint-Dizier	Strasbourg	CLIS	Thionville	Metz	Mulhouse	Belfort	Dijon	Belfeld	Montbéliard
<b>STRUCTURE TARIFAIRE - HORS TAXES</b>													
<b>SERVICE DE L'EAU</b>													
Prime fixe annuelle	12,00	17,60	18,70	16,22	28,36	19,80	18,24	28,08	20,00	18,10	67,50	31,69	
Prix de l'eau potable au m3	0,856	0,824	0,940	1,213	1,155	1,471	0,999	1,263	1,250	1,457	1,101	1,366	
<b>SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT</b>													
Prime fixe annuelle assainissement	7,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37,80	20,00	5,36	69,67	0,00	
Redevance d'assainissement au m3	0,793	0,805	0,910	1,410	0,950	1,250	1,190	1,242	1,583	1,468	1,260	1,214	
<b>PRIX MOYEN AU m3 EUROS TTC</b>													
<b>SERVICE DE L'EAU</b>													
Prime fixe	0,100	0,147	0,156	0,135	0,236	0,165	0,152	0,234	0,167	0,151	0,563	0,264	
Prix proportionnel	0,856	0,824	0,940	1,213	1,155	1,471	0,999	1,263	1,250	1,457	1,101	1,366	
<b>SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT</b>													
Prime fixe	0,065	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,315	0,167	0,045	0,581	0,000	
Prix proportionnel	0,793	0,805	0,910	1,410	0,950	1,250	1,190	1,242	1,583	1,468	1,260	1,214	
<b>Prix moyen au m3 Euros TTC</b>	<b>2,66</b>	<b>2,40</b>	<b>2,45</b>	<b>3,52</b>	<b>3,17</b>	<b>3,79</b>	<b>3,21</b>	<b>3,92</b>	<b>3,59</b>	<b>3,63</b>	<b>4,46</b>	<b>3,34</b>	
<b>MONTANT TTC D'UNE FACTURE ANNUELLE DE 120m3</b>													
<b>SERVICE DE L'EAU</b>													
Prime fixe	12,00	17,60	18,70	16,22	28,36	19,80	18,24	28,08	20,00	18,10	67,50	31,69	
Prix proportionnel	102,72	98,87	112,80	145,58	138,60	176,46	119,92	151,58	150,00	174,84	132,12	163,94	
<b>SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT</b>													
Prime fixe	7,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37,80	20,00	5,36	69,67	0,00	
Prix proportionnel	95,16	96,56	109,20	169,20	113,98	150,00	142,80	149,04	190,01	176,12	151,20	145,73	
<b>Montant annuel Euros TTC</b>	<b>319,03</b>	<b>288,30</b>	<b>294,45</b>	<b>422,13</b>	<b>380,43</b>	<b>454,68</b>	<b>385,79</b>	<b>470,68</b>	<b>429,01</b>	<b>435,53</b>	<b>535,28</b>	<b>400,65</b>	

Soit une économie, par foyer colmarien de 98,43 € par an, par rapport à la moyenne et de 202,81 € par an par rapport aux tarifs les plus élevés.



Je respecte l'environnement, je roule au gaz naturel

7 EUROPE

1 EUROPE

BUS

BUS

Haut-Rhin

haut-rhin

haut-rhin

## introduction

**L**e nouveau plan de circulation, mis en œuvre fin 2002, a visé avant tout la suppression de la circulation de transit au centre ville. L'objectif a été atteint. Nos deux principales rocade sont comme des veines qui irriguent de leur énergie les quartiers de la ville. Ces vaisseaux permettent à notre cité de vivre au rythme d'une ville dynamique, tournée vers l'avenir, et soucieuse du bien-être de ses habitants.

Chacun le sait, il n'est pas toujours facile de trouver à se garer au centre ville. Il convient donc de répartir l'occupation des places existantes en favorisant une rotation des véhicules qui permettra aux automobilistes de trouver plus facilement à se stationner.

La régulation du stationnement est aussi un outil important pour per-

mettre la réduction de la pression automobile. L'accès aux services, institutions ou commerces en est alors facilité. D'autant plus que la Ville a fait le choix de développer les liaisons douces (vélos, piétons) et les transports en commun.

L'offre de stationnement à Colmar est multiple pour concilier tous les usages : places gratuites, y compris en centre ville, parkings payants, arrêts minutes près des commerces, zones bleues, places réservées aux personnes à mobilité réduite, parkings de covoiturage.

Depuis plus de 10 ans, une stratégie a été mise en place : ceinturer le centre ville par toute une série de parkings pour la plupart gratuits, et inviter les Colmariens et les visiteurs à ne pas pénétrer, au volant de leur voiture, dans l'hyper centre.

# Se déplacer et stationner à Colmar

## Le Plan de circulation

La Ville de Colmar a engagé une démarche concernant le plan de circulation du centre ville avec notamment un recueil de données réalisé en mars 1996.

Ce recueil était constitué de comptages directionnels sur 48 carrefours et d'une enquête origine/destination sur un cordon par relevé de plaques minéralogiques couplée à un recensement du stationnement à l'intérieur du cordon.

Cette phase a permis de bâtir un outil informatique qui a servi à tester des principes de schéma de circulation, visant l'amélioration de la circulation des véhicules, mais également des aménagements pour les Transports en Commun, les vélos et les piétons.

Le plan de circulation de la ville de Colmar est basé sur 2 ceintures

encadrant respectivement l'hypercentre et les grands axes de transit. Ce document de référence récapitule l'ensemble des règles de circulation et de stationnement sur le domaine public colmarien :

- Les sens de circulation,
- Les limitations de vitesse,
- Les voies réservées en fonction des catégories de véhicules,
- Les zones à caractère propre : zone 30, aire piétonne, zone de rencontre,
- Les droits de stationnements en fonction des zones.

## Le stationnement

La Municipalité a souhaité, en parallèle à l'évolution des conditions de circulation au sein de la cité, réorganiser l'offre de stationnement pour répondre



au mieux aux attentes des Colmariens comme des visiteurs.

Ainsi, l'évolution du nombre de places depuis 1995 est détaillée dans le tableau ci-contre : 4 756 places de créées, dont 1848 payantes et 2908 gratuites.



Le parking Saint-Josse

## DE NOMBREUSES PLACES DE STATIONNEMENT CREEES DEPUIS 1995 (rues payantes et parkings gratuits)

ANNEE	PAYANT	NOMBRE DE PLACES		GRATUIT	NOMBRE DE PLACES	
		VL	AUTRES		VL	AUTRES
1996				Rue St Joseph Rue du Tir Parking St Josse (première tranche)	108 123 71	
1997				Parking St Josse (deuxième tranche) Parking Manufacture	115 173	
2000	Parking Rapp	900				
2001	Parking Mairie (suite au transfert du personnel aux lavandières)	180				
2003	Cour intérieure anciens bains municipaux Parking Gare Sud / Est Parvis Gare Parking 5ème DB	23 36 33 15				
2004	Parking Gare Nord / Est	75				
2005	Parking Bertsch	57		Parking Gare Sud / Ouest (anciennement Bleyle)	221	
2006	Rue Gambetta Place De Lattre Ouest	12 10		Parking Scheurer Kestner Parking Gare Ouest	872 323	
2007	Parking Lacarre Gare Ouest	171 48		Parking Lacarre BUS	389	15
2008	Parking Cavalerie (camping cars)		25			
2009	Parking Lacarre (souterrain) Rue des Ancêtres Rue de la 4ème B.C.P. Rue Haslinger / Petite rue des Ancêtres Rue du Rempart (tronçon Nord)	133 38 13 33 6		Parkin Dreyfus	408	
2010	Rue de la Cavalerie Rue du magasin à Fourrage	49 16		Parking Dreyfus	105	
	<b>TOTAL</b>	<b>1848</b>	<b>25</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2908</b>	<b>15</b>

# Se déplacer et stationner à Colmar

**La zone orange** se situe au niveau de l'hypercentre de Colmar, proche des zones commerçantes, où la demande en stationnement est très forte au regard de l'offre. Une tarification assez élevée sur une courte durée, permet de répondre aux exigences des personnes se rendant en centre ville.

**La zone verte** se situe en périphérie immédiate de la zone orange en parties est et sud de la ville. Il s'agit de permettre du stationnement dans des zones proches du centre-ville, où la demande est partagée entre les besoins de chalandise et le stationnement des riverains : la durée maximale autorisée est donc de 8 heures.

**La zone jaune** correspond à un statut spécifique pour le stationnement à proximité de la gare, permettant aux usagers qui prennent le train le matin de pouvoir reprendre leur véhicule le soir.

**Plusieurs mesures viennent en accompagnement de l'offre de stationnement :**

- **15 minutes de stationnement gratuit par jour, par foyer colmarien : carte ville,**
- **1h15 de stationnement gratuit pour les résidents du centre ville, par foyer et par jour : carte résident,**
- **50% de gratuité sur toutes les places de stationnement payant pour**

**toute personne handicapée munie du macaron GIG-GIC (invalidité de 80 %) : carte P.M.R (Personne à Mobilité Réduite).**

■ **Mise en place de disques européens : ce dispositif vient en remplacement du disque bleu. Il permet de moduler les durées de stationnement dans des zones délimitées en répondant ainsi aux enjeux locaux. Sur Colmar, le nombre de places créées est de 89 pour une durée de 15 minutes, une dizaine de places ont une durée de 1h sur le parking Chopin, aux abords du cimetière.**



## Le parking Place Lacarre

Aux portes du centre historique et fort de ses 690 places de stationnement dont 392 gratuites, le parking Lacarre a ouvert ses portes aux usagers le 1er octobre 2007.

Il augmente de manière significative l'offre de stationnement dans ce secteur et participe au dynamisme du cœur de notre cité. Facile d'accès, il est agréable à l'œil, notamment à l'intérieur avec ses teintes vives aux murs et des éclairages différents pour chaque niveau. Il est ouvert 7j/7.

*Coût des travaux : 8,7 M€.*

*Partenaire financier : Département du Haut-Rhin.*



*Le parking Lacarre*

## Le parking souterrain place Rapp et l'aménagement de la place Rapp

La Place Rapp et le Parc du Champ de Mars ont été, pendant longtemps, le lieu de promenade et de rassemblement privilégié des Colmariens. Cette vocation s'est affirmée tout au long du XXème siècle.

La Place Rapp a été ouverte au stationnement des véhicules en 1974. A la fin des années 90, le parking ne répondait plus aux besoins. Ses capacités de stationnement étaient devenues nettement insuffisantes.

Inauguré le 7 juillet 2000, en présence de M. Christian Poncelet, alors Président du Sénat, le parc de stationnement souterrain créé par la Ville de Colmar compte, aujourd'hui, 923 emplacements sur deux niveaux. Les entrées et sorties



se font par le boulevard du Champ de Mars et l'Avenue de la République.

L'espace central de la Place Rapp représente, quant à lui, une superficie de 5800 m<sup>2</sup>, légèrement en contrebas des voies environnantes. Il est accessible par des gradins en pierre et agrémenté de jets d'eau modulables. La nouvelle Place Rapp apparaît donc comme un nouveau lieu prenant part aux efforts d'embellissement de la Cité, poursuivis au fil des travaux d'aménagement.

Par la création d'un parking de 923 places et le réaménagement de la Place Rapp qui en découle, la Ville de Colmar a redonné à ce site majeur de notre cité sa vocation première. **Elle est, tout à la fois, place d'honneur accueillant les grandes manifestations mais aussi lieu de vie et de convivialité.**

*Montants des travaux : pour le parking 12,8 M € HT - pour le réaménagement de la Place Rapp : 4 M € HT.*



# Se déplacer et stationner à Colmar



## Le vélo : une autre façon de vivre la ville

La pratique du vélo est un moyen majeur pour une nouvelle culture urbaine mêlant préservation de l'environnement, réduction de la pollution de l'air et qualité de vie.

Jusqu'en 2006, environ 56 km d'aménagements cyclables ont été créés sur la ville de Colmar. Afin de définir avec précision les itinéraires à créer, à développer ou à réaménager, la Ville de Colmar a lancé un audit du réseau.

Les montants des travaux alloués aux cycles sont passés de 150 000 € (entre 1998 et 2002), à 300 000 € de 2003 à 2008, à 600 000 € en 2009 et 2010.

Cette affectation budgétaire permet d'améliorer principalement l'existant et de poursuivre l'extension du réseau dans les quartiers prioritaires.

L'effort est donc concentré sur le maillage et la densification du réseau tout en renforçant les éléments de confort, de stationnement et de signalisation.

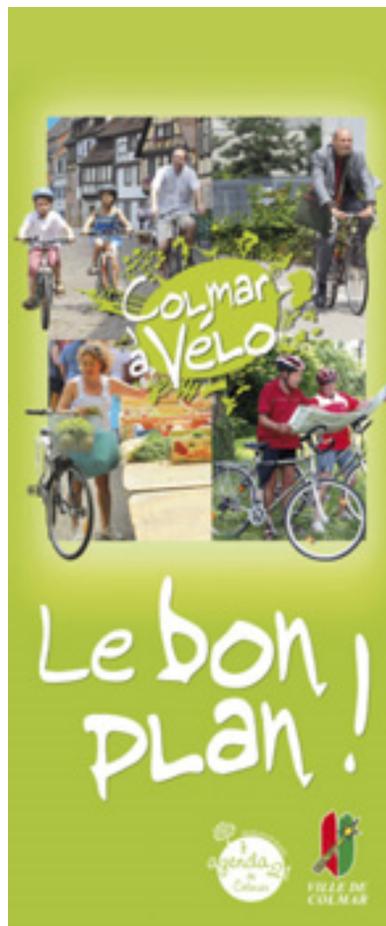
## Un plan vélo

Depuis juillet 2010, la Municipalité favorise les déplacements écologiques en mettant un plan vélo à disposition des usagers des deux-roues. Outre des conseils pratiques sur la circulation à vélo, ce plan propose 3 circuits de découverte du centre historique de Colmar, des vignobles et des forêts de la Fecht et du Neuland.

**Aujourd'hui les pistes cyclables atteignent 80 km avec un objectif de 100 km en 2011. Ce résultat correspond à un investissement de plus de 2M€ en 15 ans.**

## Le covoiturage

Un conducteur propose aux passagers de les transporter dans sa voiture pour un trajet que lui, doit effectuer, et donc à la date et à l'heure qu'il a décidées.



Il est intéressant de valoriser le covoiturage du point de vue de plusieurs facteurs :

- Le coût pour l'utilisateur (usure véhicule et carburant),
- La préservation de l'environnement : l'énergie (en équivalent pétrole) et l'effet de serre (émission de CO2)

➔ **Différents types de covoiturage :**

- Covoiturage régulier : domicile-travail, domicile-école-travail.
- Covoiturage sur une longue distance,
- Covoiturage domicile-stationnement-travail : chacun part avec sa voiture jusqu'au lieu de rendez-vous : un parking, puis on se déplace dans le même véhicule jusqu'au lieu de travail. Les parkings aux entrées et sorties d'autoroutes sont très utilisés.

A Colmar, des parkings existants peuvent être utilisés à cet effet, d'autres ont été créés :

**Parkings existants**

- ➔ **Parking Liberté Est : 26 places + 2 PMR (Personnes à Mobilité Réduite),**
- ➔ **Parking de l'Orangerie : 46 places + 2 PMR,**
- ➔ **Parking Dreyfus : 408 places dont 12 PMR**
- ➔ **Parking Ravel : 15 places.**

**Parkings créés**

- ➔ **Rue de la Semm : 20 places avec 1 PMR,**
- ➔ **Route de Bâle à proximité de la voie ferrée : 20 places + 2 PMR.**



Le parking rue de la Semm



## introduction

**L'**actualité d'une ville comme Colmar, qui compte plus de 67 000 habitants, est riche de nombreux temps forts dans tous les domaines qu'il est toujours difficile de séparer.

*Si ce chapitre « Colmar, Ville événement » clôture cet agenda, c'est dans le but de transmettre une certaine idée de l'avenir qui donne envie. Envie de vivre dans une ville dynamique et audacieuse, harmonieuse et solidaire, porteuse d'espoir pour tous ses habitants.*

## Emotion musicale avec le Festival International de Colmar

La Ville subventionne pour une grande part le Festival International de Colmar, l'un des meilleurs festivals de musique classique en France et en Europe, selon la presse internationale.

Ce festival fonctionne sous forme d'association loi 1901 et « habite » notre cité depuis plus de 20 ans la première quinzaine du mois de juillet.

**Son directeur artistique est le grand violoniste et chef d'orchestre russe Vladimir Spivakov**, directeur musical de l'Orchestre National Philharmonique de Russie (N.P.R.) et des « Virtuoses de Moscou », « artiste de la paix » de l'UNESCO. Chaque année le Festival est dédié à un grand musicien qui a marqué son époque avec une programmation d'artistes du plus haut niveau.

Les concerts (une vingtaine chaque année) sont donnés dans les bâtiments historiques de la Ville mis à disposition par la Municipalité (ainsi que son personnel et son matériel) où la magie des lieux renforce l'intensité de l'écoute.

Ainsi orchestres, ensembles de musique de chambre et solistes exceptionnels se produisent en concert symphonique ou récital à l'église Saint-Matthieu à 21h ou 17h, en récital ou concert de musique de chambre à la chapelle Saint-Pierre à 18h15 ou au Koïfhus à 12h30 ainsi que pour un concert unique au musée d'Unterlinden.

*Partenaires financiers : la Région Alsace, le Département du Haut-Rhin, la Direction Régionale des Activités Culturelles (DRAC), la Chambre de Commerce et d'Industrie de Colmar et du Centre-Alsace, ... et le mécénat privé.*

Avec Vladimir Spivakov, Gilbert Meyer a réussi à populariser le Festival. En ouvrant les concerts à tous, en particulier, aux plus défavorisés, il a profondément enraciné l'événement dans toutes les couches sociales. Tout Colmar « respire » chaque année le Festival pendant 10 jours.

## Le « Programme Off » autour du Festival

Le Programme « Off », constitué par des animations variées est organisé par la Ville avec le soutien de partenaires privés et publics. Il accompagne depuis 19 ans le Festival International et concrétise la volonté du Maire de donner la possibilité à tous de vivre des moments musicaux de grande qualité entièrement gratuits. C'est une double opération.



D'un côté des rendez-vous musicaux tout public sont proposés pendant la durée du Festival, soit une quinzaine de concerts au musée du Jouet, au cloître de la Bibliothèque Municipale (programmation faite par le Conservatoire) et au Koïfhus. Se produisent grand nombre de jeunes artistes

prometteurs, locaux ou déjà internationaux, souvent de véritables « prodiges ». A ces concerts se rajoutent des rencontres –conférences et ateliers d'écoute ainsi qu'une exposition au 1er étage du Koïfhus, avec comme fil conducteur le musicien dédicataire du Festival. Un traditionnel concert a également lieu à la maison d'Arrêt, pour les détenus.

D'un autre côté, action toujours importante, le Maire invite par le biais d'associations, des personnes à faibles revenus à découvrir le Festival.

### Le Festival International de Jazz de Colmar



Ouvert à tous les courants du jazz, le festival de Colmar a vu le jour en 1996 à l'initiative de Gilbert Meyer. Depuis sa création, la manifestation s'attache à présenter des musiciens de talent, actifs et reconnus sur les scènes internationale, nationale comme locale.

Régulièrement qualifiée par la presse d' « *exemplaire* », d' « *exaltante* », d' « *époustouflante* », voire perçue comme « *l'une des plus belle affiche festivalière européenne* », la manifestation veut faire entendre le jazz dans sa version originale.

**Tourné chaque année vers les racines**, le festival a accueilli en 15 ans le gratin du jazz international, sommités « *historiques* » comme jeunes continuateurs : Horace Parlan, Liz Mc Comb, Kenny Barron, Pat Martino, Ravi Coltrane,...

*Partenaires financiers : la Région Alsace, le Département du Haut-Rhin, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Colmar et du Centre Alsace.*

### Le Festival du Film « 7 Jours pour le 7ème Art »

« 7 Jours pour le 7ème Art » est atypique ! Unique en Alsace, voire en France,

cette manifestation est organisée par la Ville qui en est l'initiatrice, en partenariat avec deux cinémas colmariens, le Colisée et le Méga CGR.

Chaque jour pendant la semaine du festival, des débats entre acteurs, réalisateurs et producteurs du cinéma et de télévision, sont organisés avec le public dans le cadre de projections exceptionnelles, souvent en avant-première. L'accès à ces soirées « Star » est gratuit.

Parmi les personnalités présentes à Colmar depuis 1996, Alain Delon, Smaïn, Francis Huster, Richard Berry, Jean-Pierre Cassel, Josiane Balasko, Richard Anconina, Patrick Bruel, Sophie Marceau, Pierre Mondy, Pierre Schoendorffer, Albert Dupontel, Claude Lelouch (notre photo) et bien d'autres.

*Partenaires financiers : la Région Alsace, le Département du Haut-Rhin.*



# Colmar, Ville événement

## La Nuit Multicolore

Considérée depuis plusieurs années comme le spectacle populaire gratuit le plus important d'Alsace, la Nuit Multicolore vivra sa vingtième édition en 2011. Organisée à l'occasion de la Fête Nationale, articulée autour du traditionnel feu d'artifice, la fête draine chaque année des milliers de spectateurs jusque tard dans la nuit.



les autres collectivités (notamment le Département du Haut-Rhin), les Chambres consulaires (CCI et Chambre de Métiers) et les acteurs économiques locaux. A chaque édition, près de 30 000

spectateurs ont assisté à l'événement. En 2009, et malgré une météo particulièrement défavorable, l'étape Vittel - Colmar a connu le deuxième plus fort taux d'audience.

## Le Tour de France Cycliste

Sur les douze dernières années, la Ville a été retenue trois fois (1997, 2001 et 2009) comme ville - étape en raison de la qualité de l'organisation et de l'efficacité du partenariat conclu avec



## La Fête des voisins

Depuis 2008, la Ville de Colmar s'associe en mai à la manifestation européenne « Fête des voisins – Immeubles en fête » dont l'objectif est de favoriser la bonne humeur et la convivialité.

Ainsi, elle offre aux participants en ayant fait la demande des kougelhops et des gâteaux, ainsi que des kits comprenant des ballons, des nappes en papier, des tee-shirts... L'engouement pour ces rencontres chaleureuses est tel que l'engagement de la Municipalité se prolonge tout au long

de l'année. Chaque organisateur peut ainsi se présenter à la mairie pour bénéficier des kougelhops.

En 2010, 42 fêtes de quartier ont été organisées avec le concours de la Ville.





## Noël à Colmar

Les marchés de Noël de Colmar font aujourd'hui partie intégrante de l'histoire colmarienne et de notre imaginaire commun. Cet événement n'a pourtant qu'une douzaine d'années.

Le Maire de Colmar, élu en 1995, avait aussitôt demandé à son équipe de réfléchir à des projets de développement touristique. Le temps de Noël est donc un concept réfléchi et préparé minutieusement s'articulant autour des axes qui font aujourd'hui la renommée et le charme de l'hiver colmarien. La première phase a été l'illumination subtile des façades et la mise en valeur nocturne du patrimoine pour créer un « cheminement lumière » entraînant le promeneur

à la découverte des cinq marchés de Noël et de leur identité propre. La deuxième étape du concept était de répartir et déconcentrer les animations et marchés afin que toutes les rues et commerces bénéficient puissent être parcourus par les visiteurs sous le charme de la promenade.

Les hôtels sont passés de 40 % de taux de remplissage à plus de 80,2 % en 2009. Cette aventure entre la Ville, l'Office de Tourisme et Vialis est celle d'une véritable réussite avec largement plus d'un million et demi de visiteurs d'Europe et du monde entier chaque année. Les retombées économiques et en terme d'image sont capitales pour Colmar qui doit chaque année relever le défi, être la fierté de ses habitants et ne pas décevoir le visiteur.

## Le Marché de Pâques

Afin d'animer une nouvelle saison à Colmar, un marché de Pâques a pris place, depuis 2008, place des Dominicains.

Des maisonnettes rieuses offrent chocolat, fleurs et autres objets printaniers. Les Espaces Verts de la Ville décorent la place, et de petits lapins font le plaisir des enfants au milieu des primevères.



# Colmar, Ville événement

La Fédération des Commerçants a monté trois éditions, avec le soutien de la Ville, qui ont réjoui les Colmariens et les visiteurs.

## **La Fête des Récoltes :** après les marchés de Noël, le marché de Pâques, le Festival International de Colmar et la Foire Régionale des Vins d'Alsace,

Cet automne, inspiré des fêtes des récoltes d'antan, Colmar a créé l'événement, lançant la 1ère édition de la Fête des Récoltes dans le quartier typique de la Petite Venise, mettant en valeur la Krutenau et sa large rue Turenne. Telle un récit de la découverte des merveilles du terroir alsacien, chaque journée a mis en valeur, sous un grand chapiteau, au déjeuner un produit typique mis en scène avec talent par Emile Jung, grand Chef alsacien, multi-étoilé Michelin.



La Confrérie St Etienne a animé un chapitre autour des vins d'Alsace le vendredi. Le samedi a fêté la bière et le dimanche, le chou a été à l'honneur.

Le soir, la fête a continué autour du folklore alsacien et des bals des vendanges et des bateliers. Les visiteurs et les Colmariens très nombreux, notamment le dimanche, ont été à la

rencontre des producteurs alsaciens, présents rue Turenne, sur le marché du terroir. Au fil de l'eau et des décorations maraîchères, les barques des bateliers ont guidé les gourmands et flâneurs jusqu'au tout nouveau marché couvert, suscitant ainsi un nouveau regard sur ce quartier de Colmar.

## **Le Théâtre de plein air au Parc des Expositions**

### *Le Théâtre de Plein Air du Parc des Expositions s'est refait un look !*

La capacité d'accueil du théâtre de plein air du Parc des Expositions est passée en 2000, de 6600 places à 9990 et la scène a triplé sa surface.

Des travaux en matière de confort et de sécurité ont été réalisés. L'actualisation de l'équipement scénique répond à toutes les sujétions en matière d'accueil et d'organisation de spectacle. Désormais, des concerts et manifestations de qualité et d'envergure peuvent s'y produire plus régulièrement de mai à septembre.

*Le coût des travaux s'est monté à 3 M€.  
Partenaires financiers : Région Alsace  
et Département du Haut-Rhin.*

Le 7 août 2009, le célèbre artiste Charles Aznavour a eu l'honneur d'inaugurer les deux chapiteaux de toile qui protègent désormais les spectateurs des gradins Est et Ouest des intempéries.





Cette opération a été entièrement financée par la Ville de Colmar à hauteur de 1,1 M €.

Il suffit de taper **Théâtre de plein air Colmar** sur « Google » pour y voir référencées pas moins de 471 pages complètes décrivant le lieu, les spectacles et le festival de la Foire-aux-Vins qui y est produit. Peu de lieux dans une ville de taille moyenne peuvent se targuer d'une telle notoriété.

Cette salle de spectacle construite sur le modèle du « Hollywood bowl » présente l'avantage d'un théâtre antique : l'artiste peut vraiment voir le dernier spectateur en haut du gradin et inversement, le public se sent toujours très proche de la scène, ce qui crée une ambiance tout à fait particulière aux dires des artistes et du public.





## Des Présidents à Colmar

### ➔ M. Jacques Chirac

Le 29 janvier 1998, puis le 28 juin 2001, le Président de la République, Jacques Chirac, s'est rendu dans notre région avec laquelle il entretenait d'excellentes

relations. Jacques Chirac a, encore aujourd'hui, beaucoup de sympathie et d'estime pour Gilbert Meyer.

Durant ces visites, il a été présenté aux différents élus locaux, départementaux et du Grand Pays de Colmar, institution qu'il avait qualifiée d'« *initiative exem-*

*plaire* ». Le Président s'était également rendu au 152ème Régiment d'Infanterie pour dresser un bilan sur la professionnalisation de l'armée. Durant ces deux journées, il n'a pas dérogé à la tradition des bains de foule dans un climat chaleureux aux abords de l'Hôtel de Ville et dans les rues de Colmar.





### ➔ M. Nicolas Sarkozy

Le 8 mai 2010, le Président de la République, Nicolas Sarkozy, est venu célébrer le 65ème anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945.

Après un dépôt de gerbe au mémorial De Lattre, il a été accueilli par Gilbert Meyer et les élus locaux. Il a rendu hommage au Maréchal De Lattre De Tassigny en présence de la famille de ce dernier. Attendu place Rapp pour la revue des troupes, et accompagné du Premier Ministre François Fillon, des Ministres Eric Besson et Hervé Morin,

des secrétaires d'Etat Hubert Falco et Jean-Marie Bockel, du Président du Sénat Gérard Larcher et du 1er Vice-Président de l'Assemblée Nationale Marc Laffineur, le Président a déposé une gerbe. **Dans une allocution mémorable pour les Alsaciens**, il a salué les Anciens combattants et est revenu sur le drame des Malgré-Nous, ces 130 000 Alsaciens et Mosellans incorporés de force dans l'armée allemande.

Avant d'être élu Président de la République en 2007, Nicolas Sarkozy était déjà venu à deux reprises à Colmar en tant que Ministre de l'Intérieur :

- au printemps 2005, pour visiter le bureau de Police Mixte (Police Nationale - Police Municipale) au 23 avenue de Rome,

- le 24 novembre 2006, pour inaugurer le nouvel Hôtel de Police, rue de la Cavalerie. ■

# Agenda 2011 de la Ville de Colmar



**VILLE DE  
COLMAR**

**Responsable de la publication :**

Jacques Dreyfuss, Adjoint au Maire

**Coordination et suivi technique :** Jean-Michel Schupp,

Dominique Lauffenburger, Delphine Schreiber, Luc Spatz

**Rédaction :**

Delphine Mann, Adjointe au Maire chargée du Tourisme et du Développement de la Coopération Intercommunale et Internationale, Christophe Crupi, directeur du Parc des Expositions, Joël Munsch, Jean-Michel Schupp, Dominique Lauffenburger, Muriel Weisrock, les services de l'Administration Générale, de la Sécurité, du Cadre de Vie, de la Coopération, du Développement Culturel, de la Jeunesse et des Sports, des Services Techniques, de la Mission Rénovation Urbaine, de la Cohésion Sociale, de l'Enseignement et de la Petite Enfance, des Finances et des Nouvelles Technologies, de la Voirie et des Réseaux de la Ville de Colmar, ainsi que les services de l'Administration Générale, du Développement Economique et de l'Emploi de la Communauté d'Agglomération de Colmar.

**Secrétariat :**

Isabelle Gillissen, Patricia Kuster

**Crédit photographique :**

Jean-Marc Hédoïn – Pictural, Colmar ainsi que service Communication, service des Activités Culturelles, Mission Rénovation Urbaine, direction de l'Administration Générale, service de l'Environnement, Eau et Assainissement de la Communauté d'Agglomération de Colmar, La Colmarienne des Eaux, Vialis, Pôle Habitat Centre Alsace, SDIS (photo de groupe) : Véronique Wadel, photo Grand'Rue : Christian Kempf - Studio K.

**Illustrations graphiques :**

- « Centre Europe » : Atelier Mongiello et Plisson, graphiste : Martyniak ;
- « Musée d'Unterlinden » : cabinet d'architecture Herzog et de Meuron ;
- « Hall 1 du parc des Expositions » : Weber et Keiling Architectes ;
- « Giratoire Liebherr » : Guillaume Roche ;
- partie « logement » : service Mission Rénovation Urbaine ;
- Département Génie Thermique et Energie de l'IUT : Cabinet Bouley-Bergeolle ;
- « Grand Pays de Colmar » et « Eurodistrict » : direction de la Coopération,
- « Le Grillen » : direction de l'Architecture,
- « Plan de circulation » : direction de la voirie et des réseaux de la Ville de Colmar et le service SIG/TOPO de la Communauté de l'Agglomération de Colmar.

**Notre couverture :**

Pictural-Colmar, Imprimerie GRAI - Colmar

**Conception graphique – Réalisation :**

Imprimerie GRAI, Colmar

Dépôt légal n° 7195 - Novembre 2010

Droits de reproduction des illustrations du présent ouvrage réservés